

Rapport d'Évaluation Projet Éducatif de Territoire 2013 - 2016

Nouvelles orientations Projet Educatif de Territoire 2016 - 2019



Ville de ROUEN
Direction des Temps de l'Enfant

Jun 2016

SOMMAIRE

Introduction

A. La Direction des Temps de l'Enfant, les autres directions, les partenariats internes et externes.....	5
a) L'organisation de la direction, son fonctionnement (en amont et maintenant)	5
b) Potentialités et points forts.....	5
c) Les fragilités	7
B. Retour sur la mise en œuvre	7
a) Les familles.....	7
b) Les actions éducatives.....	8
c) Les activités périscolaires et extrascolaires (annexe 2).....	9
d) L'Education Nationale	12
C. Les ressources humaines	15
a) Le renforcement des effectifs.....	15
b) Les formations et l'accompagnement des professionnels	15
c) Les collaborations et articulations de travail.....	16
D. Les engagements de la Ville.....	16
a) Les enjeux collectifs.....	16
Entre complémentarité et continuité.....	16
Entre équité et égalité.....	17
b) La démarche d'évaluation.....	18
E. Les retours d'évaluation et les perspectives pour le PEdT 2016-2019.....	19
a) Une temporalité repensée.....	19
b) La définition de nouvelles orientations : l'apport des instances de concertation	20
c) Conclusion.....	23

Introduction

Comme près de 4 000 villes, soit 17% des communes françaises, la Ville de Rouen s'est engagée dès la rentrée 2013 pour apporter son soutien à la réussite des enfants de son territoire en mettant en œuvre les nouveaux rythmes scolaires. Pour ce faire, Rouen s'est appuyée sur une élaboration collective avec des représentants des acteurs éducatifs et sur son Projet Educatif Local.

En amont de la signature de son Projet Educatif de Territoire signé le 9 janvier 2014, la Ville a mené une large campagne de concertation et d'information dont les étapes principales figurent ci-dessous :

La conduite du projet dans la concertation

Afin de permettre une appropriation par tous les acteurs de la réforme, plusieurs étapes ont été définies :

- **novembre – décembre 2012** : avec la perspective de l'adoption prochaine des textes réglementaires, la Ville décide d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013 ;
- **décembre 2012 – avril 2013** : création d'un groupe de travail « école » regroupant enseignants, parents, personnel municipal et associations de parents d'élèves ;
- **novembre 2012 – juin 2013** : création d'un groupe de travail « loisirs » associant les centres de loisirs municipaux et associatifs, qui s'est réuni 5 fois ;
- **avril – novembre 2013** : création du comité de pilotage du PEdT composé de parents élus, de directions d'écoles, de l'Education nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, des syndicats d'enseignants, d'associations, d'élus des différents groupes politiques du Conseil municipal et des autres directions de la Ville impliquées dans la réforme (culture, sport, cohésion sociale), des services de Protection Maternelle et Infantile.
- **janvier et mars 2013** : consultation des enseignants sur le choix de la demi-journée (mercredi ou samedi), puis consultation directe des parents par vote (8 000 parents consultés).
- **mai 2013** : rencontre avec les associations intervenant déjà sur le temps du midi.
- **juin 2013** : 25 rencontres entre la DTE et les directeurs d'école par groupe scolaire.
- **avril 2014** : création du comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires.

Au final, ce sont près de 45 réunions spécifiques qui ont eu lieu pour aboutir, en juillet 2013, à la présentation du pré PEdT en Conseil municipal puis le 9 janvier 2014 à la signature du projet définitif.

Ci-dessous le schéma d'organisation validé contractualisé au PEdT



Eléments de contexte 2015-2016

Effectifs scolaires : 7321 enfants scolarisés dans les écoles publiques rouennaises dont 2945 en maternel et 4376 en élémentaire

Effectifs périscolaires : 5700 enfants accueillis sur les temps du midi (soit 78%) dont 2160 en maternelles et 3540 en écoles élémentaires.

Depuis la mise en œuvre du PEdT, de nombreuses instances de travail ont été créées afin d'améliorer l'offre d'activités et les conditions de l'accueil (d'un point de vue qualitatif et quantitatif). Ces groupes de travail ont aussi été menés dans l'objectif d'enrichir l'éventail de services aux familles, de permettre de meilleures articulations de travail en interne comme en externe, et de gagner en cohérence éducative.

Ces thématiques spécifiques de travail feront l'objet de développements dans différentes parties du rapport.

A. La Direction des Temps de l'Enfant, les autres directions, les partenariats internes et externes

a) L'organisation de la direction, son fonctionnement (en amont et maintenant)

Afin de répondre à ces nouveaux enjeux éducatifs, au renforcement de la qualité de l'offre de prestations, en faveur des enfants et des familles, l'ensemble des services de la Direction des Temps de l'Enfant s'est mobilisé.

Le renforcement des équipes d'animation, la modification substantielle de l'organisation de travail des ATSEM et des personnels techniques, l'accompagnement d'une plus grande professionnalisation des animateurs ont représenté des défis majeurs à relever.

Si ces changements ont donné lieu à des adaptations partielles au sein, et entre les services, le nouveau PEdT devra permettre de renforcer encore les collaborations autour d'enjeux collectifs clairement identifiés, partagés et formalisés.

Pour poursuivre la démarche de progression, et pour donner suite à une démarche d'évaluation organisationnelle plus globale, différents services et directions municipales pourraient être amenés à se restructurer.

Depuis la première mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, quelques défauts d'articulation entre les différents temps de l'enfant ont pu être constatés. La journée du mercredi présente à ce titre, l'exemple le plus marquant. Ce jour-là en particulier, pour l'enfant, peuvent se succéder différents temps nécessitant l'accompagnement de 3 services différents (temps de l'institution scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire). Au niveau national et local, le changement de réglementation qualifiant le temps du mercredi en périscolaire (décret du 3 novembre 2014) est venu renforcer la nécessité d'ouvrir une réflexion à ce sujet permettant notamment d'assurer une meilleure continuité éducative pour l'enfant.

Un groupe de travail spécifique sur « la fonction animation » a par ailleurs été créé à la rentrée 2015 pour améliorer les articulations de travail (5 temps de travail interservices ont déjà été programmés à ce jour).

b) Potentialités et points forts

Le service d'accueil réservé aux enfants sur les temps périscolaires, l'offre en matière d'ateliers et d'activités, et l'émergence d'une collaboration pour renforcer l'offre éducative entre directions municipales et partenaires institutionnels et associatifs ont servi de leviers pour élaborer les nouveaux rythmes scolaires. La mise en œuvre du Plan périscolaire, la signature d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturel (CLEAC) sont des exemples éloquents.

Quelques étapes clefs en amont de la construction du PEdT 2013-2016 :

- **2009 - 2010** : validation du plan périscolaire par le conseil d'adjoints de juin 2009 ;
- **2010 - 2011** :
 - Encadrement des accueils du matin en élémentaire et du soir par le service Education,
 - Création d'un quatrième responsable de secteur périscolaire,
 - Généralisation de la garderie du matin par les ATSEM et création du premier poste de référent périscolaire.
- **2011 - 2012** :
 - Création de cinq postes de référents,
 - Entrée en vigueur du règlement intérieur au 1^{er} janvier 2012,
 - Mise en place du goûter en élémentaire et refonte tarifaire.
- **2012 - 2013** :
 - Encadrement des accueils du midi par le service Education,
 - Création des postes de coordonnatrice périscolaire et de responsable de cellule,
 - Création de dix postes supplémentaires de référents,
 - Mise en place du plan de formation BAFA (12 agents),
 - Remise à plat du contrat avec les directeurs d'école.

Le plan périscolaire, le CLEAC, Musique à l'école, les liens déjà tissés avec l'Education Nationale notamment grâce à la mise en œuvre d'instances de travail avec les Inspecteurs de l'Education Nationale et les directions d'écoles ont permis de poser les bases d'une collaboration propice à la construction collective des nouveaux rythmes scolaires.

A ces dispositifs préexistants s'ajoutent : la procédure l'appel à projets permettant aux prestataires (associations et clubs sportifs) de postuler selon un cahier des charges clarifié, la Ville portant d'ailleurs une exigence grandissante en matière d'accompagnement éducatif.

De même, au-delà des partenaires signataires, de nombreux acteurs de la communauté éducative ont été invités à contribuer à l'élaboration du précédent PEdT. Les parents, bien sûr, mais aussi les MJC, les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) par exemple, ont pu, à toutes les étapes, débattre, apporter leurs suggestions, nourrir la démarche et les propositions.

c) Les fragilités

Si, avec l'expérience de cette première mise en œuvre, nous pouvons dire que cette élaboration collégiale a constitué une réelle force, on peut néanmoins constater que le pilotage et l'animation d'instances de réflexion et de validation avec un grand nombre de participants n'ont pas toujours permis un avancement linéaire et/ou dans un état d'esprit toujours constructif. En effet, ces grands groupes sont des espaces d'expressions d'enjeux collectifs mais aussi individuels parfois porteurs de logiques contradictoires.

Néanmoins, il reste essentiel de considérer que, si tous les acteurs ne peuvent être présents à toutes les étapes, leur représentation, en tant que des relais effectifs d'informations, voire de formations, est indispensable. Leur mobilisation dans des groupes de travail plus spécifiquement dédiés est un atout indéniable.

Certains partenaires internes Ville et DTE ont été peu, voire pas présents, lors des différentes étapes de mise en œuvre du PEdT. Ces professionnels surtout issus des métiers techniques, n'ont pas toujours été en mesure d'aborder les changements qui s'opéraient comme des évolutions nécessaires à l'accompagnement éducatif des enfants. Les évolutions ont parfois été appréhendées seulement comme des contraintes nouvelles et des surcharges de travail.

Cette situation reste encore aujourd'hui une fragilité, l'accompagnement de ces professionnels, leur participation à des réflexions collectives seront des axes de travail à poursuivre lors de la mise en œuvre du prochain PEdT. La représentation de tous les services concernés, la diffusion des informations à tous les agents, leur mobilisation individuelle et collective reste un enjeu fort favorisant coopération, collaboration dans l'intérêt des enfants.

La création d'un Comité de suivi en avril 2014 réuni à 5 reprises, puis l'instauration de groupes de travail ont permis de faire avancer les réflexions et surtout d'améliorer les mises en œuvre. Les quatre groupes, pour certains encore en activités ou à relancer, ont pour thématiques :

- Partage des locaux et du matériel
- Accueil des enfants de classes maternelles
- Evolution des contrats des directeurs d'écoles
- Parentalité

B. Retour sur la mise en œuvre

a) Les familles

Une première enquête, pour évaluer la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires auprès des enfants et des parents, a été lancée en avril 2014. Deux questionnaires spécifiques, l'un pour les parents, l'autre pour les enfants, ont été élaborés, leur traitement et analyse ont donné lieu à un rapport publié en juin 2014 et dont les résultats ont été présentés en Comité de Suivi (**annexe 1**).

Ce travail a donné lieu à la priorisation de pistes de travail, dont certaines ont entraîné des adaptations et des évolutions, comme celles mentionnées ci-dessous :

- Renforcer les articulations de travail entre les services périscolaire et extrascolaire et généraliser la présence des référents périscolaires lors des réunions de rentrée.
- Prévoir des réunions de rentrée à destination des familles de façon systématique.
- Assurer l'actualisation des panneaux « Anim'actions » installés dans les écoles.
- Mettre en place des trombinoscopes pour présenter l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des enfants (enseignants, animateurs, ATSEM, équipes techniques...).
- Mettre en place un groupe de réflexion pour l'accueil des plus petits.
- Simplifier les procédures d'inscription.

Les derniers retours notamment lors du Comité restreint du PEdT, concernant l'évaluation aujourd'hui, confirment la nécessité de poursuivre plus spécifiquement certains de ces axes.

Il s'agira donc, après partage et validation, de mentionner au prochain PEdT les actions à poursuivre et les nouvelles pistes à prioriser. Il faudra également déterminer les moyens, les échéances, les structurations de travail pour atteindre ces ambitions, pour certaines, déjà fléchées dès juin 2014.

b) Les actions éducatives

Un programme d'actions éducatives était déjà proposé aux enseignants antérieurement à la réforme des rythmes scolaires. Ces actions concernaient exclusivement les temps scolaires. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 163 classes ont ainsi bénéficié des 31 actions proposées autour des thématiques suivantes : santé, citoyenneté, environnement et culture (les actions sportives ne sont pas intégrées dans ce décompte, car elles n'étaient pas intégrées au programme global en 2012-2013).

A l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville et ses partenaires (Education nationale, DRAC) ont fait le choix d'ouvrir certaines actions aux temps périscolaires, afin d'enrichir l'offre éducative de ces temps d'accueil et d'encourager la continuité éducative entre temps scolaires et périscolaires. Cette orientation s'est traduite par une proposition de 32 actions en 2013-2014, dont 18 réservées au temps scolaire (56%), 6 réservées aux temps périscolaires (19%) et 8 ouvertes aux temps scolaires et/ou périscolaires (25%). Les temps de formation proposés aux enseignants dans le cadre du CLEAC (Contrat local d'éducation artistique et culturelle) se sont dans le même temps ouverts aux animateurs et référents périscolaires.

Le bilan effectué au terme de la première année de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a révélé un ressenti négatif par les enseignants, qui, pour certains, se sont sentis dépossédés d'une offre éducative dont ils reconnaissaient la qualité et qui leur était précédemment dédiée. La stricte continuité de certaines actions entre temps scolaires et périscolaires a par ailleurs été difficile à mettre en œuvre, car les attendus en termes de contenu éducatif et d'organisation sont différents.

Au regard de ce premier bilan, la Ville, en lien avec ses partenaires, a opéré à des réajustements dès la rentrée suivante, en différenciant davantage les offres éducatives proposées sur les temps scolaires et périscolaires. Le catalogue des actions éducatives a ainsi été positionné prioritairement sur les temps scolaires, tandis que la mise en œuvre des cycles d'ateliers périscolaires a permis de renforcer et structurer l'offre éducative sur les temps périscolaires. Les « projets à écrire » (appels à projet) sont restés quant à eux relativement ouverts, afin de pouvoir soutenir les articulations entre temps scolaires et périscolaires dans le cadre de projets construits en commun, à l'initiative d'un enseignant et d'un référent périscolaire. Le principe d'un temps dédié aux accueils périscolaires (15% minimum) dans le cadre des projets de résidence artistique et culturelle a été confirmé. Enfin, les formations conjointes sur les projets artistiques et culturels ont été maintenues, afin de contribuer à l'enrichissement de l'offre périscolaire et aux complémentarités entre temps scolaires et périscolaires sur ces projets.

Pour l'année scolaire 2014-2015, ces réajustements se sont traduits par la mise en œuvre de 38 actions, dont 28 réservées au temps scolaire (74%), 2 réservées aux temps périscolaires (5%) et 8 ouvertes aux temps scolaires et/ou périscolaires (21%).

Cette tendance a été confirmée pour l'année 2015-2016, avec une proposition de 37 actions (désormais dénommées « parcours éducatifs »), dont 31 réservées au temps scolaire (84%), 3 réservées aux temps périscolaires (8%) et 3 ouvertes aux temps scolaires et/ou périscolaires (8%). Six formations ont par ailleurs été proposées dans le cadre du CLEAC : 19 animateurs ou référents périscolaires ont pu en bénéficier aux côtés des enseignants.

c) Les activités périscolaires et extrascolaires (**annexe 2**)

La mise en œuvre de cycles d'ateliers sur les temps périscolaires a permis de répondre à 3 objectifs principaux :

- Permettre à chaque enfant de bénéficier d'au moins 2 ateliers différents par semaines (dont 2 cycles durant l'année sont assurés par des prestataires)
- Assurer une répartition équitable de l'offre entre les écoles
- Favoriser l'égal accès aux offres d'activités

La DTE s'est fixée comme objectif de proposer deux ateliers par enfant et par semaine. Cet objectif a été atteint en 2014-2015, soulignant l'efficacité du travail des référents périscolaires pour enrichir leurs offres. En effet, les offres d'ateliers sont inscrites dans les projets pédagogiques élaborés par les référents périscolaires en lien avec les équipes enseignantes et les autres acteurs internes et externes.

En 2013-2014, 15 prestataires intervenaient sur les temps périscolaires, tandis qu'**en 2014-2015, 40 prestataires assuraient 30 ateliers par jour, soit 15% de l'offre globale**. Parmi ces associations, 18 étaient spécialisées dans la culture (245 cycles, 52% du budget de prestations), 15 dans le sport (218 cycles, 30% du budget de prestations), 4 dans l'environnement et la santé (35 cycles, 7% du budget de prestations) et 2 dans l'initiation à la citoyenneté (70 cycles, 11% du budget de prestations). La participation active des acteurs associatifs a ainsi contribué à améliorer et enrichir les offres d'activités.

De leur côté, **les animateurs municipaux**, qui proposaient 110 ateliers par jour en 2013-2014, **en assuraient 184 l'année scolaire suivante, soit une augmentation de l'offre de 67%**.

La fréquentation des accueils périscolaires était restée assez stable en 2016, autour de 75% en maternelle et de 81% en élémentaire. Toutefois, elle est assez hétérogène sur l'ensemble de la semaine et également selon les écoles. Globalement certaines écoles connaissent une baisse de fréquentation, d'autres une hausse significative. Cette analyse est aussi à mettre en corrélation avec la fluctuation des effectifs d'enfants accueillis au sein des écoles chaque année. L'augmentation des effectifs n'est pas sans conséquence sur la charge en matière de fonctionnement. Il a été également nécessaire de se pencher collectivement sur la question du partage et de la destination des locaux finalement disponibles pour organiser dans de bonnes conditions la classe, et les temps péri et l'extrascolaire.

En maternelles, **le taux moyen de fréquentation des cycles d'ateliers s'établit quotidiennement autour de 38% des effectifs scolaires, contre 42% en élémentaire**. L'objectif à atteindre est maintenant de 50 %.

En maternelle, l'art et la culture, ou encore la citoyenneté, sont les cycles d'ateliers périscolaires ayant le plus accueilli d'enfants. En élémentaire, ces deux thématiques restent attractives mais les ateliers relatifs au sport et à la motricité sont plus prisés (près de 40% des enfants).

L'augmentation du nombre d'ateliers a eu pour effet d'augmenter leur fréquentation. De même, le questionnaire retourné par plus de **2000** enfants a permis d'évaluer le taux de satisfaction à un niveau très élevé, puisque 88% des élèves ont déclaré vouloir refaire l'activité. Dans le même temps, **le nombre de contrats de respect enregistrés a diminué de 42% en 2014-2015** par rapport à l'année précédente, car la mise en place d'une procédure d'accompagnement a permis aux animateurs de renforcer la dimension préventive de leurs interventions.

Une charte de « bonnes pratiques éducatives » a été élaborée en mars 2015 afin de proposer un guide d'accompagnement à l'ensemble des prestataires extérieurs quel que soit leur domaine d'intervention. Cette charte a permis de clarifier une ambition et un cadre éducatif partagé en faveur des enfants. L'adhésion de l'ensemble des prestataires intervenants pour le compte de la Ville y est requise pour renforcer un accompagnement éducatif de qualité. **(annexe 3)**

Afin de répondre au respect du rythme des enfants, 17 sites d'accueils de loisirs ont été ouverts le mercredi après-midi dans, ou à proximité des écoles. En amont de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, 5 ALSH municipaux existaient. Cette adaptation a permis de mieux répondre aux besoins des enfants en réduisant les temps de transport trop longs. De plus, il devenait ainsi possible de proposer un temps de sieste immédiatement après le déjeuner notamment aux enfants les plus petits.

En 2014-2015, 516 enfants en moyenne ont été accueillis sur les 22 sites le mercredi après-midi soit 65 enfants de plus qu'en 2013-2014. Malgré le retour d'un temps de classe le mercredi matin, la fréquentation des accueils de loisirs municipaux le mercredi après-midi n'a pas augmenté de manière significative.

Une réflexion est menée actuellement pour regrouper des sites d'Accueils de Loisirs maternels car le déploiement initial de sites n'est pas en adéquation avec la demande réelle sur le terrain : sur certains sites 2 ou 3 enfants seulement sont accueillis. Le maintien de 17 sites avec un si faible effectif représente un coût important pour la collectivité, cette dépense non justifiée pourrait être ventilée sur d'autres postes, notamment pour enrichir l'offre d'activités.

Depuis l'expérience de la première mise en œuvre, il paraît légitime de s'interroger, sur la pertinence de maintenir l'organisation du temps de loisirs (mercredi, et/ou vacances scolaires) dans les écoles. En effet, l'enfant ainsi accueilli, passe un temps très important dans le même espace qui est, (cela n'est pas neutre), celui des apprentissages scolaires. Le temps réservé au ressourcement, aux loisirs, prend donc, sur le site de l'école, une tonalité particulière. On peut légitimement s'interroger sur la pertinence de poursuivre, dans l'intérêt de l'enfant, l'organisation des temps de loisirs dans ces espaces.

L'évolution du métier d'animateur, sa professionnalisation grandissante, la progression de la réglementation qui encadre aujourd'hui très scrupuleusement la pratique, témoignent d'une mutation importante. Les métiers de l'animation sont porteurs aujourd'hui, des valeurs initiales de l'éducation populaire et aussi d'ambitions éducatives complémentaires dans le secteur du périscolaire. Si on peut retrouver une cohérence au niveau des valeurs développées dans les deux approches (respect du rythme de l'enfant, épanouissement...), les projets pédagogiques doivent garder leur spécificité d'approches en termes de contenus éducatifs afin de respecter les besoins de développement de l'enfant sur ses différents temps de vie, tout en s'attachant à partager et à rendre lisibles des objectifs stratégiques clairs.

Au fur et à mesure de l'évaluation il s'est avéré nécessaire de mieux articuler et de façon conjointe, les propositions sur les temps scolaires et celles sur les temps périscolaires afin de permettre un meilleur équilibre dans la journée de l'enfant. Cette ambition ne pourra être atteinte sans une complète collaboration des deux partenaires principaux que sont la Ville et l'Education Nationale à la fois en termes d'objectifs partagés et de volonté de mise en œuvre plus opérationnelle.

d) L'Education Nationale

L'Éducation Nationale a consulté l'ensemble des directions d'écoles afin de recueillir un bilan, élaboré à partir des retours de chaque circonscription.

Compte-rendu des retours des écoles de la circonscription de Rouen Nord sur le dispositif PEDT

Des bilans contrastés et fortement contextualisés :

Des changements d'animateurs, des modifications d'activité ou de cadre ont répondu pour certaines écoles à une meilleure adaptation aux besoins des enfants, du point de vue des équipes pédagogiques.

Des points de cohérences entre les écoles :

Pour les maternelles :

- Fatigue des élèves dès le jeudi après-midi dont la cause pourrait être la disparition de la coupure du mercredi.
- Taux d'absentéisme important sur la matinée du mercredi (25 à 30%)
- Activités du midi quasiment absentes pour les élèves de maternelle et notamment les petits.

Pour les écoles maternelles et élémentaires :

Points positifs :

- Effet positif des 5 demi-journées et de la réduction des temps de classe de l'après-midi.
- Nécessité pour les équipes de faire un vrai travail sur la Charte des locaux et du matériel pour minimiser les déplacements et les bruits.
- Réelle qualité des activités, améliorations (satisfaction des parents, relations animateurs/écoles).
- La qualité des personnes formées, dynamiques, investies produit des effets significatifs. Les équipes d'animateurs apparaissent comme cohérentes pour les enseignants. Les informations circulent, les règles et les personnes adultes et les enfants sont respectés.
- Quand la communication est bonne avec le référent le partage des locaux s'organise en commun.
- Il ne pose alors pas de problème avec les équipes.

Les enseignants sont en mesure de faire des propositions d'ajustement des dispositifs :

- Mise en place d'activités calmes (ciné club, jeux de société, relaxation, temps libres dans un cadre posé...) notamment lors des pauses méridiennes.
- Prise en compte du règlement intérieur de l'école par les animateurs.
- Modification des horaires (classe à partir de 8h20, activités calmes proposées de 12h à 13h30, activités du PEDT de 15h15 à 16h15).

- Proposition de participation des enseignants aux activités PEDT dans les champs sportifs, artistiques ou scientifiques.

Points négatifs :

- Les activités en groupe, le vivre en collectif fatiguent les enfants, produit de l'excitation.
- Les plages du midi semblent trop longues surtout quand elles ne comportent pas de possibilité de temps calmes.
- Les temps de jonction entre les moments de classe et les activités péri éducatives sont particulièrement importants. Lorsqu'ils n'ont pas été travaillés avec les équipes conjointement cela produit de l'agitation. Les enseignants ne peuvent pas alors recentrer rapidement les élèves sur les apprentissages lorsqu'ils sont de retour en classe. (20 minutes sont parfois nécessaires pour pouvoir le faire).
- Lorsqu'il y a une baisse de fréquentation dans une activité celle-ci disparaît.
- Quand les animateurs changent pour des personnes désinvoltes et peu engagées, les équipes pédagogiques notent des débordements, des incivilités voire des incohérences avec les valeurs que les enseignants s'efforcent d'enseigner à leurs élèves.
- Les activités proposées changeant par période, elles ne peuvent être pratiquées par tous les enfants.
- Lorsqu'un animateur est absent les enfants restent alors trop longtemps dans la cour.
- Certaines écoles regrettent le changement systématique de l'animateur référent tous les 3 ans.
- Demande de transparence et de circulation systématique des informations (par exemple réunions dans les locaux de l'école de l'équipe du périscolaire, changement d'activité ou d'animateur).
- Pas de suite envisagée à donner aux signatures des contrats de respect.

Rythmes scolaires Rouen Centre

Points positifs

Il est fait état dans plusieurs synthèses d'une satisfaction par rapport à la qualité des échanges avec les animateurs des temps périscolaires. Si la bonne entente des enseignants avec le référent apparaît comme un gage de succès pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes, certaines écoles considèrent qu'il s'agit là d'un aspect à travailler encore. L'accès pour les élèves à des activités plus nombreuses et plus variées avec des animateurs compétents est souligné sur le mode positif par plusieurs écoles. Dans ce cas, le rôle de l'animateur référent est clairement appréhendé comme étant déterminant. Les équipes regrettent parfois les changements de référents. L'équilibre trouvé pour articuler finement les temps scolaires et les temps périscolaires repose en effet sur le principe d'une co-construction. Le dispositif est

forcément tributaire des synergies déployées. Tout changement de personne renvoie à l'idée d'un inévitable redémarrage à opérer. En maternelle, la réflexion visant à proposer aux enfants des activités libres le soir (jeux de construction, dessin, puzzles...) est appréciée.

Aspects nécessitant des ajustements

De façon générale, les difficultés identifiées restent les mêmes que lors de la première synthèse :

- **la fatigue et le manque de concentration** des élèves sont mentionnées dans la majorité des retours. Les élèves sont présentés comme étant très fatigués dès le jeudi ce qui entraîne agitation et manque de concentration. L'absence de coupure le mercredi engendre donc pour la majorité des écoles une fatigue préjudiciable aux apprentissages engagés en fin de semaine. De nombreux enfants passent autant de temps, voire plus en collectivité. 5 jours semblent trop lourds pour les élèves qui paraissent les plus énervés et les plus fatigués.
- **la nécessité de poursuivre des exigences communes** en matière de discipline est énoncée maintes fois. Les écoles regrettent souvent une approche très différente des règles de vie au moment des temps périscolaires, ce qui les met en difficulté. Les élèves sont plus bruyants et ont souvent du mal à se calmer en arrivant en classe, après la pause méridienne, parvenant plus difficilement à revenir à un cadre scolaire impliquant des exigences spécifiques. Les règles données ne sont donc pas toujours les mêmes pour un même espace selon les personnes qui encadrent. Pour les plus jeunes, l'école serait moins vécue comme un lieu dédié essentiellement aux apprentissages mais plutôt comme un lieu aux multiples fonctions. Suggestion faite : mieux (in)former les animateurs sur l'établissement et le respect des règles communes à l'école (lieux, matériels, sécurité) lors des diverses activités notamment le soir. Cela permettrait d'assurer une meilleure continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire et d'aboutir à une cohérence éducative.
- **la multiplicité des intervenants en maternelle** est perçue comme ne facilitant pas les repères dont les plus jeunes ont besoin pour évoluer sereinement. Le repérage dans le temps et dans l'espace est difficile ; distinguer ce qui relève du scolaire ou du périscolaire l'est également pour un élève. Le temps périscolaire l'après-midi est aussi décrit comme étant trop long, voire inadapté à l'âge et aux besoins des enfants, avec des effectifs trop lourds. En élémentaire, la multiplicité des adultes référents est souvent analysée comme créant des confusions pour les élèves qui ont encore du mal à faire la distinction entre temps scolaires et temps périscolaires.
- **sur le plan pédagogique** de nombreuses écoles indiquent que le programme est plus difficile à mettre en œuvre du fait d'un temps d'enseignement trop court l'après-midi. Les sorties scolaires sont plus difficiles à organiser dans certains secteurs l'après-midi car elles débordent les horaires scolaires. Lorsqu'elles sont organisées sur les trois heures de la matinée, cela est perçu comme étant réalisé au détriment des moments de concentration à consacrer aux mathématiques et au français. Les après-midis raccourcis sont perçus comme des moments moins propices à l'enseignement. Il est regretté que le temps d'apprentissage de l'après-midi fasse souvent suite à des activités périscolaires ayant beaucoup trop sollicité les élèves. Ces derniers ne semblent plus forcément concevoir l'après-midi comme un temps d'apprentissage et sont rapidement dans l'attente de la fin de classe. Les notions obligatoires de l'école ne peuvent alors être approfondies. Il importe donc d'accentuer les actions pour accroître l'efficacité scolaire sur une durée de concentration moindre : lire et comprendre plus vite, accentuer le goût de l'effort et de la concentration pour réussir.

c. Les ressources humaines

a) Le renforcement des effectifs

Le Service Education notamment porteur de la fonction d'animation, de l'accueil et de l'encadrement des services périscolaires a été reconfiguré pour s'adapter aux évolutions successives avec l'arrivée d'un Responsable du Périscolaire et la création de nombreux postes de référents périscolaires. Cette évolution, déjà amorcée dans le cadre de la mise en œuvre du plan périscolaire, s'est poursuivie avec l'augmentation des postes de référents permettant d'asseoir une réelle coordination de proximité et un meilleur suivi en sein de chaque groupe scolaire.

En 2010 il y avait 1 poste de référent périscolaire,

En 2011 il y avait 6 postes

En 2012 18 postes pour arriver à **29 postes à la rentrée 2015.**

Pour renforcer l'encadrement et la formation des animateurs périscolaires, 4 ETAPS ont intégré le service Education. Ces éducateurs ont formé les référents et les animateurs. Ils ont également apporté une expertise par rapport à l'organisation spatiale des cours de récréation et la gestion du matériel pédagogique.

Le renforcement des effectifs a permis à la Ville de rentrer progressivement dans des normes d'encadrement en conformité avec ceux fixés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale telle qu'elle s'y est engagée au PEdT.

Aujourd'hui le taux d'encadrement est celui-ci :

Sur le temps du midi :

- Maternel : 1 animateur pour 14 enfants
- Élémentaire : 1 animateur pour 18 enfants

Sur les temps du soir :

- Maternel : 1 animateur pour 12
- Élémentaire : 1 animateur pour 18

b) Les formations et l'accompagnement des professionnels

Les formations

- ✓ 36 formations Base BAFA (12 en 2011, 10 en 2014, 14 en 2015) et 40 BAFA citoyen de 2014 à 2015
- ✓ 14 formations perfectionnement BAFA (8 en 2013, 7 en 2014)
- ✓ 15 formations Base BAFD (8 en 2013 et 7 en 2014)
- ✓ 9 formations perfectionnement BAFD (2 en 2013 et 7 en 2015)
- ✓ 1 formation UC11 BPJEPS en 2014 ; 2 en 2015 / 2016

Cet investissement de la Ville a permis de passer de 27% d'animateurs qualifiés en septembre 2013 à 68% en octobre 2015. Le taux d'agents diplômés sur le temps de midi dépasse aujourd'hui les 50%.

Depuis janvier 2016, le taux de qualification des animateurs est de 70% sur l'ensemble des temps. 250 heures par mois sont destinées à des actions de formation pour l'ensemble de l'équipe d'animation.

La problématique du turn-over touchant les équipes d'animation reste une fragilité, en effet, il reste difficile de stabiliser l'accompagnement professionnel au quotidien auprès des enfants. Cela en premier lieu parce que les métiers de l'animation sont parfois considérés comme une étape transitoire permettant de concilier vie étudiante et première insertion professionnelle.

De plus, la question de l'attractivité de la collectivité en termes de niveau de rémunération, de missions, de projets professionnels se pose toujours malgré les efforts consentis par la Ville pour renforcer la présence et le professionnalisme de ces métiers de l'animation.

c) Les collaborations et articulations de travail

Les collaborations au sein des différents services de la Direction des Temps de l'Enfant (DTE) devront être renforcées, afin que les ambitions éducatives de cette réforme des rythmes scolaires portée par la Loi sur la Refondation de l'Ecole soient investies par tous en cohérence avec les spécificités des missions et les expertises métiers de chacun.

Les services techniques et opérationnels participent quotidiennement à créer des conditions favorables à l'accueil des enfants. Si, de façon légitime, les missions d'animation et les propositions d'ateliers périscolaires ont été prioritairement investies lors du premier PEdT, il faudra, en soutenant le même effort, renforcer le soutien aux autres professionnels et permettre de meilleures collaborations et articulations de travail avec les services internes et externes à la DTE pour continuer à améliorer la qualité de l'accueil réservé aux enfants.

En externe, la formalisation d'espaces de collaboration réciproquement investis avec tous les partenaires, notamment avec l'Education Nationale, reste un enjeu fort (concernant par exemple, les temps dédiés pour les réunions) afin de croiser les regards, partager les constats, fixer des objectifs communs...

Les ambitions éducatives clairement partagées et conjointement formalisées, dont la déclinaison pourra être accompagnée dans chaque école, à la fois sur les temps scolaires et périscolaires, seront susceptibles de renforcer une réelle plus-value en matière d'éveil et d'apprentissage.

D. Les engagements de la Ville

a) Les enjeux collectifs

Entre complémentarité et continuité

La Loi sur la refondation de l'école vise, dans son volet concernant les rythmes scolaires, à une bonne articulation entre les temps scolaires et périscolaires.

Pour cela, les élèves doivent avoir accès à des activités artistiques, sportives et culturelles de qualité. Les propositions d'ateliers ou d'actions périscolaires doivent permettre de contribuer à la réussite de tous les élèves dans une logique d'équité.

Tout au long de la mise en œuvre du PEdT 2013-2016, deux ambitions majeures se sont exprimées concernant le contenu des activités :

En premier lieu, comme cela était mentionné au PEdT, les acteurs ont souhaité favoriser l'émergence de projets scolaires et périscolaires pouvant s'articuler ensemble pour offrir une continuité éducative à l'enfant.

De l'autre, s'est exprimé l'objectif de favoriser des propositions éducatives sur les temps périscolaires créant, a contrario, des distinguos clairs avec les temps d'apprentissages afin que l'enfant puisse se ressourcer dans une activité distincte de l'univers scolaire, dans une perspective de complémentarité éducative.

Ces deux visions présentent des intérêts éducatifs indéniables pour l'enfant :

Rupture et complémentarité pour permettre un ressourcement, ou continuité pour favoriser une meilleure intégration des savoirs. Dans cette situation, difficile de promouvoir un modèle au détriment de l'autre pour l'ensemble des écoles, en privilégiant l'une ou l'autre option d'une façon uniforme. Les retours formalisés des équipes enseignantes, des parents d'élèves via des échanges plus nourris autour des projets d'écoles, peuvent permettre d'accorder au mieux les ambitions éducatives portées autour des temps scolaires et périscolaires privilégiant soit une logique de continuité soit une logique de complémentarité.

Entre équité et égalité

Une question pourra également être abordée de façon plus prégnante, lors du prochain PEdT. Cette interrogation dépasse le cadre local de Rouen et peut être posée à l'échelle du territoire national. Elle est relative à la construction de l'offre d'activités en péri et extrascolaire. La programmation et le contenu doivent-ils être élaborés selon un principe d'égalité sur l'ensemble des territoires ou d'équité en visant plus spécifiquement une adaptation au besoin, selon une logique appréhendée par quartier, par école...

Le PEdt contribue à une politique de réussite pour tous et aussi une lutte contre les inégalités d'accès aux loisirs éducatifs.

Des enfants résidant dans plusieurs quartiers de la commune, ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite scolaire, éducative et à leur développement harmonieux. Cette réalité ne concerne pas seulement les quartiers prioritaires.

Néanmoins, ces inégalités parfois territoriales et sociales ont peu de visibilité au sein de la politique éducative globale de la Ville et n'apparaissent que peu dans le 1^{er} PEdT.

Une réflexion serait à mener sur le taux d'encadrement, l'offre d'activité, la spécificité de formations, l'utilisation des contrats de respect, le lien avec le volet éducatif du contrat de Ville afin de mieux articuler ambitions et actions. La note d'instruction du 28 novembre 2014 émise conjointement par le Ministère de l'Education nationale et

le Ministère de la Ville (**annexe 4**) incite les politiques locales à renforcer cohérence et déclinaison de l'action publique en ce sens. Elle invite également les intervenants à se saisir de toutes les alternatives pour permettre la réussite de tous les élèves, en renforçant aussi la place des parents dans l'école.

A l'heure actuelle, des actions spécifiques sont déjà réalisées sur les secteurs relevant de la politique de la Ville. Citons pour exemples « Musique à l'école » ou le « Poème harmonique ». La ville et ses partenaires s'engagent au travers du PEdT 2016-2019 à renforcer ou à ajuster davantage l'offre éducative quel que soit le secteur défini afin de mieux répondre aux besoins des enfants. Cette attention particulière sans pour autant compromettre une logique d'égalité de territoire pourra s'inscrire pour un temps nécessaire, défini, selon les constats partagés, les besoins et ressources recensées sur un secteur.

Cette question a plusieurs fois émergé lors de différentes instances de travail : Comité de pilotage, réunions de concertation. Elle nécessite un accompagnement clair des instances de gouvernance et des partenaires, qui devront être en capacité de mobiliser leurs « forces » via la proposition d'actions, de dispositifs le cas échéant.

Cette logique d'intervention « ajustée » doit s'appliquer quel que soit la singularité des enfants, cela approche concerne notamment l'accueil des enfants en situation de handicap.

b) La démarche d'évaluation

Le comité de suivi et d'évaluation des rythmes créé dès avril 2014 a permis aux différents membres de la communauté éducative mobilisés de réfléchir collectivement à des adaptations et évolutions nécessaires.

Les différents groupes de travail menés par la Ville, ont pu répondre à des problématiques de partage de locaux et de matériel, d'amélioration de la qualité d'accompagnement des maternelles, de collaboration...

Au cours du prochain PEdT, ces groupes pourront être réactivés si nécessaire, d'autres thématiques initiées (pourraient, pourquoi pas, à l'avenir, être initiés et pilotés par d'autres partenaires).

Entre 2013 et 2016, de nombreux outils de suivi de l'activité ont été mis en place notamment sur le périscolaire. Plusieurs critères objectifs ont été mesurés régulièrement comme la fréquentation, l'encadrement, les cycles d'ateliers périscolaires, la formation, l'accidentologie afin d'adapter au mieux l'offre éducatif sur les temps scolaires et périscolaires.

Pendant la phase de bilan et d'évaluation, la Ville de Rouen a souhaité mener une concertation avec de nombreux acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, associations du territoire, partenaires internes et externes...).

Trois thématiques, émergeant souvent des différentes instances de suivi et d'évaluation, ont été proposées, à trois dates différentes sur trois quartiers de la Ville comme base de discussion, en mars dernier, en voici les intitulés :

- Comment à l'école l'enfant devient citoyen ?
- Quelles adaptations pour les enfants en maternelle ?
- Ensemble comment agir pour le développement de l'enfant ?

Si la fréquentation de ces ateliers thématiques a été inégale, il est néanmoins important de noter la richesse des échanges, la clarté des ambitions et problématiques formulées et des pistes à poursuivre. Le résumé complet, évoquant questionnement et pistes, de l'ensemble des ateliers figure en **annexe 5**.

E. Les retours d'évaluation et les perspectives pour le PEdT 2016-2019

La démarche d'évaluation permet notamment grâce à des éléments de bilans d'activités, à l'étude des différents retours des membres de la communauté éducative de poser un diagnostic partagé de mesurer la marge d'amélioration et de prioriser des pistes de travail pour la prochaine élaboration.

a) Une temporalité repensée

Aucun changement important d'organisation des temps périscolaires ne sera proposé à la prochaine rentrée, seuls des ajustements concernant les temps du soir sont projetés.

En effet, la proposition d'un goûter dès 15h45 a, à plusieurs reprises, été relevée comme une proposition inadaptée, par les enfants eux-mêmes (notamment ceux du CME), des parents (membres du comité de suivi), des enseignants, des professionnels des équipes municipales.

Dans certaines écoles, de nombreux enfants sont amenés à prendre leur déjeuner au deuxième ou troisième service et terminent leur repas vers 13h, la proposition d'un goûter à 15h45 paraît alors inopportune lorsque l'on considère le déroulé complet d'une journée.

Le mercredi, le goûter est proposé à 16h15 : cet horaire semble mieux adapté, plus cohérent et respectueux du rythme et des besoins de l'enfant.

De plus, certains enseignants trouvent le temps réservé aux apprentissages trop contraint l'après-midi, un temps de récréation positionné entre 13h30 et 15h45 réduit encore cette période réservée aux apprentissages. Une pause récréative venant à l'issue du temps de classe permettrait une alternance entre temps de concentration et temps de détente.

La fin de journée ainsi repensée permet en outre de conserver une souplesse d'organisation pour les familles offrant une possibilité de départ des enfants à la fois à 15h45 et à 16h15.

De même, afin de répondre à des problématiques d'organisation des familles, certaines écoles conserveront un léger décalage sur les horaires d'entrées et de sorties des élèves afin de permettre aux parents qui ont des enfants à la fois au sein d'écoles maternelle et élémentaire de se rendre d'une école à l'autre plus posément. Cette disposition a été mise en place dans la situation où l'école maternelle est éloignée de l'école élémentaire.

b) La définition de nouvelles orientations : l'apport des instances de concertation

Les réunions de concertation : Un apport pour déterminer des axes de travail prioritaires (annexe 6)

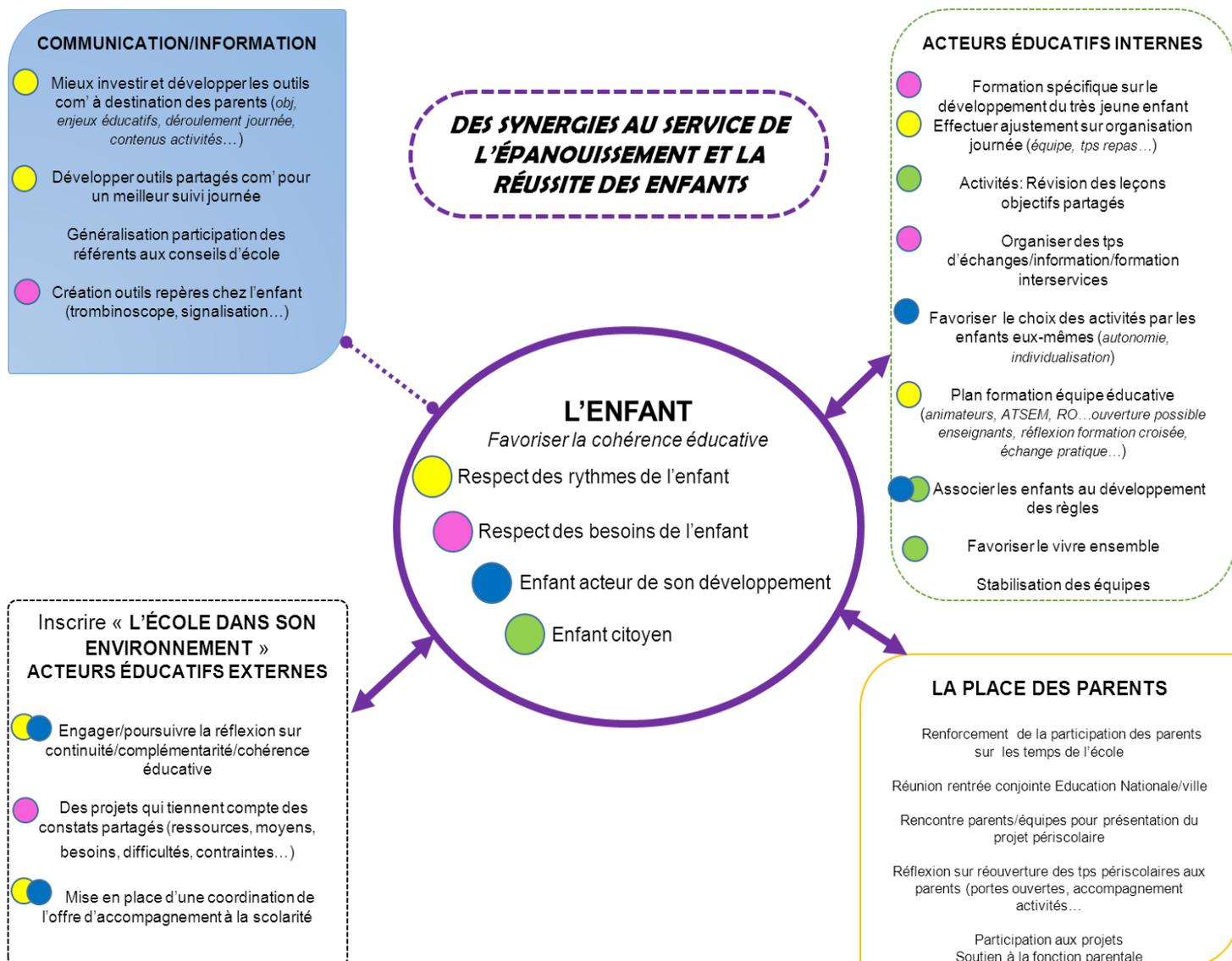
Les réunions de concertation organisées par la Ville au printemps 2016 ont permis de réunir des membres de la communauté éducative (parents, professionnels, acteurs associatifs...). La richesse du contenu des échanges a aussi permis de recueillir un état des lieux et d'affiner les grandes lignes d'orientations pour le PEDT 2016-2019.

Voici la liste des sujets relevés de façon synthétique lors des réunions publiques de concertation. Ceux-ci ne sont pas classés par thématique d'atelier car certains d'entre eux ont été relevés de façon transversale lors des échanges quelle que soit la thématique des ateliers. Un rapprochement de ces sujets a donc été consenti dans l'énoncé des problématiques telles que formulées ci-dessous :

- La préoccupation partagée du développement global de l'enfant au niveau cognitif, physique, socio affectif
- Le respect du rythme de l'enfant (temps de repas, temps de repos de récupération, temps de récréation...)
- L'importance de proposer parmi les services périscolaires la possibilité d'un temps accordé aux révisions des leçons (attente des familles)
- L'offre d'activités répondant toujours à des objectifs éducatifs favorisant la mixité, la socialisation, l'intégration de règles
- La question des logiques de continuité, de complémentarité
- La nécessité de temps formalisés de partages, réunions, conseils d'école...
- L'amélioration de la communication
- Le renforcement du professionnalisme des différentes équipes, chaque adulte accompagnateur devant, sur tous les temps, adopter une posture adaptée ayant valeur de modèle et d'exemplarité pour l'enfant.
- Le renforcement de la participation des parents sur tous les « temps de l'école »
- Un travail collectif et cohérent sur les règles à l'école

- Un enfant acteur des règles en leur donnant du sens
- Une meilleure diffusion d'outils pertinents : les conseils d'enfants, les « enfants-ambassadeurs », la « minute-enfant » ; permettre l'essaimage de bonnes pratiques
- L'adaptation de l'offre en plus grande adéquation avec les besoins, les constats et les ressources recensés par secteur ou par l'école
- Un constat de fatigue pour les plus petits d'où la nécessité d'adapter encore plus l'accompagnement au quotidien
- L'offre d'activités à adapter aux besoins de l'enfant, avec une part réservée aux jeux libres et symboliques
- Des temps de l'enfant pensés dans leur globalité pour mieux accompagner l'enfant,
- Le décalage du temps du goûter mieux adapté aux besoins des plus grands qu'aux besoins des plus jeunes : comment concevoir des adaptations ?
- La création et la diffusion d'outils pour renforcer la notion de repères et de références : trombinoscopes...
- Des formations proposées spécifiquement pour aider les différents professionnels à accompagner au mieux les plus petits.

Ces items ont ensuite été réinvestis et classés afin de dégager des axes stratégiques et des pistes d'actions. Le schéma qui suit, propose un modèle de ce classement et une synthèse visuelle des principales orientations ainsi fléchées.



De grands enjeux se dégagent. Nous avons tenu par cette illustration à faire figurer « l'enfant » au centre du schéma. Cette approche « pédocentrée » affirme ainsi qu'au-delà de nos contingences d'organisations professionnelles et personnelles d'adultes, l'enfant doit demeurer au cœur de nos préoccupations.

Le prochain PEdT doit nécessairement s'appuyer sur ces retours afin de définir et prioriser de pistes d'actions. Cela permet d'engager une démarche de progression collective au travers de groupes de travail collaboratifs dont certains se poursuivront ; d'autres en revanche pourront s'initier à partir de la rentrée 2016.

c) Conclusion

Les 3 années d'exercice du PEdT, l'analyse plus fine de l'activité, grâce notamment à la mise en œuvre d'outils de suivi, des retours des professionnels, des enfants lors des enquêtes, des partenaires de la communauté éducative permettent d'obtenir un éclairage pour afin de se projeter dans une nouvelle dynamique pour 2016-2019.

Comme les réunions de concertation ont pu le confirmer pour partie, les groupes de travail à initier ou à poursuivre concernent :

- les besoins spécifiques des enfants en maternelles
- la question des règles communes et/ou spécifiques
- les différentes modalités de collaboration et les articulations de projets entre acteurs

Le **Comité de suivi de la réforme et des rythmes scolaires** réunissant, des représentants de parents, des directions d'écoles, les inspections académiques, des représentants associatifs, des élus, des partenaires institutionnels et des professionnels de la Ville, continuera de se réunir trimestriellement. Pendant la phase de bilan et dans la phase d'orientation du PEDT des instances de travail plus spécifiques ont été organisées : le comité de pilotage, le comité restreint réunissant les partenaires institutionnels signataires, le comité technique avec les directions de la Ville afin de répondre aux exigences de l'élaboration du Projet 2016-2019.

Afin d'obtenir des éléments de plus en plus pointus pour alimenter l'évaluation, la réflexion lors des instances d'élaboration et de décision, la Direction des Temps de l'Enfant souhaite s'engager dans la mise en œuvre d'un **Observatoire des données éducatives**.

Par ailleurs, la Ville, pour enrichir la dynamique partenariale, souhaite rassembler l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, afin de mettre en partage les enjeux et réalisations à mi-parcours du PEdT, ce point d'étape pourrait se traduire par l'organisation d'**Assises de l'éducation**.

Afin de poursuivre l'accompagnement professionnel des équipes et veiller à une meilleure articulation des actions en faveur de l'enfant « sur le terrain ». Des **actions d'informations/formations** seront mises en œuvre de façon transversale réunissant ainsi les différents acteurs de la mise en œuvre.

En interne, il est particulièrement important de créer et d'animer des espaces de partage en organisant des instances de suivi interne régulières où une représentation active des différents services sera nécessaire. Chaque agent devra pouvoir être pleinement conscient de son rôle auprès de l'enfant afin de se mobiliser au mieux et prendre part au sein de l'équipe, selon ses compétences-métier, à l'amélioration des conditions de l'accueil de l'enfant.

La formalisation des projets via le passage à l'écrit, la contractualisation réglementaire et nécessaire, maintenant quadripartite ne sont que des étapes.

Ces étapes doivent aussi permettre une réelle déclinaison sur le terrain, afin de donner corps aux engagements, aux mobilisations et aux implications effectives très concrètement au quotidien par tous les acteurs éducatifs en faveur des enfants et des familles.

Rapport d'Évaluation
Projet Éducatif de Territoire
Annexes de 1 à 5

Annexe 1



Réforme des rythmes scolaires

Projet Educatif de Territoire
de la Ville de ROUEN

Analyse des questionnaires d'évaluation
parents et enfants

Ville de ROUEN

Direction des Temps de l'Enfant

Juin 2014

Table des matières

A - Du Copil PEdT au Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires ...	4
a - L'évaluation proposée aux parents et aux enfants	4
b - L'évaluation au sein des écoles maternelles	5
B - Les grandes tendances révélées par le dépouillement des questionnaires pour les parents et les enfants	6
1 - Inscription aux services municipaux	7
1-1 Dossiers d'inscription	7
1-2 Modalités d'inscription.....	8
1-3 Règlements intérieurs	8
2 - Accueil	9
2-1 L'accueil en maternelle	9
2-1-1 Le matin	9
2-1-2 Le midi.....	9
2-1-3 Pour le goûter	9
2-1-4 Le soir.....	10
2-1-5 Le mercredi	10
2-2 L'accueil en élémentaire	10
2-2-1 Le matin	10
2-2-2 Le midi.....	11
2-2-3 Le goûter, le soir.....	11
2-2-4 Le mercredi	12
3 - Locaux / lieux.....	13
3-1 Les locaux du matin.....	13
3-2 Les locaux du midi	14
3-3 Les locaux du goûter	15
3-4 Les locaux du soir	15

3-5 Les locaux du mercredi.....	16
4- Les horaires	17
4-1 Le matin.....	17
4-2 Le midi	18
4-3 Le goûter	18
4-4 Le soir	19
4-5 Le mercredi.....	20
5- Les activités	20
5-1 L'information sur les activités.....	20
5-2 L'enfant choisit seul de s'inscrire à une activité	22
5-2-1 Les moments choisis pour exercer une activité.....	22
5-2-2 Motivation des enfants pour participer à une activité	23
5-3 Variété des activités	23
5-4 Mon enfant discute avec moi des activités	25
5-5 J'ai l'occasion de voir ce que fait mon enfant sur ces temps.....	26
5-6 Le nombre des activités proposées	26
5-7 La durée des activités	27
5-7-1Le matin	27
5-7-2 Le midi.....	27
5-7-3 Le soir.....	27
5-7-4 Le mercredi après-midi.....	28
5-8 Avis global sur les activités	28
5-8-1Le matin	28
5-8-2 Le midi.....	29
5-8-3 Propositions formulées par les enfants sur de nouvelles activités	29
5-9 Temps pour jouer, ne rien faire de particulier, se reposer.....	30
5-9-1Du temps pour jouer	30

5-9-2 Du temps pour ne rien faire de particulier	30
5-9-3 Du temps pour se reposer	30
6- La pause goûter	31
7- A l'école en général	31
7-1 Tu es content de venir à l'école, tu t'y sens bien	31
7-2 Les règles du contrat de respect.....	32
7-3 Les adultes font attention à toi.....	32
8- Les repères dans l'école	33
8-1 Reconnaissance des adultes dans l'école, leur rôle par leurs enfants	33
8-2 Je sais à quel adulte m'adresser pour résoudre un problème.....	33
8-3 La sécurité des enfants.....	34
9- Autres activités en dehors de l'école	36
10- Autre point évoqué hors questionnaire.....	37
11- Perspectives et orientations pour l'année scolaire 2014-2015	37
12- Conclusion	40

A - Du Copil PEdT au Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires

a - L'évaluation proposée aux parents et aux enfants

Engagée dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, la Ville de ROUEN a formalisé son ambition de donner aux temps périscolaires et au mercredi après-midi un contenu éducatif de qualité dans son Projet Educatif de Territoire (PEdT).

Elaboré avec les partenaires de la communauté éducative, le PEdT de la Ville de ROUEN a été validé le 21 novembre 2013. Achevé d'être écrit le 27 novembre, il a été l'objet d'une convention tripartite, signée officiellement le 9 janvier 2014 entre le Préfet de la Seine-Maritime, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le Maire.

Lors de l'ultime réunion de validation du PEdT rouennais, les membres qui composaient le Copil PEdT ont acté la formation d'un groupe de travail sur l'évaluation du PEdT - dont la plupart des membres siégeaient déjà au Copil PEdT, - chargé de déterminer les modes d'évaluation et les outils supports de celle-ci.

C'est dans cette perspective que différents questionnaires ont été élaborés par la Direction des Temps de l'Enfant, prenant en compte les différents évaluateurs mentionnés dans le PEdT : les parents, les enfants, l'Education Nationale et la Ville.

Comme prévu dans le PEdT, le questionnaire des enfants a été travaillé avec les enfants membres du Conseil Municipal d'Enfants. Le questionnaire pour les parents, après différents aller-retour en vue de sa finalisation, a été présenté, avec celui pour les enfants, groupe de travail le 20 février 2014. Les observations émises lors de cette réunion ont conduit à l'élaboration de questionnaires définitifs¹ pour lesquels une dernière validation a été sollicitée pour le 13 mars 2014.

La proximité du renouvellement des municipalités, encadré par des règles strictes de communication et d'information pendant la période électorale, ont conduit à ce que l'envoi des questionnaires soit réalisé le 8 avril dernier (cf. courrier²).

¹ Annexe 1 : versions définitives des questionnaires

² Annexe 2 : courrier aux familles du 8 avril 2014

Le questionnaire réservé aux parents d'élèves a été envoyé à chaque famille ayant un enfant inscrit dans une école primaire rouennaise. Il leur a été proposé d'en faire le retour par voie postale, par remise à l'accueil de la Direction des Temps de l'Enfant situé à l'Hôtel de Ville ou par dépôt dans une urne installée dans chaque école. Le questionnaire des enfants a été remis à un échantillon de 5 enfants de chacune des classes élémentaires des écoles.

Pour répondre à l'enquête, les enfants ont été accompagnés, selon les écoles, par les animateurs référents et les petits conseillers siégeant au Conseil Municipal d'Enfants.

En chiffres :

- 4.920 questionnaires parents envoyés
- 675 questionnaires parents retournés, soit un retour de près de 14 % * 388 concernent des enfants en maternelle soit 13 %
- * 417 concernent des enfants en élémentaire soit 10 %

- 930 questionnaires (186 classes x 5 enfants/classe) ont été transmis dans les écoles.
- 601 questionnaires ont été retournés, soit un taux de retour de 65 %. Bien qu'encadré par les animateurs référents l'enquête auprès des enfants, compte tenu de la difficulté et de la contrainte de l'exercice, n'a pas touché tous les niveaux de classe des écoles, notamment les classes des plus petits et les classes de CLIS.

Le Conseil Municipal nouvellement élu a voulu réaffirmer la place des rythmes scolaires dans sa politique générale pour l'enfance, en créant, par délibération du 18 avril 2014, un Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires³. Il a désigné 10 membres en son sein pour siéger dans cette instance et acter que le Maire, l'Adjoint chargé des écoles et l'Adjoint chargé des associations seront membres de droit du comité.

b - L'évaluation au sein des écoles maternelles

Dès le premier trimestre de classe de l'année scolaire 2013-2014, la question des rythmes dans les écoles maternelles a été réinterrogée. Les membres de la communauté éducative, en premier lieu les parents, les enseignants, les animateurs référents, et le personnel spécialisé des écoles maternelles ont relevé la difficulté d'application uniforme des nouveaux rythmes.

Suivant ainsi les recommandations de « Bonnes pratiques en maternelle » publiées en décembre 2013 par l'Education Nationale (annexe⁴) la Ville a mis en place un groupe de travail maternelle qui s'est réuni pour la première fois le 17 février 2014. Il s'est fixé comme axes de travail les thématiques suivantes :

³ Annexe 3 : composition du Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes

⁴ Annexe 4 : Nouveaux rythmes scolaires / Les bonnes pratiques en maternelles (Education Nationale - décembre 2013)

- organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- adapter les activités aux besoins des jeunes enfants,
- gérer les temps de repos et de retour au calme après les activités.

Il a été décidé d'expérimenter les nouvelles orientations définies dans quelques écoles test.

Le Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires sera informé régulièrement des travaux de ce groupe spécifique aux maternelles (cf. Annexe 5 compte rendu de la dernière réunion du 17 avril 2014⁵).

L'évaluation proposée par l'Education Nationale

Dans le même temps de préparation et de rédaction des questionnaires pour les enfants et les parents, la Direction des Temps de l'Enfant a élaboré un projet d'enquête pour l'évaluation qui revient à l'Education Nationale. Ce document à destination des conseils d'école a été examiné et partagé avec notamment les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions de ROUEN et des conseillers pédagogiques. Les échanges entre partenaires ont suscité différentes questions autour, par exemple, de la légitimité des directeurs d'école à se prononcer sur l'organisation des temps péri et extra scolaires ou bien de la présence des animateurs référents alors qu'il est demandé de faire le point sur les effets de leur présence régulière dans chaque école. La question des activités pédagogiques complémentaires a également fait débat.

Ces différentes interrogations et globalement la lecture du projet de questionnaire a conduit à poser une autre hypothèse pour l'évaluation par l'Education Nationale, celui d'interroger les conseils des maîtres. Aujourd'hui le dossier reste ouvert, l'évaluation par l'Education Nationale sera retravaillée pendant l'année 2014-2015.

L'évaluation réalisée par la Ville

Les sujets revenant à l'évaluation de la Ville proposés dans le tableau des indicateurs d'évaluation du PEdT sont davantage de nature quantitative (nombre d'animateurs diplômés, évolution du nombre des contrats de respect etc.). Des bilans réalisés par trimestre⁶ permettent l'examen des différents sujets proposés à l'évaluation et au bilan d'action de la Ville.

B - Les grandes tendances révélées par le dépouillement des questionnaires pour les parents et les enfants

Le taux de réponses de près de 14 % à l'enquête lancée auprès des parents correspond au taux moyen obtenu dans le cadre d'enquêtes similaires. Les questionnaires renvoyés témoignent d'une qualité de réponse, bon nombre d'entre

⁵ Annexe 5 : compte rendu de la réunion du groupe de travail maternel du 17 avril 2014

⁶ Annexe 6 : bilan du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014

elles ont été précisées ou nuancées par des appréciations ou précisions mentionnées aux rubriques observations.

Quelques fois les questionnaires ont été utilisés par les parents pour donner leurs avis ou redire leurs ressentiments sur la réforme des rythmes. Les réponses parentales reflètent souvent des appréciations, des critiques ou des remarques très ciblées sur l'école fréquentée par leurs enfants. L'hétérogénéité des locaux scolaires (petites/grandes écoles, ancienne/récentes), l'urbanisme des quartiers de la ville (centre-ville, quartiers excentrés) transparaissent dans l'enquête et incitent à conduire une analyse plus fine par secteur, voire par école.

Les réponses apportées par les enfants témoignent d'une spontanéité et montrent leur grande implication dans leur vie scolaire en s'appliquant à apporter des réponses à tous les thèmes figurant dans leur questionnaire.

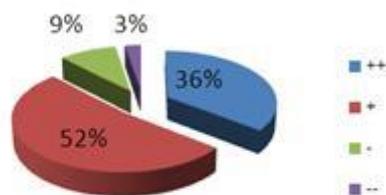
Il est proposé de rendre compte et de commenter point à point les thèmes portés dans cette grande enquête familiale. Lorsque les thèmes abordés sont communs aux deux enquêtes ils seront traités conjointement afin de nuancer, de comparer les avis et ressentis des enfants et des parents.

Après chaque question abordée, les remarques portées sont singulières par rapport au thème traité. Lorsque les points de vue exprimés peuvent se rapporter à un autre thème, ils sont repris avec le thème en question (ex ; la question de la sécurité des enfants peut être évoquée à plusieurs endroit du questionnaire, les remarques seront regroupées dans le thème de la sécurité).

1 - Inscription aux services municipaux

* 95 % des familles ont répondu à cette question

1-1 Dossiers d'inscription



Une grande majorité, (88 %) des parents sont globalement satisfaits de la composition du dossier d'inscription qui leur est proposé.

Ils nuancent cependant leurs appréciations en signalant la lourdeur du dossier à remplir, notamment lorsqu'il y a plusieurs enfants scolarisés dans leur foyer, en précisant la redondance de certains documents. Certains s'appuient sur la tendance actuelle de simplifications des démarches administratives en demandant une

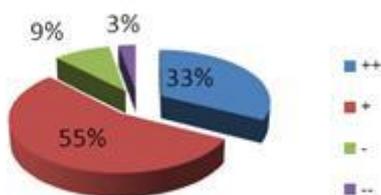
inscription dématérialisée. Des remarques opposées sur les dates d'envoi du dossier – trop tôt / trop tard – sont exprimées dans les réponses.

Orientations/suggestions/propositions pour 2014-2015

Même s'il reste imposant, le dossier pour l'année scolaire 2014-2015 a d'ores et déjà été allégé. Un travail sur des nouvelles modalités d'inscription notamment en ligne est en cours pour un aboutissement fin 2015.

1-2 Modalités d'inscription

* 93 % des familles ont répondu à cette question



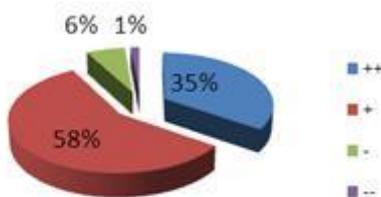
88 % des familles approuvent les modalités d'inscription proposées par la Ville.

Les parents soulignent cependant que les inscriptions occasionnelles dans les accueils de loisirs sont trop rigides (souplesse proposée en achetant, par exemple, par avance 10 séances) et parfois que l'accueil de loisirs proposé dans l'école fréquentée par les enfants ne soit pas entièrement libre.

Il est aussi fait mention de difficultés d'inscription pour les familles dont les deux parents travaillent. Un lieu unique d'inscription ou une inscription électronique pour tous les temps péri et extra scolaires est souhaitée comme mesure de simplification ainsi que de revoir les créneaux horaires proposés.

1-3 Règlements intérieurs

* 92 % des familles ont répondu à cette question



93 % des parents sont satisfaits des règlements intérieurs transmis avec les dossiers d'inscription. La redondance des règlements intérieurs, très peu différents dans leur contenu a été aussi signalée.

Orientations/suggestions/propositions pour 2014-2015

Ecrire un règlement commun et unique pour les temps périscolaires et des accueils de loisirs.

2 - Accueil

* 40,25 % des parents d'enfants de maternelle ont donné leur avis sur les quatre temps d'accueil (matin, midi, goûter et soir)

* 40,75 % des parents d'enfants de maternelle ont donné leur avis sur les quatre temps d'accueil (matin, midi, goûter et soir)

2-1 L'accueil en maternelle

Seuls les parents se sont prononcés sur l'accueil en maternelle. Il ressort qu'ils en sont généralement satisfaits. Les chiffres constatés sont les suivants :

2-1-1 Le matin

* 39 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

93 % de satisfaction avec un pourcentage de très satisfait de 59 %

Les remarques formulées qualifient l'accueil par les ATSEM et les enseignants. On relève des satisfécits (personne aimable, souriante, sérieuse, de confiance, disponible, gentil et compréhensive) et des expressions tout à l'opposé (pas d'intérêt pour les enfants, aucun investissement du personnel).

2-1-2 Le midi

* 48 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

87 % de satisfaction avec un pourcentage de très satisfait de 40%

Les parents signalent, dans une proportion importante, que n'étant pas présents sur ce temps, ils sont moins, voire pas informés, qu'ils ne savent pas comment se passe le repas et n'identifient pas les adultes présents autour de leurs enfants. Plusieurs indiquent que leurs enfants ne parlent pas spécialement du temps du midi, ils supposent que tout se passe bien. Quelques-uns apportent des critiques sur la qualité des repas, le manque d'activités qui les suivent.

Les parents d'élèves élus dans les conseils d'école ont la possibilité de participer aux déjeuners servis dans les écoles après en avoir fait la demande auprès de la Ville (Direction des Temps de l'Enfant).

2-1-3 Pour le goûter

40 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

84 % de satisfaction avec un pourcentage de très satisfait de 38 %

Les parents soulignent, là aussi dans une proportion importante, être démunis d'information. Ils soulignent les quantités parfois insuffisantes du goûter, qualifient la qualité de moyenne. De manière marginale, ils reconnaissent le bienfait des animateurs présents pour le goûter en regrettant leur nombre insuffisant.

2-1-4 Le soir

34 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

87 % de satisfaction avec un pourcentage de très satisfaits de 41 %

Les avis des parents sont nuancés par des remarques sur le manque de diversité des activités du soir, parfois le niveau de compétence des encadrants jugé insuffisant et maladroit. Certains déplorent le manque de transmission sur le déroulement de la journée de leurs enfants.

2-1-5 Le mercredi

15 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

Pour information

Avant de développer ici ou pour d'autres questions incluant le mercredi, quelques chiffres pour situer le niveau de fréquentation des accueils de loisirs municipaux : en moyenne 465 enfants, parmi les 7.045 élèves rouennais, soit 6,60 %, vont dans les accueils de loisirs le mercredi après-midi, la capacité d'accueil étant de près de 1.000 places.

Avant la réforme la moyenne de fréquentation était similaire.

Le taux de satisfaction (77 %) des parents est élevé. Dans ce chiffre, 50 % s'estiment très satisfaits. Les parents indiquent cependant que les sorties ne sont pas assez nombreuses, que le personnel est de qualité et que les activités sont bien organisées mais peu variées du fait de moyens réduits. Des parents apprécient la mise en place d'accueils de loisirs au sein des écoles maternelles, d'autres indiquent que la prise en charge du transport de leurs enfants est pratique.

2-2 L'accueil en élémentaire

2-2-1 Le matin

* 32 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question

* 48 % des enfants ont répondu à cette question

. 89 % des parents sont satisfaits (très satisfaits 38 %, satisfaits 51 %)

. 75 % des enfants sont satisfaits, 20 % ne se prononcent pas.

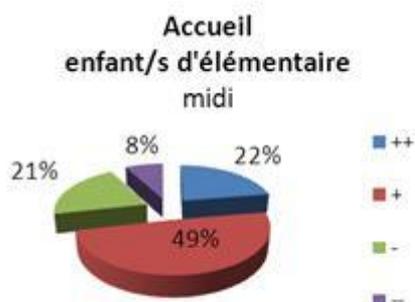
Cette différence d'appréciation traduit la difficulté évoquée lors de la préparation des questionnaires d'une définition compréhensible par les enfants du terme « accueil ». Par ailleurs la part des enfants concernés par l'accueil du matin est très faible (6 %) les enfants arrivant pour le début de la classe. Ceux qui se sentent bien font référence au plaisir de retrouver leurs camarades et de jouer.

2-2-2 Le midi

* 55 % des parents d'enfant en élémentaire ont répondu à cette question

* 99 % des enfants ont répondu à cette question

L'avis des parents



L'avis des enfants



Une partie des parents qualifie la pause méridienne de trop longue (17 %). En regard de cette observation ils mentionnent le trop peu d'activités déployées et parfois l'impossibilité pour leur enfant d'y accéder du fait du grand nombre d'enfants qui y participent.

Leur expression concerne aussi la cantine et le repas. Le lieu est dit bruyant, le repas est jugé bon ou de peu de qualité, la surveillance parfois insuffisante et inefficace pour régler les conflits de cours. Ils indiquent manquer d'information sur ce temps du midi.

Les enfants (10 %) qui apportent un avis négatif à l'accueil à la cantine mentionnent l'obligation qui leur est faite de manger même lorsqu'ils n'aiment pas, de ne pas toujours rencontrer du personnel aimable, qui crie parfois. Ils sont aussi gênés par le bruit.

Ceux qui se disent bien accueillis font référence à la fois au bon accueil et à l'amabilité et la gentillesse des adultes qui les entourent et à la possibilité, pendant ce temps de midi, de faire des activités nombreuses et variées, de jouer. Plusieurs mentionnent aussi que les deux heures du midi ne sont pas trop longues.

2-2-3 Le goûter, le soir

* 40 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 34 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question

* 67 % des enfants ont répondu à cette question

Les temps de goûter et d'accueil du soir ont été examinés séparément par les parents et globalisés pour les enfants. 66/67 % des parents donnent une appréciation favorable, 21 % ne sont pas satisfaits, ils demandent un goûter plus conséquent, plus varié.

La qualité et la quantité des goûter sont prévues pour répondre à l'équilibre alimentaire des enfants.

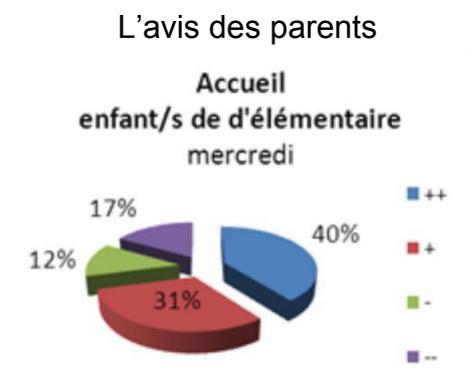
Pour les devoirs il est précisé que les enfants n'ont pas toujours le temps de les faire, que l'encadrement du soir n'est pas toujours assuré par la même personne et que les encadrants sont insuffisants. Globalement le travail des devoirs n'est pas assez encadré. Ces propos plutôt négatifs sont compensés par ailleurs par des avis indiquant que les enfants ont le temps de faire leurs devoirs et de jouer. L'accompagnement des devoirs apporte une souplesse pour la vie de famille après l'école.

Les parents indiquent aussi que les activités du soir sont insuffisantes et pas assez variées.

78 % des enfants sont satisfaits de l'accueil qui leur est fait le soir. Certains indiquent qu'ils sont bien aidés pour les devoirs. Ils apprécient de pouvoir sortir et de jouer. Le temps du soir pour les enfants inclus le goûter qu'ils qualifient soit de bon, soit d'insuffisant.

2-2-4 Le mercredi

- * 15 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question
- * 7 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question
- * 34 % des enfants ont répondu à cette question



Les parents apprécient l'organisation dans les écoles des accueils de loisirs du mercredi et regrettent de ne pas pouvoir dialoguer facilement avec les encadrants. Ils regrettent la non flexibilité des horaires de sortie en fin de journée.

L'observation assez stricte des horaires pratiqués dans les accueils de loisirs en fin de journée constituent un gage de déroulement d'activités de qualité.

Les 37 % des enfants qui fréquentent les accueils de loisirs le mercredi et qui, soit ne se prononcent pas, soit disent que ce n'est pas bien, signalent qu'ils s'y ennuient ou bien qu'ils ne les fréquentent pas pratiquant une activité ailleurs. Ceux qui donnent un avis positif mentionnent le plaisir de jouer (jeux variés, en intérieur et en extérieur etc.).

Outre la question de la qualité des locaux (cf. question 3 ci-après) la place et le temps accordés aux échanges entre parents et professionnels du périscolaire explique ce résultat positif. En effet, le fait de transmettre des informations concernant leurs enfants aux différents professionnels présents à l'école et de recueillir leurs paroles permet aux parents un détachement plus serein et assure bien évidemment une continuité d'accompagnement de leurs enfants. Ces temps mieux pris en compte lorsque les enfants sont petits, rassurent les familles et contribuent grandement à ce sentiment de satisfaction pour l'accueil global de leurs enfants.

Afin d'améliorer à la fois la qualité de l'accueil et la réassurance des familles sur l'accueil réservé à leurs enfants en écoles élémentaires, des outils simples de suivi pourraient être développés.

En élémentaire les temps d'échanges individualisés ne sont pas indispensables, ni à systématiser. Lorsque les enfants grandissent, on peut considérer que cela peut nuire à leur capacité d'autonomie. Cependant il est toutefois utile de prévoir des possibilités de transmissions orales ou écrites, lorsque cela s'avère nécessaire.

Une identification claire des professionnels par les parents, comme par exemple l'affichage d'un trombinoscope de tous les adultes intervenant dans l'école. L'utilisation plus optimale du cahier de suivi des accueils périscolaires peut contribuer à améliorer l'accueil des enfants en élémentaire et le sentiment de quiétude des familles.

3 - Locaux / lieux

* 42,20 % des familles ont répondu à cette question

Si le nombre des parents qui ont apporté un avis sur la question des locaux est important, plusieurs signalent ne pas pouvoir se prononcer, car ils n'entrent pas dans les écoles. Plusieurs se réfèrent à l'avis de leurs enfants et le mentionnent comme tel. Sur tous les temps évoqués (matin, midi, goûter, soir et mercredi) le taux de satisfaction des parents est de 88 %.

3-1 Les locaux du matin

* 39 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 35 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question

* 41 % des enfants ont répondu à cette question

En globalisant les réponses « très satisfait » et « plutôt satisfait » (91% en maternelle et 83 % en élémentaire) l'avis des parents sur les locaux d'accueil des enfants le matin est bon. Il est nuancé par des remarques ciblées sur telle ou telle école, comme celles sur l'exiguïté ou l'absence de préaux, l'état dégradé des cours de récréation. A plusieurs reprises la propreté des locaux est relevée.

La question des locaux pour les enfants a été abordée du point de vue du lieu où se déroulent des activités. 64 % sont satisfaits, (26 % ne se prononcent pas). Ils signalent des locaux spacieux et propres et apprécient de pouvoir jouer à des jeux de société.

3-2 Les locaux du midi

- * 48 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question
- * 54 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question
- * 98 % des enfants ont répondu à cette question

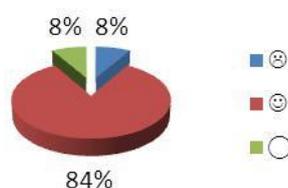
La nuance du lieu lié à l'activité des enfants se retrouve dans l'enquête, puisque le taux de satisfaction, en maternelle (51 %), comme en élémentaire (49 %), est bien moindre chez les parents que chez les enfants.

L'avis des parents



L'avis des enfants

Comment trouves-tu les lieux où se déroulent les activités ?
midi



Les enfants en élémentaire (84 %) considèrent que les lieux des activités du midi sont bien. Ce fort pourcentage de satisfaction est remarquable en considération du petit nombre qui ne se prononce pas. Comme pour le matin ils apprécient de pouvoir jouer en intérieur ou en extérieur.

C'est dans cette rubrique dédiée aux locaux du midi que des parents réitèrent leurs remarques formulées pour le matin, abordent la longueur du temps du midi et évoquent la question de la sécurité de leur enfant.

3-3 Les locaux du goûter

* 40 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 40 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question

L'avis des parents



Une part importante des parents, 91 % en maternelle et 81 % en élémentaire émettent un avis satisfaisant sur les locaux du goûter. On retrouve là aussi dans les remarques formulées des nuances quant au fait qu'ils ne connaissent pas les lieux, que les cantines sont des espaces bruyants et que ce temps de goûter doit être un temps calme, d'autres regrettent que la salle du goûter ne soit pas identifiée (différente de la cantine).

Pour rappel, la Ville de ROUEN dans le cadre de son projet périscolaire mené depuis 2010, a acté l'harmonisation des pratiques concernant le gouter, à savoir l'utilisation des réfectoires, la fourniture des goûters par la Ville y compris pour les élémentaires. Ces propositions ont fait suite aux remarques formulées par le Conseil Municipal d'Enfants.

Les enfants n'ont pas été spécifiquement interrogés sur le lieu du goûter, leurs avis se retrouvent à la rubrique suivante consacrée au soir (études).

3-4 Les locaux du soir

* 33 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 34 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question

* 63 % des enfants ont répondu à cette question

En maternelle les parents sont 86 %, 11 % ne se prononçant pas, à donner un avis favorable sur les locaux du soir. Ils atténuent leurs réponses en signalant le nombre important d'enfants accueillis par rapport à la petitesse des locaux. Ils préconisent pour remédier à cet inconvénient d'augmenter le nombre de salles.

Ils regrettent aussi le nombre insuffisant d'encadrants pour accompagner les devoirs et que les conditions ne soient pas suffisantes pour faire un bon travail. Ils notent

également qu'après les devoirs les enfants ne peuvent jouer. Certains évoquent l'insécurité du fait que les portes sur l'extérieur ne soient pas toujours fermées.

L'avis des enfants est moins net (voir ci-après) que celui des parents. 20 % ne se prononcent pas sur la question. Cet écart provient du fait que tous ne vont pas à la garderie du soir, le lien entre locaux et lieux où se déroulent les activités ne permet pas un vrai rapprochement avec l'avis des parents.

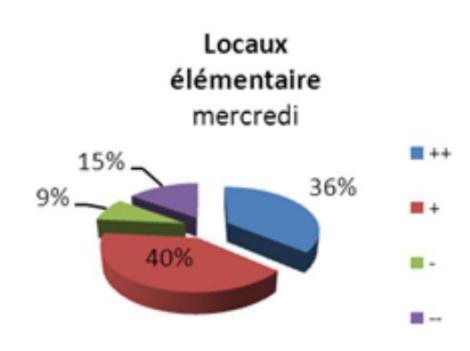
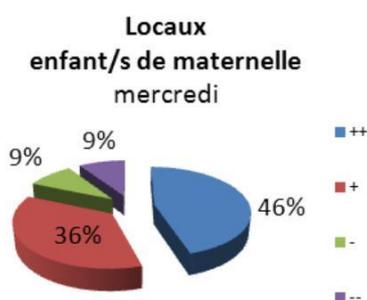


Les enfants satisfaits indiquent, ici encore, la diversité des jeux possibles et soulignent les moments de rencontres et de discussions avec leurs copains et copines. Les moins satisfaits (10 %) déplorent que l'on corrige leurs devoirs ou indiquent qu'ils y vont rarement.

3-5 Les locaux du mercredi

- * 14 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question
- * 7 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question
- * 32 % des enfants ont répondu à cette question

L'avis des parents



L'avis des enfants



En maternelle 82 % des parents se retrouvent très satisfaits et plutôt satisfaits sur ce thème, 18 % ne sont pas satisfaits. Leurs avis sur l'organisation du mercredi après-midi sont opposés, certains apprécient l'organisation des accueils maternels dans les écoles qu'ils estiment facilitateur de l'organisation familiale.

D'autres pensent que le fait de ne pas changer de lieu ne marque pas assez la différence entre temps scolaire et temps extrascolaire, que le temps passé à l'école est trop long et que les locaux ne sont pas adaptés à un centre de loisirs.

Le groupe de travail maternelle a travaillé la question des repères dans le temps et l'espace. Le compte rendu de la réunion du groupe de travail maternel du 17 avril 2014 figurant en annexe 5 en fait état.

En élémentaire, le pourcentage de parents satisfaits est de 76 % avec 15 % de non satisfaits. Le taux important (34 %) d'enfants qui ne se prononcent pas ne fréquentent pas les accueils de loisirs le mercredi après-midi.

4- Les horaires

* 35,80 % des familles ont répondu à cette question.
Les enfants n'ont pas été interrogés sur les horaires.

4-1 Le matin

* 39 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question
* 34 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



Seuls les parents ont été interrogés sur les nouveaux horaires de classe. Les avis émis sur cette question sont souvent en lien avec les situations individuelles, liés aux

à leurs horaires de travail. Le taux de très satisfait (29 %), en particulier pour l'élémentaire illustre ce constat.

Il est cependant possible de signaler que beaucoup dans la population dont les deux parents travaillent demandent que la garderie du matin commence avant 7h45. D'autres formulent la même demande pour pouvoir répondre à des situations occasionnelles.

Quelques parents qui ne travaillent pas et dont les enfants ne mangent pas à la cantine ont signalé que 11h30 était trop tôt.

4-2 Le midi

* 46 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 49 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



85 % des parents sont satisfaits du temps de pause du midi en maternelle, 73 % en élémentaire.

Les commentaires des parents portent en grande majorité sur la longueur du temps de pause méridienne.

Ils justifient leur propos en déplorant le manque de surveillance, l'insuffisance ou l'absence d'activités, à contrario, lorsqu'elles existent que les enfants ne peuvent pas participer à toutes. Ils mentionnent également que les enfants se fatiguent pendant la pause et ne leur permet pas d'avoir une vraie coupure, qu'ils reprennent la classe excités.

Un des objectifs que s'est fixé la Ville est d'instituer dans toutes les écoles un temps de retour au calme après la pause méridienne. Cette ambition implique d'organiser la transition entre le temps périscolaire du midi et le temps scolaire de l'après-midi. Le groupe de travail maternelle s'est emparé de cette question à titre expérimental dans plusieurs écoles élémentaires.

Ils évoquent aussi le temps réduit du deuxième service de cantine, qui ne permet pas aux enfants de manger tranquillement.

4-3 Le goûter

* 40 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 40 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



Les parents remarquent dans une proportion importante que l'heure du goûter est trop tôt et trop proche du déjeuner ; trop tard par rapport à l'heure du diner familial. Ils constatent parfois que les enfants ont faim au retour à la maison.

Certains parents dont les enfants ne restent pas à l'école pour goûter profitent de cette question pour redire que la sortie de classe à 15h45 est trop tôt, notamment pour ceux qui travaillent.

4-4 Le soir

* 36 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 35 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



38 % des parents d'enfants en maternelle et 36 % en élémentaire ne sont pas satisfaits des horaires du soir.

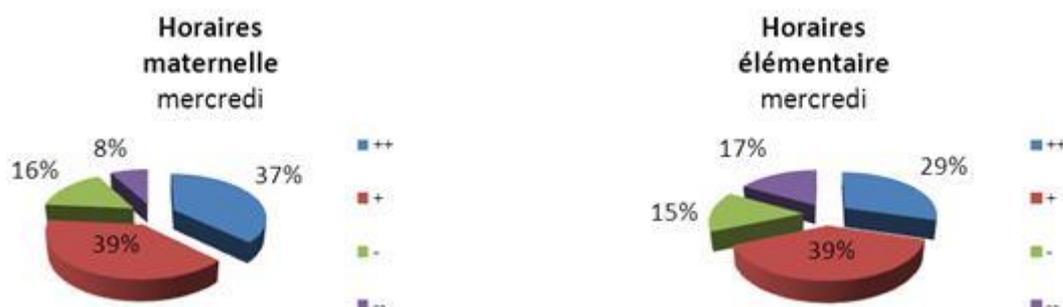
Une des remarques récurrente concerne l'heure de fin de la garderie. Pour nombre de parents qui travaillent 18h est trop tôt. Beaucoup demandent de repousser l'horaire à 18h30, horaire jugé idéal pour les organisations familiales.

Ils font aussi remarquer qu'un horaire plus tardif aurait l'avantage de proposer des activités plus construites le soir, de permettre que tous les devoirs soient achevés. Par ailleurs ils regrettent que les horaires pour reprendre les enfants entre 17h30 et 18h ne soient pas assez souples.

Le règlement des accueils périscolaires précise dans son article 5-5 (2^{ème} alinéa) que « Le départ des enfants se fait selon les modalités déterminées par le conseil d'école (départ échelonné, horaires d'ouverture des portes etc.) »

4-5 Le mercredi

- * 15 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question
- * 8 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



Le taux de réponses à cette question est à mettre en lien avec le taux de fréquentation des accueils de loisirs le mercredi après-midi rappelé au paragraphe 2-2-5.

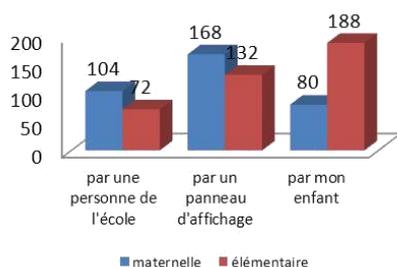
Les parents concernés souhaitent des horaires plus souples pour, d'une part reprendre leurs enfants à midi et, d'autre part, le mercredi soir. Ils proposent que la possibilité d'accueil occasionnel soit possible.

5- Les activités

5-1 L'information sur les activités

- * 54 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question
- * 60 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question
- * 95 % des enfants ont répondu à cette question

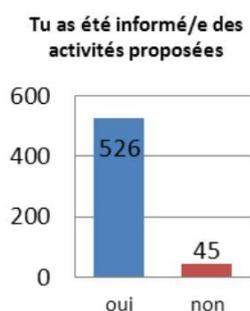
66 % des familles indiquent avoir été informées sur les activités des enfants en maternelle, 70 % disent l'être en élémentaire. Le mode d'information a été fait comme suit :



Dans les remarques à propos de leur information, les parents regrettent que les panneaux soient venus trop tardivement. Ils remarquent aussi que les activités n'aient pas démarré dès la rentrée de septembre.

A plusieurs reprises les parents font la suggestion d'organiser une réunion d'information générale en début d'année avec les professionnels qui s'occupent des enfants (enseignants, animateurs référents et parents). Elle permettrait notamment de pallier l'absence d'identification des personnes qui interviennent auprès de leurs enfants.

Pour les enfants le tableau ci-après révèle leur haut niveau d'information.



Si les familles disent être informées à 70% sur les activités proposées à leurs enfants en élémentaire, cela repose, en grande majorité sur les retours informels que leur livrent leurs enfants.

Elles évoquent souvent et de façon très prégnante dans les rubriques ouvertes du questionnaire, un grand manque d'information. Ce déficit d'information concerne notamment le contenu des activités proposées aux enfants.

En priorisant davantage, la question de l'organisation opérationnelle et matérielle des temps périscolaires modifiés et intensifiés par la réforme des rythmes, la Ville a sans doute sous-estimé, l'attente importante d'un retour d'informations plus formalisées aux familles.

Pour exemple, l'installation des panneaux, destinés à l'information des parents dans chaque école, relatifs aux activités et aux Anim'actions, prévues dès octobre 2013, n'a pu être complètement finalisée qu'en avril 2014. Ces panneaux ont vocation à informer les parents des activités mises en œuvre pendant les différents temps

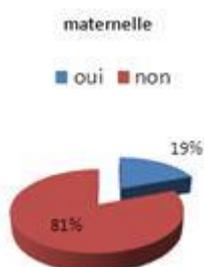
périscolaires. La simultanéité du lancement de l'enquête et l'installation des panneaux n'ont donc pas permis à tous parents de faire allusion à ce mode d'information. Dans les questionnaires parvenus plus récemment, ceux qui en parlent en font état avec satisfaction.

Par ailleurs, il a été acté avec les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions de ROUEN que les réunions de rentrée dans les écoles se feraient avec tous les intervenants dans l'école (enseignants, animateurs référents, parents, ATSEM et personnels de la restauration).

5-2 L'enfant choisit seul de s'inscrire à une activité

* 43 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

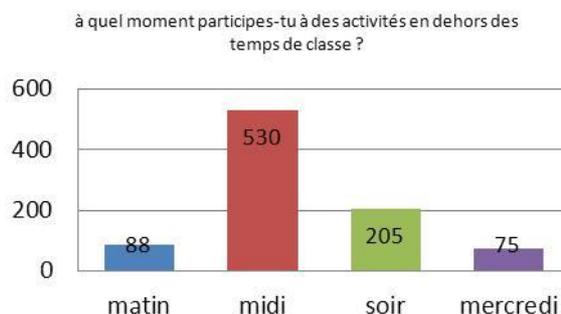
* 57 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



En maternelle, comme en élémentaire les parents laissent les enfants choisir leur activité. Plusieurs ont exprimé le souhait de disposer d'information sur les activités en amont afin d'en effectuer le choix en concertation avec leurs enfants. La mise en place des panneaux a répondu partiellement à cette préoccupation.

5-2-1 Les moments choisis pour exercer une activité

Plusieurs moments de la journée pouvaient être indiqués par les enfants. Le temps du midi est choisi majoritairement.

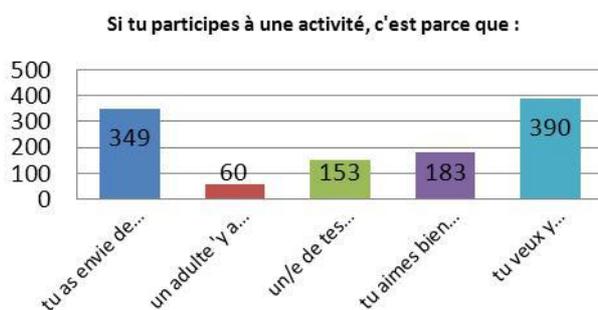


Pour rappel, la Ville a déjà engagé, depuis 2003, le développement des activités périscolaires, notamment le midi dans le cadre du Contrat Educatif Local. La mise en place du projet périscolaire en 2010 et venu renforcer ce développement.

Le parti de la Ville d'allonger la pause méridienne pour répondre au nouveau cadre des rythmes scolaires et celui, par conséquent, de déployer et de renforcer les activités périscolaires semble répondre aux attentes des enfants.

5-2-2 Motivation des enfants pour participer à une activité

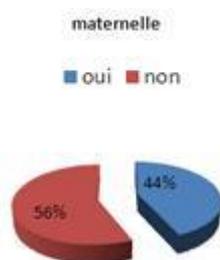
Les enfants ont été interrogés sur leur motivation à participer à une activité. Parmi les critères proposés : envie de découverte, inscription par un adulte, un copain ou une copine déjà inscrit(e), une sympathie pour l'animateur qui mène l'activité, la possibilité d'y retourner, les enfants ont majoritairement choisi l'opportunité d'y revenir sur les temps périscolaires à 60 %, suivie par l'envie de la découverte.



5-3 Variété des activités

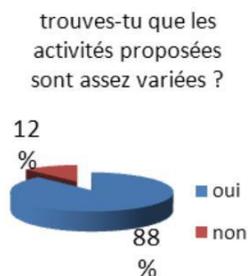
- * 42 % des parents des enfants de maternelle ont répondu à cette question
- * 54 % des parents des enfants en élémentaire ont répondu à cette question
- * 76 % des enfants ont répondu à cette question

L'avis des parents



Des taux, presque communs, (56 % en maternelle et 61 % en élémentaire) soulignent que les activités proposées aux enfants ne sont pas assez variées. Le pourcentage exprimé par les enfants (88 %) s'oppose très largement à l'expression des parents sur cette question comme en témoigne le schéma ci-après.

L'avis des enfants



Pour expliquer ce différentiel important, plusieurs hypothèses peuvent être posées.

La première hypothèse repose sur une mise en relation de deux données ; celle sur l'expression de la variété des activités avec celle sur le niveau d'information des deux groupes consultés.

En élémentaire, 60 % des familles ont répondu à la question « j'ai été informé/e des activités proposées ». Parmi elles, 70 % ont répondu être informées en précisant avoir été renseignées majoritairement par leurs enfants (187 par leurs enfants ; 132, par un panneau d'affichage ; 72 par une personne de l'école).

Les enfants mentionnent à 88 % avoir été informés des activités proposées, et ce, souvent de plusieurs façons différentes. L'expression concernant l'item sur la variété des activités pourrait être évaluée, en adéquation avec la qualité et les modes de diffusion de l'information délivrée aux enfants. (cf. §5-1)

La deuxième hypothèse repose sur le niveau d'appréhension du critère de variété. Les degrés d'attente et d'exigence sont sans doute un peu différents entre le groupe des parents et celui des enfants. La réorganisation des temps périscolaires a nécessité de la part des familles des aménagements parfois importants de leur vie familiale.

La refondation de l'école, dans son volet relatif aux rythmes scolaires et, par extension, la réorganisation des temps périscolaires a, par ces cadres de déclinaison (annonces, commentaires et publications diverses) fortement misé sur la nécessité d'enrichir les temps périscolaires de contenus éducatifs riches. Dans ce contexte d'information, l'attente des familles est grande et la variété des activités est un critère attendu.

Les enfants en revanche, expriment, à travers cette enquête, dans une grande majorité, qu'ils trouvent les activités assez variées, ils émettent l'envie à 60 % de pouvoir refaire une activité déjà découverte auparavant.

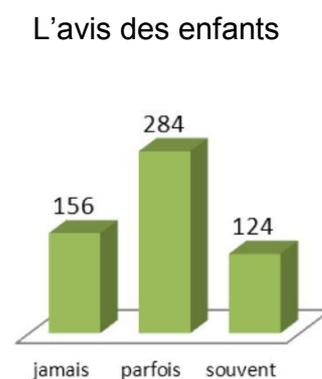
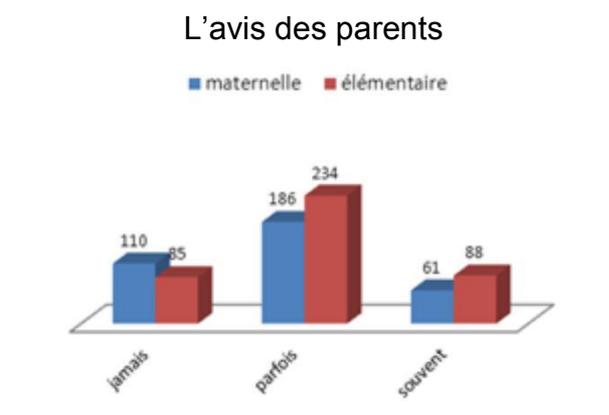
Dans les rubriques ouvertes, les parents ont assez massivement évoqué leur crainte de voir se développer des « activités au rabais » pour leurs enfants (environ 30 % des retours), ils attendent de la Ville des propositions d'activités par des associations ou des clubs réellement qualifiés dans un domaine spécifique. Ils sont en attente de vraies activités éducatives et culturelles (langues étrangères, théâtre, musique, initiation aux cultures du monde, aux civilisations, à la langue des signes, temps de bibliothèque etc.)

Afin de renforcer cette dynamique déjà engagée et aussi de permettre aux enfants de poursuivre une activité en leur proposant de découvrir de nouveaux ateliers, il sera proposé aux élèves scolarisés en élémentaires et à ceux en grande section de maternelle des cycles d'ateliers. Chaque enfant de ces groupes d'âge pourra faire le choix de s'inscrire à une thématique d'activités, dont le déroulement s'échelonnara sur une période de 6 à 7 semaines. Par principe d'égalité, chaque enfant d'élémentaire pourra bénéficier de deux ateliers différents par semaine, tout au long de l'année, dont 2 au moins par an, seront assurés par des prestataires spécialisés dans le domaine d'activités retenu.

C'est une procédure d'appel à projets auprès des associations locales et des clubs sportifs qui a présidé au choix des intervenants dans ces nouveaux cycles d'ateliers périscolaires.

5-4 Mon enfant discute avec moi des activités

- * 53 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question
- * 60 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question
- * 94 % des enfants ont répondu à cette question



Une interrogation sur les discussions parents/enfants sur les temps d'apprentissage aurait-elle donné des chiffres différents ?

5-5 J'ai l'occasion de voir ce que fait mon enfant sur ces temps

* 51 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 59 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



Majoritairement les parents indiquent ne pas connaître ce que font les enfants sur les temps périscolaires (69 % en maternelle et 79 % en élémentaire).

Plusieurs ont indiqué ne pas entrer dans l'école et donc ne pas savoir ce qui s'y passe.

Une valorisation des activités périscolaires est proposée dans plusieurs écoles en fin d'année scolaire 2013-2014 lors des fêtes d'école. En complément, une journée porte ouverte des accueils de loisirs du mercredi après-midi permet aussi de valoriser les activités de ce temps.

5-6 Le nombre des activités proposées

* 43 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 54 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question



S'ils sont la moitié en maternelle (50 %), 68 % en élémentaire, les parents considèrent que les activités proposées ne sont pas assez nombreuses.

Dans les remarques libres formulées plusieurs familles font référence aux annonces faites avant la mise en place de la réforme des rythmes par les médias. La promesse d'activités nombreuses et diversifiées ne correspond pas à leur vécu avec leurs enfants.

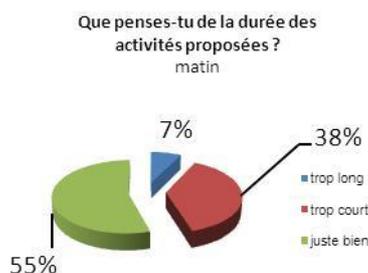
5-7 La durée des activités

Seuls les enfants ont été questionnés sur ce point sur les quatre temps (matin, midi, soir et mercredi).

* 49,75 % des enfants ont répondu à cette question

5-7-1 Le matin

* 34 % des enfants ont répondu à cette question



55 % des enfants estiment que la durée des activités est juste bien. Ceux qui trouvent que c'est trop court invoquent l'impossibilité d'achever une activité ou un jeu en cours, qu'il faut attendre tout le groupe pour commencer une activité ou bien encore que le temps entre leur arrivée dans l'école et le début de la classe est court.

5-7-2 Le midi

* 94 % des enfants ont répondu à cette question

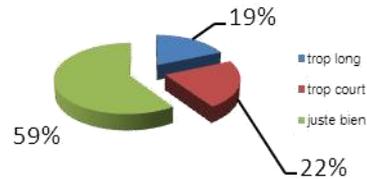


Les enfants qui disent que c'est trop long motivent leur réponse en indiquant qu'ils ont « trop faim ». D'autres disent en avoir assez des activités du midi, que cela devient trop long. Ceux qui pensent que c'est juste bien précisent qu'ils ont le temps de faire beaucoup de choses, qu'ils peuvent jouer et qu'ils peuvent prendre leur temps.

5-7-3 Le soir

* 50 % des enfants ont répondu à cette question

Que penses-tu de la durée des activités proposées ?
soir

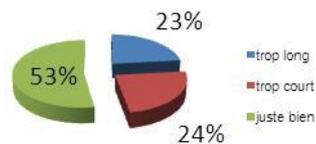


Le pourcentage d'enfants (59 %) qui trouvent que ce temps est juste bien est supérieur à celui des deux autres temps de la journée analysés. Ils motivent leur réponse en indiquant qu'ils peuvent faire leurs devoirs et trouver du temps pour jouer.

5-7-4 Le mercredi après-midi

* 21 % des enfants ont répondu à cette question

Que penses-tu de la durée des activités proposées ?
mercredi



Sur le nombre d'enfants concernés par cette question, le mercredi, le pourcentage observé est stable par rapport aux trois temps des autres jours.

5-8 Avis global sur les activités

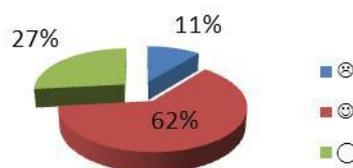
Seuls les enfants ont été questionnés sur ce point sur les quatre temps (matin, midi, soir et mercredi).

* 52 % des enfants ont répondu à cette question

5-8-1 Le matin

* 35 % des enfants ont répondu à cette question

Donne ton avis sur les activités proposées
matin



A cette question très ouverte, 62 % des enfants estiment que c'est bien. Ils font référence aux possibilités de jeux.

5-8-2 Le midi

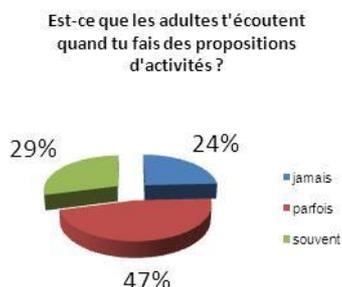
* 95 % des enfants ont répondu à cette question



Le taux élevé (88 %) d'enfants satisfaits corrobore le taux important d'investissement du temps du midi.

5-8-3 Propositions formulées par les enfants sur de nouvelles activités

* 82 % des enfants ont répondu à cette question



47% disent être « parfois » écoutés ; 29% se sentent « souvent » écoutés ; 24 % ont répondu « jamais ».

Sans doute, une écoute plus attentive pourrait être accordée aux propositions des enfants. Le Conseil Municipal d'Enfants constituant une instance assez représentative de bon nombre des écoles de la Ville, les petits conseillers pourraient être consultés plus régulièrement sur cette question.

On peut aussi expliquer, le fait que les enfants ne se sentent pas toujours écoutés, et, entendus, tant leurs suggestions d'activités sont originales et, que par extension, il est difficile de toujours répondre à leurs attentes. Guidés par le moteur de l'envie de découvrir et non contraints comme les adultes par des contingences organisationnelles, de sécurité ou financières, certains enfants ont, pour exemple, émis des propositions d'activités périscolaires telles que : faire de la moto, de la plongée sous-marine, du karting, aller à la plage, faire du cheval etc.

Si 24 % trouvent qu'ils ne sont jamais écoutés, il paraît déterminant de recevoir leurs demandes et de les mobiliser, chaque fois que possible, pour formuler leurs souhaits, leurs ressentis. En effet, pour qu'un cheminement éducatif soit positif, il est nécessaire, de proposer à l'enfant d'être acteur de son parcours, et de ses choix.

Face à des suggestions d'activités si difficiles à réaliser sur les temps contraints du péri et de l'extrascolaire, le professionnel doit à la fois savoir recevoir les propositions des enfants et expliquer pourquoi cette demande n'est pas toujours réalisable dans ce cadre.

Confronter l'enfant aux limites, à ce que l'on pourrait définir comme « le principe de réalité » est aussi une condition sine qua non, pour lui permettre de grandir sereinement.

5-9 Temps pour jouer, ne rien faire de particulier, se reposer A

la question « A l'école, as-tu suffisamment de temps pour »

5-9-1 Du temps pour jouer

* 90 % des enfants ont répondu à cette question

. 85 % affirment avoir du temps pour jouer

. 15 % disent ne pas en avoir

5-9-2 Du temps pour ne rien faire de particulier *

67 % des enfants ont répondu à cette question

. 59 % affirment avoir du temps pour ne rien faire

. 41 % pensent que non

5-9-3 Du temps pour se reposer

* 73 % des enfants ont répondu à cette question

. 60 % affirment pouvoir se reposer

. 40 % disent que non

Préserver un temps suffisant consacré à des jeux libres, symboliques ou jeux de rôles est déterminant pour favoriser la construction de la personnalité de l'enfant.

En dehors des ateliers plus dirigés, ces jeux, dont la place est fondamentale dans le quotidien de l'enfant, doivent bénéficier de la présence encadrante, bienveillante et souvent non interventionniste des professionnels.

Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants ont, plusieurs fois, fait part de l'importance d'avoir pour eux, des moments dédiés à des temps libres, sans activités dirigées, où peuvent se succéder des moments solitaires et des moments d'échanges où les interactions entre eux sont possibles.

En ce qui concerne plus particulièrement la place réservée aux temps calmes ou de repos, la Ville en lançant un groupe de travail spécifique, dès février 2014, sur l'accueil réservé aux plus petits, s'est attachée à réfléchir à cette question avec des représentants de la communauté éducative.

Certaines préconisations, à titre expérimental, concernant le retour au calme, plus propice aux apprentissages, ont d'ailleurs été fléchées également pour les plus grands. Une articulation réussie, un passage de relais conjointement investi par les professionnels du périscolaire et les enseignants, pourra d'ailleurs, après ce temps calme, permettre aux écoliers de retrouver une meilleure attention, une meilleure concentration pour les apprentissages.

6- La pause goûter

Seuls les enfants ont été questionnés globalement sur ce temps, les parents se sont prononcés sur l'accueil du temps de goûter (§2-1-3 et 2-2-3), les locaux (§3-3) et les horaires (§4-3).

* 74 % des enfants ont répondu à cette question



74 % des enfants ont une bonne opinion de la pause goûter, c'est un temps qu'ils aiment. La diversité des goûts des enfants s'expriment dans les 14 % de moins satisfaits par leurs jugements sur le « bon » ou « pas bon » ; « j'aime », « j'aime pas » les produits servis. Plusieurs ajoutent qu'ils trouvent le lieu trop bruyant et que la quantité servie est insuffisante.

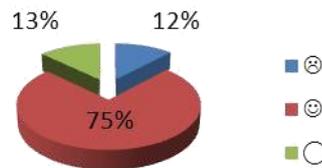
7- A l'école en général

Les questions de ce paragraphe n'ont été posées qu'aux enfants. Celle sur la sécurité est traitée avec les réponses des parents au § 8-3

7-1 Tu es content de venir à l'école, tu t'y sens bien

* 95 % des enfants ont répondu à cette question

tu es content/e de venir à l'école, tu t'y sens bien



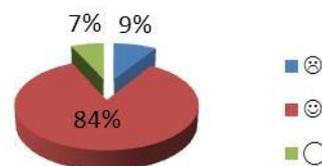
Les trois quart des enfants ont déclaré trouver du plaisir à venir à l'école. Plusieurs s'expriment en disant simplement qu'ils aiment l'école. Ils mentionnent qu'ils y retrouvent leurs amis, leurs copains, ils indiquent qu'ils aiment apprendre, en nombre plus restreint ils disent aimer leur maître et maîtresse.

Les 12 % qui ne sont pas contents de venir à l'école disent, aussi simplement que ceux du groupe précédent, qu'ils n'aiment pas l'école, qu'ils n'aiment pas se lever tôt.

7-2 Les règles du contrat de respect

93 % des enfants ont répondu à cette question

tu connais les règles du contrat de respect

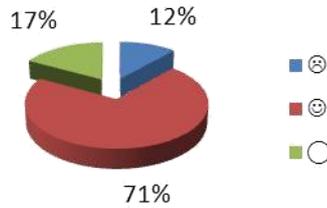


Parmi les commentaires des enfants (84 %) ayant donné un avis positif sur la connaissance des règles du contrat de respect on relève qu'ils l'ont lu, que leur enseignant (te) leur en parle, leur explique, qu'ils possèdent le document. Certains avouent ne jamais le transgresser, d'autres qu'ils ne respectent pas certaines règles.

7-3 Les adultes font attention à toi

* 92 % des enfants ont répondu à cette question

les adultes font attention à toi



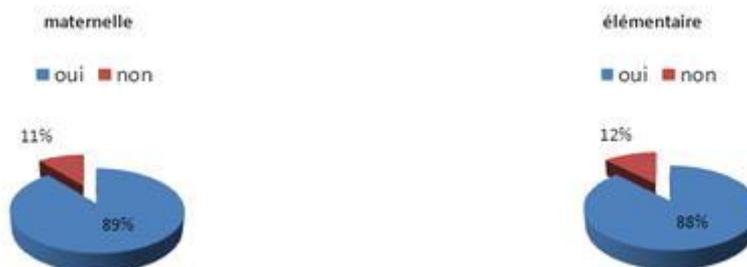
Les opinions positives et négatives s’expriment tout en étant opposées avec les mêmes mots « on fait attention à moi », « on ne fait pas attention à moi » ; « ils interviennent », « ils n’interviennent jamais » ; « ils nous écoutent », ils ne nous écoutent pas ». Les enfants soulignent l’attention qui leur est manifestée lorsqu’ils se font mal.

8- Les repères dans l’école

8-1 Reconnaissance des adultes dans l’école, leur rôle par leurs enfants

* 53 % des parents d’enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 59 % des parents d’enfants en élémentaire ont répondu à cette question



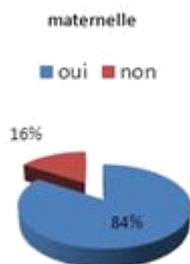
Les parents en maternelle, comme en élémentaire, répondent majoritairement « oui » à la question de la connaissance et du rôle des adultes qui agissent au quotidien auprès de leurs enfants.

Les faibles pourcentages de réponses négatives pourraient disparaître dans l’institution d’une journée de prise de contact exprimée dans le chapitre de l’information.

8-2 Je sais à quel adulte m’adresser pour résoudre un problème

* 54 % des parents d’enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 60 % des parents d’enfants en élémentaire ont répondu à cette question



La question précédente faisait appel au sentiment parental sur le degré de connaissance des adultes agissant dans l'école pour leurs enfants. Celle concernée par ce chapitre aborde le point de vu direct du parent sur la question de l'adulte pouvant être son interlocuteur en cas de problème.

L'identification est plus large (84 %) en maternelle qu'en élémentaire (66 %).

Le taux d'encadrement est supérieur en maternelle qu'en élémentaire et la qualification spécifique des personnels en maternelle explique le fort taux de satisfaction des parents. L'accueil physique des enfants en maternelle, enfants moins autonome qu'en élémentaire, est systématique.

Pour améliorer cette reconnaissance d'un interlocuteur par les familles, la Ville tend à fidéliser ses professionnels des temps périscolaires, dans une même école et/ou groupe scolaire, sur tous les temps.

8-3 La sécurité des enfants

* 51 % des parents d'enfants de maternelle ont répondu à cette question

* 56 % des parents d'enfants en élémentaire ont répondu à cette question

L'avis des parents



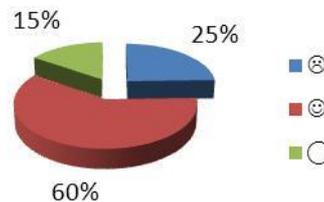
91 % des parents estiment que leurs enfants sont en sécurité dans l'école. Le taux s'abaisse à 71 % pour ceux dont les enfants fréquentent les écoles élémentaires, près d'un tiers (29 %) pensent qu'ils ne sont pas en sécurité.

On remarque dans les questions ouvertes que les parents se réfèrent à des cas particuliers vécus ou à des situations observées dans telle ou telle école. Ils mentionnent avoir vu des portes ouvertes, des moments de surveillance relâchées voire pas de surveillance du tout. Ils font aussi état d'un manque d'identification sérieux des personnes qui viennent reprendre les enfants.

La question de la sécurité suscite des observations sur la violence dans les cours d'école.

L'avis des enfants

tu te sens en sécurité dans la cour



95 % des enfants ont répondu à cette question.

« On se bagarre, on se pousse, on se fait taper, on se fonce dessus, je pourrais me faire mal » voilà quelques exemples d'expressions qui illustrent les 25 % d'enfants qui ne se sentent pas en sécurité. Ils mentionnent aussi que les portes, les grilles restent ouvertes, que la cour est trop petite. Ils regrettent que les adultes ne soient pas assez réactifs (« les surveillants ne me surveillent pas »).

Le chiffre élevé en élémentaire (71 %) est imputable autant aux conditions réelles de sécurité qu'à un sentiment de confiance et de sécurité des familles.

Elles différencient largement (91 % en maternelle et 71 % en élémentaire) l'accueil réservé à leurs enfants, en écoles maternelles et celui en élémentaires. Le temps alloué aux échanges entre les parents et les professionnels de la Ville lorsque les enfants sont petits (déjà évoqué précédemment) peut expliquer en partie cette perception et ce retour. Le sentiment de sécurité des familles s'appuie alors, sur un « passage de relais » plus complet et serein en maternelle.

Le retour des questionnaires enfants concernant la question « Tu te sens en sécurité dans la cour ? » donne un résultat difficile à interpréter. Si l'on s'arrête au pourcentage exprimé on peut considérer que le résultat est moyen sur l'ensemble des classes d'âges consultées puisque 60 % des enfants disent se sentir en sécurité à l'école.

En revanche, lorsque l'on s'attache à regarder les commentaires du groupe des enfants qui ne sont pas prononcés, on constate qu'ils ont associé à leur réponse des

commentaires relatant des situations qui font état d'agressivité, d'agitations, voire de bagarres entre élèves. Il conviendrait d'apporter un accompagnement spécifique sur les groupes scolaires où ces situations ont été énoncées.

Pour atteindre son objectif d'amélioration des conditions d'accueil dans un environnement plus sécurisé, la Ville poursuit ses efforts, notamment pour améliorer le taux et la qualification de l'encadrement des professionnels. La Ville a franchi une étape supplémentaire en déclarant auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ses accueils périscolaires. En effet, depuis février 2014 la déclaration implique le respect du taux d'encadrement de 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire. Ces taux sont depuis scrupuleusement respectés.

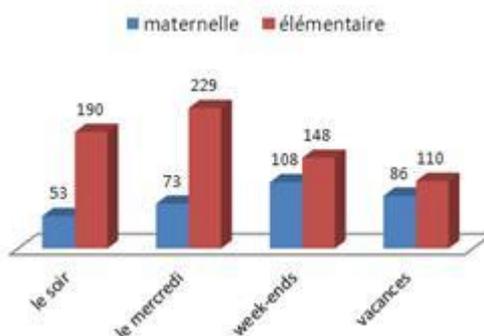
Si l'on s'attache plus particulièrement à la qualification des animateurs, la progression de la Ville se poursuit. En janvier 2014, 32% possédaient une certification, un diplôme ; la Ville s'est engagée à atteindre un taux de 50 % d'ici à 2016. La question de la fidélisation de jeunes, diplômés et compétents sur ces missions reste un point de fragilité pour maintenir en permanence cette progression concernant la qualité de l'encadrement offert aux enfants car le « turn over » reste important.

En matière d'accompagnement éducatif on peut escompter qu'une meilleure qualité d'encadrement en nombre et qualification des agents peut permettre un décloisonnement et une proposition d'activités, en plus petits groupes qu'auparavant

Cette recommandation semble d'autant plus légitime lorsqu'il s'agit de grands groupes scolaires, et lorsque l'on souhaite proposer un accompagnement plus adapté et plus sécurisé notamment aux enfants les plus jeunes.

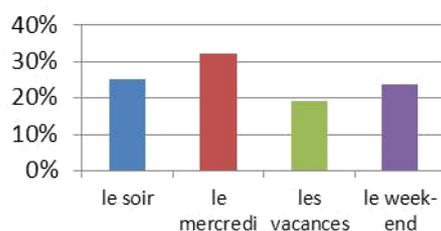
9- Autres activités en dehors de l'école

La réponse des parents à la question « Mon enfant pratique une activité en dehors de l'école » s'exprime comme suit :



La réponse des enfants à la question « Participes-tu à une activité en dehors de l'école » se traduit comme suit :

participes-tu à une activité ?



Les enfants qui avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, selon les moments investis, énumèrent une grande quantité d'activités dans les domaines culturel et sportif. Plusieurs déclarent pratiquer des activités multiples chaque jour de la semaine.

10- Autre point évoqué hors questionnaire

La question de la fatigue des enfants n'est pas abordée dans le questionnaire des parents. La difficulté d'une définition commune de la fatigue et de comparaison par rapport à un rythme de vie antérieur des enfants ont été discutées dans le groupe de travail sur l'évaluation du PEdT. Il n'a pas souhaité que la question soit mise en débat dans les questionnaires.

Cependant, comme plus de 20 % familles ont pourtant émis des commentaires et réponses autour de cette question, il est légitime d'en faire le retour dans cette synthèse.

Ces parents ont essentiellement mentionné une fatigue plus grande constatée à partir du jeudi, une excitation plus grande des enfants et la difficulté pour certains de se lever tôt cinq jours par semaine. Cette dernière considération concerne bien sûr les enfants qui restaient au domicile de leurs parents l'année précédente et qui n'avaient pas besoin de se lever tôt le mercredi.

Si on peut considérer que la vie des enfants est effectivement plus fatigante en collectivité, notamment parce on est alors moins en capacité de répondre à leurs besoins individuels, (par exemple en ce qui concerne ses temps de repos), il est néanmoins déterminant de s'attacher à concilier vie en groupe et rythme particulier. C'est d'ailleurs l'objet principal du groupe de travail maternelle cité plus tôt.

Paradoxalement, parmi les familles qui font allusion à la fatigue des enfants, certaines manifestent qu'il serait opportun que les horaires d'accueils périscolaires puissent commencer, le matin, à 7h45 et se poursuivent, le soir, jusqu'à 18h30/19h.

11- Perspectives et orientations pour l'année scolaire 2014-2015

Les réflexions déjà engagées par la Ville et l'Education Nationale, ensemble ou séparément, pour adapter et améliorer les nouveaux rythmes scolaires seront

poursuivies et de nouvelles propositions seront formulées. Cela concerne plusieurs points.

- Le travail du groupe maternelle

Les dossiers ouverts par le travail du groupe maternelle a été mentionnés à plusieurs reprises dans la synthèse qui précède.

L'analyse et l'extension des expérimentations, en maternelle sur le temps de repos (sieste, relaxation, activités calmes) et en élémentaire sur le retour au calme après les activités du midi sera poursuivi. La finalité de ce travail conjoint des acteurs des temps périscolaires et scolaires doit pouvoir se réaliser dans une démarche intégrée, sans lien avec les effectifs des écoles. Il repose sur une bonne coordination entre les animateurs référents et les enseignants.

- La mise en place des cycles d'ateliers périscolaires

La proposition de cycles sera expérimentée pour la première fois à la rentrée de 2014. Ils viennent en plus des actions éducatives déjà mises en place et fonctionneront selon le mode défini au § 5-3.

- Le projet pédagogique des animateurs référents

Le projet pédagogique encadrera l'ensemble des actions menées dans le cadre des activités périscolaires. Découlant des thématiques du Projet Educatif de Territoire, il est élaboré par chaque animateur référent et son équipe. Il est le fruit d'un partenariat avec les professionnels intervenant dans les écoles (agents techniques spécialisés des écoles, infirmières scolaires), les professionnels du dispositif du Programme de Réussite Educative et les équipes enseignantes.

- L'évaluation de la réforme des rythmes en conseils des maîtres

Comme indiqué au chapitre de l'évaluation par l'Education Nationale (page 5), la limite d'une approche en conseil d'école a été soulevée rapidement. Les conseils des maîtres seront saisis de cette évaluation. Ils seront invités à concevoir, au cours du premier trimestre de l'année 2014-2015, un questionnaire vu sous un angle pédagogique. Ils répondront en cela à l'évaluation de l'Education Nationale prévu dans le Projet Educatif de Territoire.

*Synthèse des pistes d'amélioration amorcées depuis la rentrée de septembre 2014
et à poursuivre en 2014-2015*

Pour les inscriptions

- *poursuivre l'allègement du dossier d'inscription*
- *s'orienter vers une inscription en ligne*

En matière d'information

- *systématiser les réunions de rentrée associant toute la communauté éducative (enseignants, animateurs référents, parents, ATSEM et personnels de la restauration)*
- *optimiser l'utilisation du cahier de suivi des activités périscolaires*
- *proposer un règlement intérieur commun des accueils périscolaires et des accueils de loisirs*
- *assurer l'actualisation des informations sur les panneaux installés dans les écoles*
- *renforcer l'information des personnels Ville et Education Nationale par des temps d'échanges réguliers*

En matière d'encadrement des enfants

- *progresser dans la qualification du personnel encadrant pour atteindre un taux de 50 % en 2016*
- *fidéliser les professionnels des temps périscolaires pour une meilleure identification par les familles et les enfants*

Pour les enfants

- *en maternelle : .approfondir le travail sur le repos (sieste, relaxation),
.travailler le retour au calme
.favoriser les repères dans le temps et dans l'espace
.permettre la reconnaissance des adultes (trombinoscope)*
- *en élémentaire : .organiser le retour au calme avant 13h30 pour favoriser les apprentissages de l'après-midi
.permettre la reconnaissance des adultes (trombinoscope)*

Pour les activités

- *enrichir la proposition d'activités périscolaire en proposant des cycles*
- *initier des temps moins formalisés par petits groupes*

Evaluation du PEdT

- *évaluation Education Nationale par le conseil des maîtres*

12- Conclusion

L'enquête dont il est rendu compte dans les pages qui précèdent est comme une photographie des avis et ressentis des enfants et des parents 7 mois après le démarrage des nouveaux rythmes scolaires. Les concertations, réunions, mises au point, communications avec la communauté éducative qui ont précédé leur mise en œuvre ont été engagés dès décembre 2012. L'état dressé doit permettre de continuer à travailler collectivement à l'amélioration des articulations entre les temps péri, extra scolaires et scolaires des enfants.

L'évaluation des mesures mise en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du bien-être des enfants dans tous leur temps de vie. Ils doivent demeurer au centre des préoccupations de la communauté éducative dans une dynamique de coéducation

Les grands axes du Projet Educatif Local de la Ville de ROUEN en guident la démarche pour :

- 1- améliorer les conditions d'accueil des enfants
- 2- concevoir des projets éducatifs partagés en adéquation avec les rythmes de vie des enfants
- 3- penser et développer la plus-value éducative dans les activités proposées.

Ville de ROUEN
Direction des Temps de l'Enfant
26 juin 2014

ANNEXES



Direction des Temps de l'Enfant

Projet Educatif de Territoire Evaluation Questionnaire enfants

Nom de ton école : Ta classe : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Merci de répondre aux questions en utilisant les symboles, et de préciser si besoin pourquoi :
Ces questions portent sur les temps où tu n'es pas avec ton enseignant.

non / pas terrible  oui / bien  tu ne sais pas

Comment te sens-tu accueilli ?

				parce que...
matin				
midi				
soir étude				
mercredi après-midi				

Comment trouves-tu les **lieux** où se déroulent les activités ?

				parce que...
matin				
midi				
soir étude				
mercredi après-midi				

Donne ton avis sur les activités proposées :

				parce que...
matin				
midi				
soir étude				
mercredi après-midi				

Tu discutes avec tes parents des activités

jamais

parfois

souvent

Est-ce que les adultes t'écoutent quand tu fais des propositions d'activités ?

jamais

parfois

souvent

As-tu d'autres choses à dire sur les activités ou des propositions à faire ? *activité préférée / que tu aimes le moins / que tu aimerais faire...*

.....

.....

A l'école, as-tu suffisamment de temps pour : jouer ?

oui

non

ne rien faire de particulier ?

oui

non

te reposer ?

oui

non

La pause goûter à l'école

Est-ce un moment que tu aimes ?

				parce que...
goûter				

As-tu d'autres choses à dire sur le goûter ?

.....

.....

.....

A l'école, en général

		😊	○	
tu es content/e de venir à l'école, tu t'y sens bien				
tu te sens en sécurité dans la cour				
tu connais les règles du contrat de respect				
les adultes font attention à toi				

En dehors de l'école

Participes-tu à une activité (musique, sport ou autre) ?

le soir après l'école :

le mercredi après-midi :

pendant les vacances :

le week-end :

As-tu d'autres choses à dire ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de ta participation

Questionnaire à retourner à la Direction des Temps de l'Enfant (Linda BRAQUEHAYS et Dominique LEBELTEL)

Au plus tard le 18 avril 2014



Projet Educatif de Territoire Evaluation – Questionnaire parents

Direction des Temps de l'Enfant
Dossier suivi par Linda Braquehays & Dominique Lebeltel

Nombre d'enfants scolarisés en maternelle : en élémentaire :

Nom de l'école fréquentée en maternelle : en élémentaire :

Merci de cocher la case qui correspond à votre avis et de préciser au besoin dans la case prévue à cet effet.

Codes utilisés : ++ : très satisfait + : plutôt satisfait - : plutôt insatisfait -- : très insatisfait

Inscription aux services municipaux *accueil du matin, restauration, accueil du soir, étude surveillée, accueil de loisirs du mercredi*

	++	+	-	--	observations
dossiers d'inscription					
modalités d'inscription					
règlements intérieurs					

Comment votre enfant est-il accueilli ?

	enfant/s de maternelle				enfant/s d'élémentaire				pourquoi
	++	+	-	--	++	+	-	--	
matin									
midi									
goûter									
soir étude / garderie									
mercredi après-midi									

Locaux où se déroule l'accueil, dont cour d'école

	enfant/s de maternelle			enfant/s d'élémentaire			pourquoi
	+	++	-	+	++	-	
matin							
midi							
goûter							
soir étude / garderie							
mercredi après-midi							

Horaires de fonctionnement des accueils municipaux

	enfant/s de maternelle			enfant/s d'élémentaire			pourquoi
	+	++	-	+	++	-	
matin							
midi							
goûter							
soir étude / garderie							
mercredi après-midi							

Activités proposées à votre/vos enfant/s

	enfant/s de maternelle	enfant/s d'élémentaire
J'ai été informé/e des activités proposées	<p>oui non</p> <p>Si oui :</p> <p>par une personne de l'école</p> <p>par un panneau d'affichage</p> <p>par mon enfant</p>	<p>oui non</p> <p>Si oui :</p> <p>par une personne de l'école</p> <p>par un panneau d'affichage</p> <p>par mon enfant</p>
Mon enfant a choisi seul de s'inscrire à une activité	oui non	oui non
Le choix d'activités est assez varié	oui non	oui non
Mon enfant discute avec moi des activités	jamaisparfoisouvent	jamaisparfoisouvent
J'ai l'occasion de voir ce que fait mon enfant sur ces temps	oui non	oui non
Les activités proposées sont en nombre suffisant	oui non	oui non
Mon enfant connaît les personnes qui s'occupent de lui, connaît leur rôle dans l'école	oui non	oui non
Je sais auprès de quel adulte m'adresser en cas de problème	oui non	oui non
Mon enfant me semble en sécurité	Oui non	Oui non



Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves des écoles maternelles et
élémentaires publiques

Direction des Temps de l'Enfant
Téléphone 02 35 08 69 17
Télécopie 02 35 08 87 65

Rouen, le 8 AVR 2014

Madame, Monsieur,

Après une large concertation avec tous ses partenaires éducatifs et conformément à la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République, la Ville de Rouen a mis en œuvre à la rentrée 2013/2014 l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires décidée par l'Etat.

Comme la Ville s'y était engagée, la mise en place de cet accompagnement municipal doit aujourd'hui être évaluée. Toutes les parties-prenantes à cette nouvelle organisation des temps de l'enfant seront interrogées dans les prochaines semaines, travail préalable à une concertation avec toutes les forces vives, afin que les ajustements souhaitables puissent se produire dès la prochaine rentrée scolaire en septembre 2014.

En tant que parents d'élèves, la Ville vous propose de remplir le questionnaire joint. Il est important que vous puissiez prendre le temps de le lire et d'y répondre car vos retours contribueront à améliorer la prise en charge de vos enfants sur les temps péri et extra-scolaires.

Une fois renseigné, le questionnaire peut être déposé au service accueil enfance/jeunesse situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville ou dans l'urne présente à cet effet dans l'école de votre enfant. Vous pouvez également le retourner par courrier à l'adresse suivante : Ville de Rouen – Direction des Temps de l'enfant – 2 place du Général-de-Gaulle CS 31402 76037 ROUEN CEDEX. Pour que vos réponses soient prises en compte, il est impératif que le questionnaire soit retourné pour le **6 mai 2014 dernier délai**.

Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal des enfants se chargeront quant à eux de recueillir le point de vue d'un échantillon d'élèves des écoles élémentaires rouennaises. En outre, les parents élus dans les conseils d'école seront aussi sollicités.

En vous remerciant par avance de votre contribution à cette évaluation, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Très cordialement

Frédéric MARCHAND,

Adjoint au Maire
Délégué aux Ecoles

Yvon ROBERT,

Maire de Rouen

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Maire de Rouen
Hôtel de Ville
Place du Général-de-Gaulle
76037 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 08 69 00
Courriel : rouen@rouen.fr
www.rouen.fr

Comité de suivi et d'évaluation des rythmes scolaires

Composition

1/ Elus

- * 3 membres de droit
- * 10 représentants désignés par le Conseil Municipal

2/ Directeurs (trices) d'écoles

- * 9 directeurs (trices)

3/ Inspecteur de l'Education Nationale

- * 2 inspecteurs (circonscription ROUEN Nord et circonscription ROUEN Centre)

4/ Parents d'élèves

- * 8 parents d'élèves élus dans les conseils d'école
- * 2 parents représentant les fédérations de parents d'élèves (FCPE et PEEP)

5/ Direction Départementale de la Cohésion Sociale

6/ Caisse d'Allocation Familiale de Seine- Maritime

7/ Fédération de parents d'élève

- * PEEP 76
- * FCPE 76

8/ Syndicats d'enseignants

- * SNUipp-FSU
- * SE- UNSA

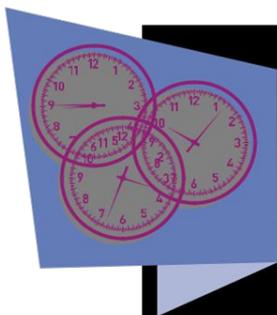
9/ Représentants associatifs

- * MJC Grieu
- * MJC rive Sud

10/ Services municipaux

- * Direction des Temps de l'Enfant
- * Direction de la Vie Sportive
- * Direction du Développement Culturel
- * Direction du Développement Durable

11/ Personnalité pour présider le comité



NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Les bonnes pratiques en MATERNELLE

Pour tous les écoliers, se lever tous les jours de la semaine à la même heure et avoir des journées d'enseignement allégées est fondamental. C'est ce que permet la réforme. Pour les élèves de maternelle, le respect des rythmes biologiques est essentiel, afin de faciliter les premiers apprentissages.

Certaines spécificités de la maternelle doivent toutefois être prises en compte. C'est pourquoi, sur la base des meilleures pratiques identifiées dans les différentes écoles qui ont adopté les nouveaux rythmes à la rentrée 2013, le ministère de l'éducation nationale recommande de porter une attention particulière sur quatre points :

- 1 Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants (sieste)**
- 2 Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école**
- 3 Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire**
- 4 Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants**





1 Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants

leur permet d'être disponibles pour les apprentissages.

Le respect des cycles du sommeil de l'enfant est indispensable à l'école maternelle. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux prendre en compte les besoins physiologiques de l'enfant et elle doit toujours respecter ses besoins de sieste.

Si les besoins de chaque enfant sont variables, il importe de prendre en compte les besoins généralement constatés :

- > le temps de sommeil d'un enfant de 2 ans est environ de 13-14 heures et de 12 heures pour les enfants de 3 à 5 ans.
- > jusqu'à l'âge de 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner : une sieste d'une durée d'une heure trente à deux heures correspond à un cycle de sommeil et permet à l'enfant de se sentir reposé.

Le respect de ces besoins assure l'équilibre des enfants et

Comme cela se pratique habituellement, il convient de coucher l'enfant après le repas sans attendre la fin de la pause méridienne. Il faut permettre aux élèves de dormir pendant une heure trente à deux heures pour satisfaire leur besoin de sommeil.

L'organisation de la sieste doit pouvoir se faire avec toute la souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de chaque enfant, qui évoluent entre 2 et 5 ans. La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime, sauf exception, sur d'autres activités.

Pour les élèves de **moyenne section**, elle n'est pas obligatoire, cela dépend des besoins de l'enfant (le mois de naissance, les habitudes familiales...) et peut évoluer durant l'année. Il peut être proposé un moment de repos, les élèves n'étant pas forcément couchés, mais pouvant être regroupés dans un endroit calme avec des activités d'écoute ou de lecture.

Pour les élèves de **grande section**, il n'y a pas de pratique systématique de la sieste. Un réveil progressif et échelonné peut permettre aux jeunes enfants un accès adapté, à leur rythme, aux activités scolaires de l'après-midi.

Comme cela s'est toujours fait, on peut être parfois conduit à réveiller doucement un enfant si son sommeil se prolonge trop l'après-midi afin de ne pas compromettre son sommeil de la nuit.

Enfin, comme cela est déjà recommandé, un enfant qui ne dort pas au bout d'environ

20 minutes doit pouvoir se lever tout en pouvant bénéficier d'un temps de repos qui n'est pas la sieste.

En veillant au sommeil nocturne de leurs enfants, les parents peuvent également agir pour qu'ils se sentent bien à l'école maternelle et pour les rendre plus disponibles pour apprendre.■

2 Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école

Les enfants ont besoin de se repérer dans les lieux de l'école.

La question se pose d'autant plus avec la réforme des rythmes car elle conduit les enfants soit à fréquenter davantage de lieux au cours des activités périscolaires, soit à utiliser des locaux scolaires hors temps scolaire. **Il convient de favoriser l'identification des lieux par les enfants et de préciser les règles d'utilisation de ces locaux selon les activités et les horaires.**

Dans plusieurs académies, on a constaté de bonnes pratiques consistant à mettre en place une signalétique explicite dans les espaces de l'école afin que les enfants et les familles repèrent rapidement les lieux et les aménagements pour des temps et des activités différenciés.

 Par exemple, sur chaque porte des espaces de l'école figure le nom du lieu, sur les portes des classes le nom de l'enseignant et de l'ATSEM, voire leur photo ; tout particulièrement en début d'année, il peut être utile que des repères soient matérialisés au sol, des flèches de couleur ou des pieds, par exemple, pour guider les enfants vers la bibliothèque, le hall de sortie, les toilettes, la cour de récréation... Dans le même temps, on sera attentif à l'accompagnement des tout-petits pour lesquels symboles et codages n'ont pas encore de sens.

Les enfants ont besoin d'identifier et de connaître les différentes personnes présentes dans l'école ainsi que leurs rôles et fonctions.

Avec les nouveaux rythmes, des intervenants, qui prennent en charge les activités périscolaires, peuvent s'occuper des enfants dans les locaux scolaires. Il est donc nécessaire que les parents et les enfants identifient et connaissent les différentes personnes présentes dans l'école, ainsi que leurs rôles et leurs fonctions.



Il faut penser en début d'année à présenter aux enfants les adultes de référence, ceux qu'ils vont retrouver à l'arrivée du matin, ceux avec qui ils vont manger... Il faut également présenter et expliciter le rôle du directeur.

 Parmi les **bonnes pratiques** identifiées, on peut prévoir un **affichage d'école « type trombinoscope »** avec les photographies, les noms et les fonctions

des adultes. Pour structurer les repères et les installer dans la durée on peut reproduire cet **affichage dans la classe.**

Les enfants ont aussi besoin de connaître les règles de vie de l'école, selon les temps et les lieux. Selon que l'activité est scolaire ou périscolaire, les exigences et les contraintes peuvent varier : l'enfant peut avoir, ou pas, le choix de jouer, de participer ou non à une activité proposée par l'adulte, selon qu'il est en classe ou en activité périscolaire.

L'appropriation par les enfants de **règles bien identifiées et stables** selon les temps, les lieux et les personnes, contribue à faire de l'école un lieu d'autonomie et d'épanouissement dans lequel l'enfant peut évoluer en sécurité.

L'élaboration

et le partage de ces règles est, là encore, de la responsabilité des équipes pédagogiques et éducatives.

Dans plusieurs académies, **des règlements et chartes pour les transferts de responsabilité dans le cadre des projets éducatifs territoriaux** (permettant, notamment, d'organiser la mutualisation des équipements) ont été mis en place de manière efficace.■



3

Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire

En lien avec la mairie, l'école doit veiller à la bonne articulation des temps scolaires et des temps périscolaires et aux transitions entre les activités. Il est de la responsabilité des équipes pédagogiques et éducatives de se concerter sur l'organisation des transitions.

Les différents moments de la journée sont souvent confondus par les très jeunes enfants. **La nouvelle organisation des journées à l'école maternelle implique que les enfants identifient clairement les moments de transition d'une activité à une autre et distinguent notamment le temps scolaire et le temps périscolaire.**

 Les **bonnes pratiques identifiées** montrent qu'une **ritualisation du temps à l'école et des transitions entre les**

Lorsque des agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM) sont sollicités pour leurs compétences spécifiques et prennent en charge des ateliers périscolaires, il convient d'expliquer aux enfants la bascule vers le temps périscolaire.



Il est aussi souhaitable **d'organiser un usage partagé des locaux scolaires** lorsque des activités périscolaires s'y déroulent. Dans un certain nombre d'académies, les réflexions se sont traduites par des **chartes relatives à l'usage des locaux et à l'organisation des temps de transition.**

L'organisation de ces différentes transitions participe aux réflexions habituellement conduites avec les représentants des parents d'élèves au

sein du conseil d'école sur les moments d'accueil et de départ des élèves, sur l'entrée en classe après la coupure du week-

En lien avec la mairie, l'école doit veiller à la bonne articulation des temps scolaires et des temps périscolaires et aux transitions entre les activités

différents moments est indispensable pour aider l'enfant à construire ses repères dans le déroulement de la journée.

end, la pause après déjeuner, le moment entre la sieste et la reprise des activités scolaires ou périscolaires...■

4 Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants

En organisant différemment les temps scolaires et périscolaires, il est possible d'offrir des activités de loisirs et des activités culturelles à tous les enfants alors que seulement 20 % d'entre eux y avaient accès auparavant.

Cependant, l'enfant a besoin d'une alternance entre des temps d'activité (apprentissage, jeux...), des temps calmes et des moments de repos.

Tout particulièrement à l'école maternelle, la succession des différents moments de la journée de l'enfant doit éviter un « empilement d'activités » qui pourrait être générateur de fatigue.

L'enfant a besoin d'une alternance entre des temps d'activité (apprentissage, jeux, etc.), des temps calmes et des moments de repos

Pendant le temps scolaire, les enseignants proposent en alternance des séquences d'activités, des moments de repos, des temps de jeux, essentiels pour les jeunes enfants. La durée des activités varie selon l'âge des enfants et le niveau de guidage de la tâche.



S'agissant du temps périscolaire dont la responsabilité relève des communes, les spécialistes soulignent, **pour les enfants de 3 à 5 ans, qu'il est souhaitable que les activités périscolaires soient adaptées à leurs capacités, qu'elles préservent des temps calmes ou de repos dont les enfants ont besoin notamment en maternelle**, et leur permettent de prendre le temps

de jouer, d'observer, d'agir, de manipuler, de lire, de chanter, de rêver... et d'avoir aussi du « temps pour soi ».

Comme pour les activités scolaires, la durée des activités

périscolaires et leur niveau de guidance peuvent être variables selon l'âge des enfants.



L'analyse des **bonnes pratiques constatées au niveau territorial** montre que ces temps périscolaires peuvent permettre aux enfants de bénéficier

de temps calmes ou de repos si cela correspond à leur besoin ou encore de participer à des activités adaptées (rejouer à des jeux appris en classe qu'ils aiment particulièrement ; en découvrir de nouveaux ; manipuler de nouveaux objets ; jouer avec de petits instruments de musique ; chanter ; réentendre leurs récits préférés, jouer à les mimer, à en reprendre les dialogues ; s'exercer avec des engins roulants, vélos, porteurs, tricycles, trottinettes ; réaliser des travaux manuels ou d'arts plastiques...).

En lien avec la commune, une concertation régulière entre les équipes pédagogiques et les personnes prenant en charge les enfants sur le temps périscolaire est indispensable. Il faut savoir réorienter, réaménager si nécessaire, les propositions en cours d'année, en fonction des besoins évolutifs et des intérêts des enfants. Les échanges d'expérience peuvent y aider. ■

La mise en œuvre de la réforme des rythmes à l'école primaire doit s'appuyer sur des collaborations entre tous les partenaires de l'école (enseignants, directeurs, ATSEM, parents, personnels communaux, intervenants, élus locaux, autres personnels de l'éducation nationale...). Ces collaborations et l'identification des bonnes pratiques permettent des adaptations progressives lorsque des questions sont soulevées comme c'est le cas avec l'école maternelle.

De nombreuses réponses ont été trouvées dans les différentes écoles et il importe de diffuser les meilleures pratiques identifiées sur le terrain. Ainsi, la question de la fatigue des élèves à l'école maternelle, qui ne date pas de la réforme des rythmes, trouve des réponses pratiques au travers des recommandations sur le respect des temps de sieste, l'organisation de la bonne transition entre les activités et l'offre de davantage de temps calmes ou d'activités adaptées pour les plus petits.

UN RETOUR À LA SEMAINE DE



JOURS

DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES



aide aux leçons, soutien aux élèves en difficulté, projet d'école, etc.

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



dans le cadre de projets éducatifs

29 janvier 2010

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

publie un rapport préconisant, afin de tenir compte des rythmes biologiques de l'enfant, d'adopter une année scolaire

de 180 à 200 jours



RYTHMES SCOLAIRES

Du meilleur temps pour apprendre à l'école

DEPUIS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2013



UNE ANNÉE de 180 jours de classe contre seulement 144 auparavant



TOUJOURS 24h d'enseignement par semaine

1,3 MILLION D'ÉLÈVES

bénéficient des nouveaux rythmes avant une généralisation à la rentrée 2014



LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES PERMET DE :

PROGRAMMER
les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande



MIEUX RÉPARTIR
les heures de classe sur la semaine



ALLÉGER
la journée de classe



CRÉDIT : Ministère de l'Éducation nationale - octobre 2013

Les parents doivent pouvoir s'adresser aux équipes pédagogiques et éducatives pour obtenir des informations complémentaires à celles qui leur sont transmises ou mises à leur disposition dans les locaux de l'école. **Une information claire et régulière des parents** est en effet utile pour que cette nouvelle organisation des temps de vie scolaire et périscolaire soit pleinement partagée au sein de la communauté éducative. ■

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ECOLES MATERNELLES

**Réunion du jeudi 17 avril 2014
Compte-rendu**

Présents

M. Audebert – responsable de secteur périscolaire Sud – Service Education – DTE – Ville de Rouen
M. Boukraa – Responsable des Accueils périscolaires – Service Education – DTE – Ville de Rouen
Mme Braquehays – Chargée de mission Politiques éducatives – DTE – Ville de Rouen
Mme Burban – Parent d'élève de l'école Hameau des Brouettes
M. Castrale-Bela – Directeur des Temps de l'enfant – Ville de Rouen
M. Cortes – Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Rouen centre
Mme Chanteloup – Directrice de l'école Jean de la Fontaine maternelle
M. Dechamps – Conseiller pédagogique de la circonscription Rouen nord
Mme Geoffroy – Médecin de PMI – Conseil général
M. Hache – Animateur référent écoles Brière/Franklin – Service Education – DTE – Ville de Rouen
Mme Hulin – Chef de service Petite enfance – DTE – Ville de Rouen
M. Marchand – Adjoint au Maire en charge des écoles et des centres de loisirs – Ville de Rouen
Mme Plessis – Chef de service du Personnel technique et spécialisé – DTE – Ville de Rouen
Mme Renoux – Chef de service Education – DTE – Ville de Rouen
Mme Veret – Psychologue Petite enfance – DTE – Ville de Rouen
Mme Victoria – Directrice du groupe scolaire Clément Marot

La réunion débute par la présentation de Frédéric Marchand, nouvel adjoint au Maire en charge des Ecoles et des Centres de loisirs. Celui-ci précise qu'il s'inscrit dans la continuité des objectifs du mandat précédent. Il précise qu'il souhaite travailler en faveur du bien-être des enfants et du bien-être des équipes qui s'occupent des enfants.

1. PRESENTATION DES EXPERIMENTATIONS ENGAGEES DANS LES ECOLES

Une rencontre a eu lieu le 27 mars entre les services de l'Education Nationale et les services de la Ville, afin de sélectionner les écoles dans lesquelles seraient expérimentées chacune des pistes de travail identifiées lors de la première réunion du groupe de travail le 17 février.

Un retour de ces différentes expérimentations est présenté en début de réunion.

Objectif	Ecole sélectionnée	Présentation / bilan provisoire
Travail sur le repos (sieste, relaxation, activités calmes) et le retour au calme	Pauline Kergomard	<p>Mise en place d'un atelier relaxation 4 jours par semaine : chaque enfant qui le souhaite peut en bénéficier au moins une fois par semaine.</p> <p>Séances de 30 minutes, basées sur des activités douces (musique, contes, expression corporelle...).</p> <p>Animatrice formée par une professionnelle ETAPS (éducatrice sportive).</p> <p>Début des séances le 5 mai 2014.</p>
	Charles Nicolle maternelle	<p>Mise en place de pôles d'activités de détente et repos (jeux calmes, activités manuelles...) 4 jours par semaine à partir de 13h (fin du temps méridien).</p> <p>Au signal de l'animateur référent, les enfants se regroupent par classes et se dirigent vers un animateur identifié.</p> <p>Difficulté sur la poursuite de cette démarche à 13h20, en l'absence de continuité par l'équipe enseignante. Travail à approfondir sur l'articulation entre temps scolaire et périscolaire.</p>
Travail sur les repères (lieux, temps, adultes...)	Maurice Nibelle	Réunion prévue le 5 mai 2014.
	Thomas Corneille	Réunion prévue le 5 mai 2014.

Une expérimentation sur le retour au calme, menée à l'école Jean-Philippe Rameau élémentaire, est également présentée pour information aux membres du groupe de travail. Elle consiste en la mise en place d'un atelier « détente et temps calme » basé sur des exercices de relaxation et gym proprioception. L'animateur est accompagné par une enseignante qui maîtrise ces techniques et un professionnel ETAPS (éducateur sportif).

A la demande de Mme Burban, il est confirmé que les enfants participent aux ateliers du midi sur la base du volontariat. En revanche, les activités de retour au calme concernent tous les enfants.

Sur proposition conjointe des services de la Ville et de l'Education Nationale, l'expérimentation mise en place sur l'école Charles Nicolle a été étendue à l'école élémentaire, afin de porter cette démarche à l'échelle d'un « groupe scolaire ». Cette expérimentation n'est pas aujourd'hui pleinement opérante, dans la mesure où l'équipe enseignante ne souhaite pas s'inscrire dans cette démarche pour l'instant.

Certains enseignants de l'école ont émis le souhait d'une prise en charge des enfants par les animateurs jusque 13h30. Les Inspecteurs de l'Education Nationale rappellent que ce n'est pas possible : les enseignants étant statutairement responsables de leurs élèves à partir de 13h20, ils doivent les prendre en charge à cet horaire.

Les participants au groupe de travail s'accordent sur le fait que ces 10 minutes de transition (13h20-13h30) sont précieuses autour des enjeux de retour au calme. Les réflexions doivent donc être poursuivies conjointement, afin de mieux articuler temps scolaires et périscolaires dans une démarche de continuité éducative.

Les représentants de l'Education Nationale (IEN et conseillers pédagogiques) insistent sur le fait que ces démarches doivent pouvoir se mettre en place dans la négociation, afin de ne pas remettre en cause les organisations en place sur les écoles. Il s'agit plutôt de réussir à convaincre les enseignants afin qu'ils soient partie-prenante.

Les directrices présentes attirent par ailleurs l'attention sur l'impossibilité statutaire pour un directeur d'école d'imposer des décisions/organisations aux enseignants. D'autres impulsions sont donc nécessaires (Ville ou Education Nationale).

M. Castrale-Bela propose d'enclencher le travail et de mettre en place si besoin des solutions transitoires. Il rappelle toutefois que les objectifs visés dans le cadre de ces expérimentations sont partagés et contractualisés avec le Directeur académique des services de l'Education Nationale, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire. Ces objectifs répondent par ailleurs aux attentes exprimées par les parents.

Les services de la Ville et de l'Education Nationale s'accordent sur l'importance de restituer ces expérimentations auprès de l'ensemble des directeurs d'école, lors d'un temps de présentation conjoint. Il est proposé de programmer ce sujet à l'ordre du jour de la réunion des directeurs qui devrait se tenir en fin d'année scolaire.

2. « ORGANISER AVEC UN SOIN PARTICULIER LA TRANSITION ENTRE LE SCOLAIRE ET LE PERISCOLAIRE »

Les enfants côtoient de nombreux adultes tout au long de la journée (parents, ATSEM, enseignants, animateur référent, agents périscolaires). La question de l'organisation des transmissions entre ces différents acteurs est mise au débat.

Dans les structures petite enfance municipales, les transmissions aux familles se font à la fois par écrit (cahier de liaison) et par oral. Des transmissions sont également organisées dans la journée entre les différents professionnels qui prennent en charge l'enfant.

Dans les écoles, il paraît difficile de mettre en place des cahiers de suivi qui permettraient de relater les événements majeurs de la journée de l'enfant : chaque équipe de professionnels (enseignants, ATSEM, agents périscolaires) dispose de ses propres outils et tous n'ont pas la même culture de l'écrit.

Les directrices expliquent que la plupart des transmissions se fait par le cahier de liaison. Les transmissions importantes (liées par exemple au déroulement de la journée) se font naturellement par oral avec les ATSEM et l'animateur référent, en vue d'une retranscription aux parents.

A 11h30 et 15h45, les temps de transmissions sont très courts, mais M. Audebert constate que les enseignants viennent spontanément sur le temps de goûter pour donner des informations aux animateurs référents.

Mme Burban propose de recentrer le débat du point de vue de l'enfant : comment l'accompagner dans ces transitions tout au long de la journée ?

Mme Victoria explique que les enseignants de maternelle travaillent beaucoup en classe sur l'emploi du temps.

Le groupe de travail décide d'expérimenter des pistes d'amélioration sur les transitions de 11h30, 13h20 et 15h45. Les projets pédagogiques des accueils périscolaires doivent notamment intégrer cette question, autour de la notion de repères pour l'enfant.

Les écoles identifiées sont Clément Marot maternelle et Jean de la Fontaine maternelle, en raison de l'implication des directrices dans le cadre de ce groupe de travail.

3. « ADAPTER LES ACTIVITES AUX BESOINS DES JEUNES ENFANTS »

Les représentants de la Ville constatent des attentes très fortes des parents en matière d'activités sur les temps périscolaires dès la maternelle. Au regard de la concentration sollicitée sur les temps d'apprentissage, les accueils périscolaires privilégient au contraire de petites activités libres ou semi-encadrées.

Les Inspecteurs de l'Education nationale font le même constat sur le temps scolaire : les parents sont en demande de production de travaux écrits dès la maternelle, alors que le travail en classe se fait plutôt sur l'oral et la manipulation.

Les membres du groupe de travail s'interrogent donc sur la manière d'expliquer aux parents que les contenus ne sont pas les mêmes en maternelle et en élémentaire.

Mme Burban évoque les réunions de début d'année. Elle indique toutefois une méconnaissance sur les méthodes, les modes de transmission et les projets, parce qu'il y a peu de temps d'échange.

M. Marchand rappelle le rôle des parents d'élèves élus pour poser les questions en conseil d'école et s'en faire ensuite le relais auprès des parents de l'école.

M. Castrale-Bela souligne que les enseignants transmettent des informations, notamment en début d'année, mais la transmission des informations sur le périscolaire n'est pas formalisée. La présence et la reconnaissance des animateurs référents contribuent toutefois, de l'avis de l'ensemble du groupe de travail, à améliorer ces transmissions d'information tout au long de l'année.

En début d'année, plusieurs directeurs d'école ont proposé aux animateurs référents d'être présents lors de la réunion de rentrée. Cette organisation a eu des effets très positifs, en permettant une communication conjointe sur l'articulation entre temps scolaires et périscolaires et les contenus respectifs.

Suite à un temps d'échange, il est proposé de généraliser la présence des animateurs référents lors des réunions de rentrée, et de l'étendre autant que possible aux autres personnels municipaux intervenant sur l'école (tant sur l'accueil des enfants sur les temps périscolaires que sur le service du repas et l'entretien des locaux) afin de permettre aux parents d'identifier l'ensemble des adultes de l'école.

Cette piste de travail devrait être présentée aux directeurs d'école en fin d'année scolaire, au cours de la réunion à laquelle ils seront invités conjointement par leur hiérarchie Education Nationale et par la Ville.

Annexe 2



Pôle Enfance Solidarité Citoyenneté
Direction des Temps de l'Enfant
Service Éducation - Accueils Péri-scolaires



BILAN

SEMESTRE 1

2015-2016



SOMMAIRE

RAPPEL OBJECTIFS

- 1- PUBLIC
- 2- ENCADREMENT
- 3- CYCLES ATELIERS PÉRISCOLAIRES
- 4- FORMATION
- 5- CONTRAT DE RESPECT
- 6- ACCIDENTOLOGIE
- 7- RETARDS PARENTS

OBJECTIFS

Objectifs PEDT

- Améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes,*
- Concevoir des projets éducatifs partagés en adéquation avec les besoins et les rythmes de vie des enfants et des jeunes,*
- Penser et développer la plus-value éducative dans les activités proposées.*

Objectifs généraux

- Améliorer les taux d'encadrement et la qualification des animateurs*
- Accompagner et former les animateurs intervenant au sein des accueils périscolaires*
- Assurer un suivi régulier des actions entreprises*
- Evaluer quantitativement et qualitativement les différents projets*

Objectifs Cycles ateliers périscolaires

- Permettre à chaque enfant de bénéficier d'au moins 2 ateliers différents par semaine dont 2 cycles durant l'année assurés par des prestataires*
- Assurer une répartition équitable de l'offre entre les écoles, tant quantitativement que qualitativement*
- Favoriser l'égal accès aux offres activités*

1 PUBLIC : Effectifs scolaires/périscolaires

TEMPS SCOLAIRE

Total Effectif	7321 Dont 2945 maternelles 4376 élémentaires
Nombre écoles	55 dont 29 maternelles 26 élémentaires
Nombre classes	301 dont 116 maternelles 185 élémentaires

TEMPS PÉRISCOLAIRE

	Matin	Midi	Gouter	Soir	Mercredi midi
Total Primaire	397 5%	5685 78%	2817 38%	1970 28%	2403 33%
Ecole maternelles	172 6%	2172 74%	1154 39%	780 28%	972 33%
Ecoles élémentaires	225 5%	3513 81%	1663 38%	1190 28%	1431 33%

- Augmentation sensible des effectifs globaux (+2,32%)
- Augmentation plus significative en élémentaire (+4,04%)
- Effectif quasi-stable en maternelle (-0,14%)
- Création d'un nouveau groupe scolaire Rosa Parks (plus 2 écoles supplémentaires)

Au niveau global: les effectifs en termes de % sont quasi-stables par rapport à l'an dernier. On note en revanche une augmentation en termes de chiffre absolu (+ 3,24% sur le temps du midi. Des effectifs stables sur le tps du soir)

Accueil du midi :

- ✓ **Maternel:** une baisse constatée de -0,12% par rapport à l'an dernier
- ✓ **Élémentaire:** une augmentation significative de 5,38% des effectifs

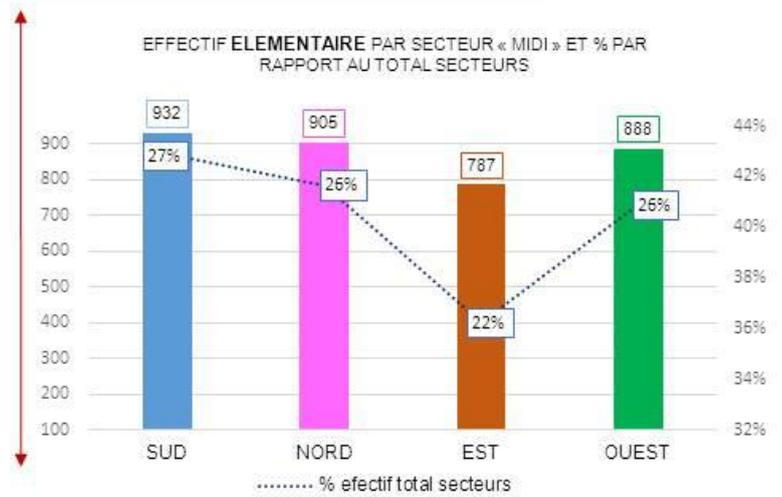
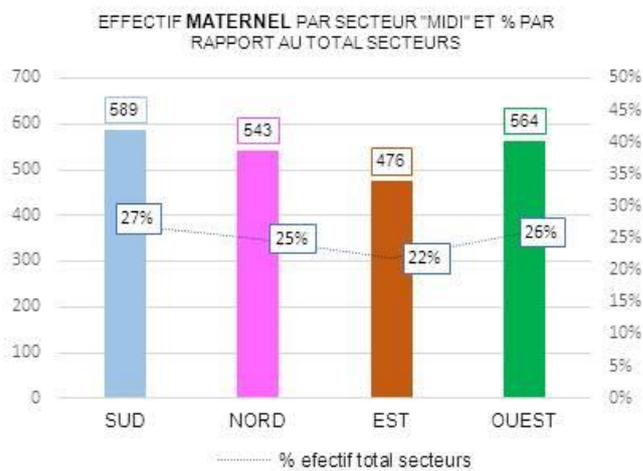
Accueil du soir :

- ✓ Les effectifs du soir sont stables à 28% (maternel et élémentaire)

1 PUBLIC : Effectifs par secteur

Effectif par secteur et par accueil et % par rapport aux effectifs scolaires

	Sud	Nord	Est	Ouest
Matin	119 (6%)	15 (2%)	130 (9%)	115 (7%)
Midi	1521 (75%)	1449 (70%)	1264 (83%)	1452(86%)
Gouter	798 (40%)	443 (25%)	736 (48%)	841 (50%)
Soir	525 (26%)	353 (20%)	499 (33%)	592 (35%)
Mercredi	625 (31%)	699 (33%)	515 (34%)	564 (33%)



2 ENCADREMENT : ANIMATEURS

□ TOTAL ANIMATEURS

MOYENNE NB ANIMATEURS SUR LES TEMPS DU MIDI ET SOIR			
	Total animateurs	Maternel	Élémentaire
ACCUEIL DU MIDI	360	144	216
ACCUEIL DU SOIR	166	76	90

Cette moyenne n'inclut pas les Référents périscolaires et ATSEM (29 + 44)

□ TYPE ANIMATEURS

TYPE ANIMATEURS			
	2014-2015	2015-2016	Évolution
Animateurs qualifiés	166	211	+27%
Animateurs non qualifiés	205	174	-22%
Professeurs des écoles	46	36	-15%

POINT +

- Plus d'animateurs qualifiés (diplômés + stagiaires)
- Plus d'animateurs diplômés (+27%)
- De moins en moins de PE sur les accueils du midi et soir

POINT -

- Le nb de non diplômés constitue toujours une fragilité malgré la baisse constatée en premier semestre
- Un déséquilibre entre les secteurs

2 ENCADREMENT : ANIMATEURS

❑ TAUX RENOUVELLEMENT

81 nouveaux animateurs dont:

- 52 en élémentaire
- 29 en maternel

23%
d'animateurs
renouvelés

Dont:
68% Diplômés
15% Stagiaires
17% Non diplômés

❑ NB ANIMATEURS DIFFÉRENTS

	2014-2015	2015-2016	Évolution
Total animateurs différents	407	371	-9%
Total animateurs assurant une seule vacation	252	212	-17%
Total animateurs assurant 2 vacations	131	137	5%
Total animateurs assurant 3 vacations	23	22	-4%

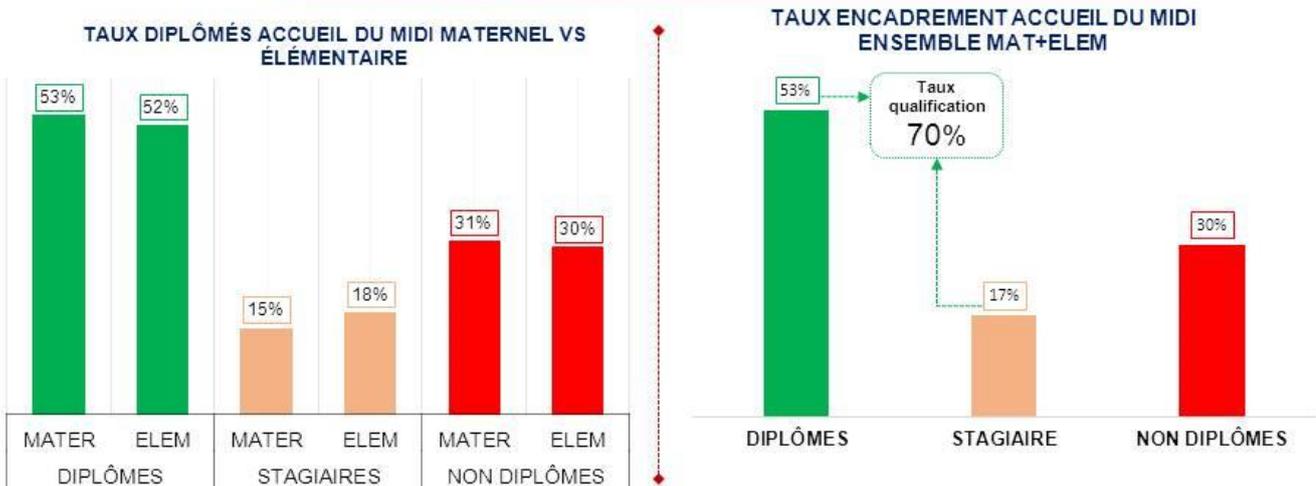
POINT +

- 68% de diplômés parmi les nouveaux animateurs
- Baisse du nb d'animateurs différents (-9% par rapport à l'an dernier)
- Augmentation du volume d'heures pour les animateurs
- Un taux de fidélisation de 77%

POINT -

- 17% d'animateurs nouveaux n'ayant pas de diplômes
- Disparité entre les secteurs
- Un nb non négligeable d'animateurs assurant une seule vacation (212) malgré la baisse par rapport à l'an dernier

2 ENCADREMENT : *Animateurs Diplômés MIDI*



Points +

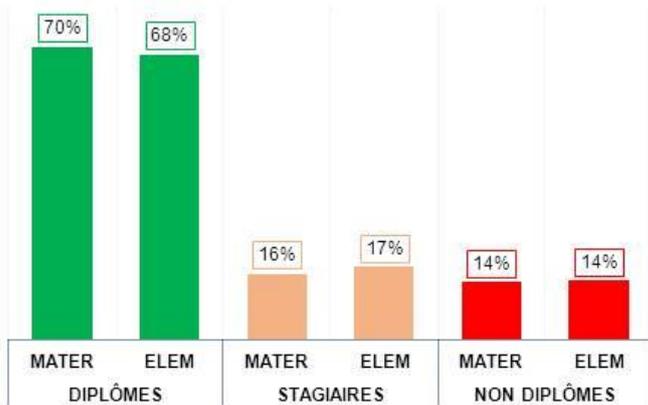
- Un taux de diplômés de 53% est supérieur à celui de l'an dernier (42%). Cette augmentation est due:
 - Un effort considérable réalisé par les responsables de secteur durant les différents recrutements
 - Une répartition judicieuse des animateurs diplômés
 - Une augmentation sensible du nombre d'heures pour les animateurs diplômés en vue de les fidéliser

Points -

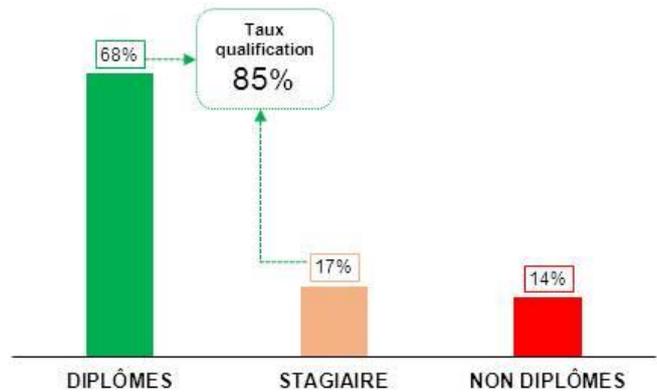
- 30% le taux d'animateurs non qualifiés (ce pourcentage est supérieur aux exigences DDCS 20%)
- Ces taux sont mouvants et dépendent essentiellement de la fidélisation des équipes.
- Turnovers et démission constatés surtout en fin du premier semestre
- Absence d'un taux de rémunération attractif
- Disparité entre les secteurs

3 ENCADREMENT : *Animateurs Diplômés SOIR*

TAUX DIPLÔMÉS ACCUEIL DU SOIR
MATERNEL vs ÉLÉMENTAIRE



TAUX ENCADREMENT ACCUEIL DU SOIR
ENSEMBLE MAT+ELEM



Points +

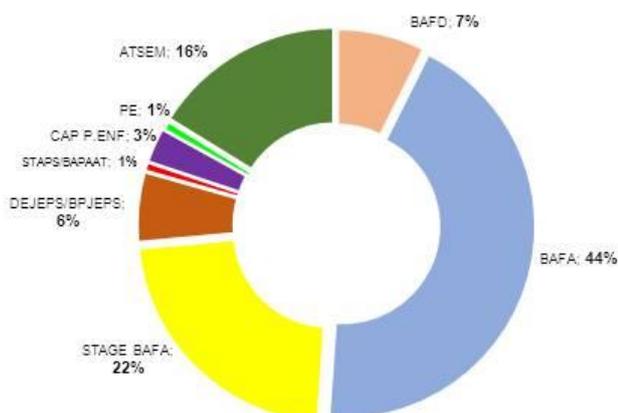
- Respect du taux encadrement aussi bien en maternel qu'en élémentaire respectivement 70% et 68%)
- Les animateurs non qualifiés représentent seulement 14%
- Le taux de qualification (diplômés + stagiaires) est de 85% au niveau global (maternel-élémentaire)
- Les référents périscolaires font partis du taux encadrement
- Plus de stabilité au niveau des équipes du soir

Points -

- Ces taux sont mouvants et dépendent essentiellement de la fidélisation des équipes

2 ENCADREMENT : *Qualification Agents*

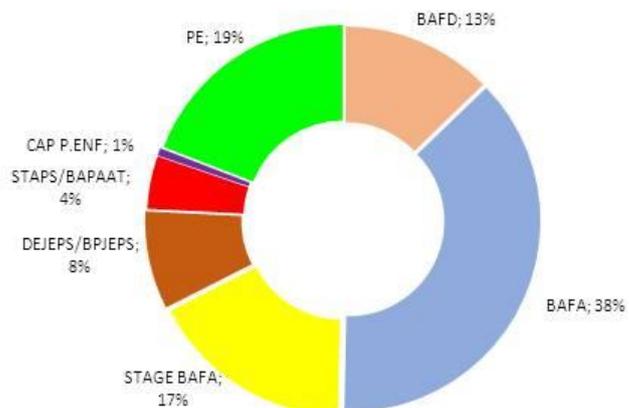
TYPE QUALIFICATION ANIMATEURS ACCUEIL DU MIDI



Accueil du midi:

- 44% d'animateurs BAFA vs 37% l'an dernier
- 22% d'animateurs stagiaires vs 17% l'an dernier

TYPE QUALIFICATION ANIMATEURS ACCUEIL DU SOIR



Accueil du soir:

- 38% d'animateurs BAFA vs 33% l'an dernier
- Les enseignants représentent 19% vs 21% l'an dernier
- 33% d'agents ont le BAFA et 15% sont stagiaires

3

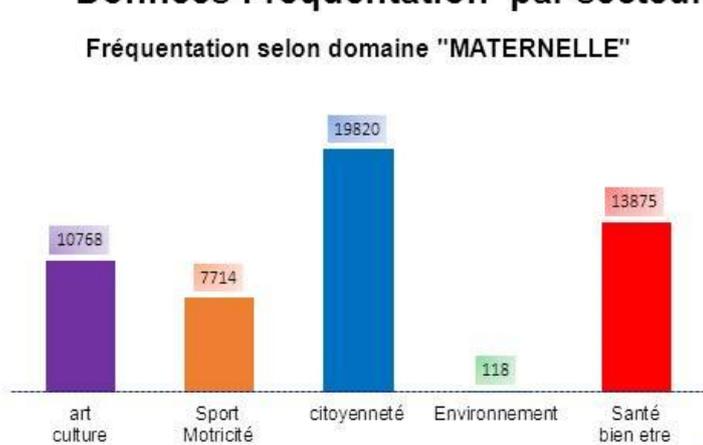
CYCLES ATELIERS PERISCOLAIRES: Fréquentation

Données Fréquentation

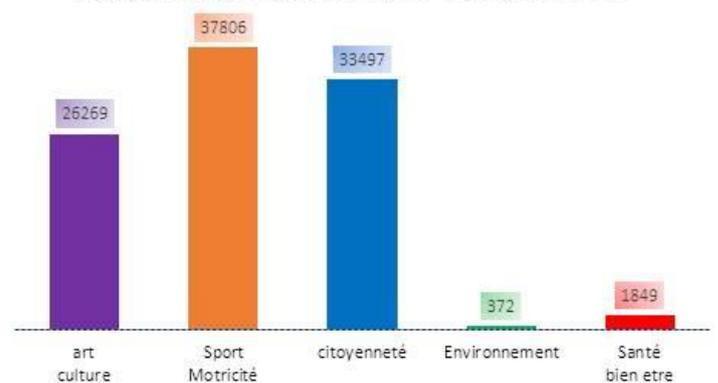
	2014-2015	2015-2016	Évolution
Total participants Ensemble mat+élé	122855	137083	11,58%
Moyenne par jour	1814	2162	19,18%
Taux moyen de fréquentation	70%	86%	22,86%

Données Fréquentation par secteur

Fréquentation selon domaine "MATERNELLE"



Fréquentation selon domaine "ELEMENTAIRE"



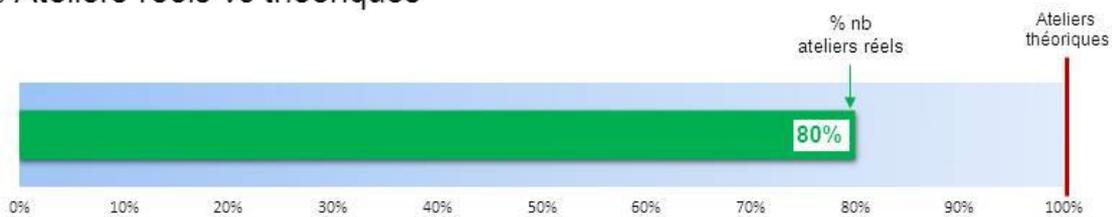
3

CYCLES ATELIERS PERISCOLAIRES: Ateliers

Données Ateliers

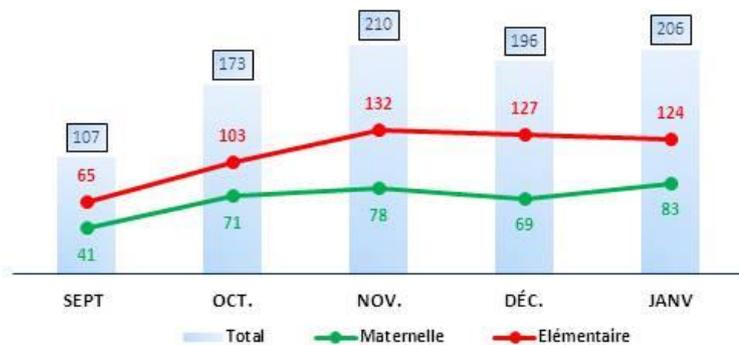
	2014-2015	2015-2016	Évolution
Total ateliers	11421	11247	-1,52%
Moyenne par jour	162	178	+9,88%

% Ateliers réels vs théoriques



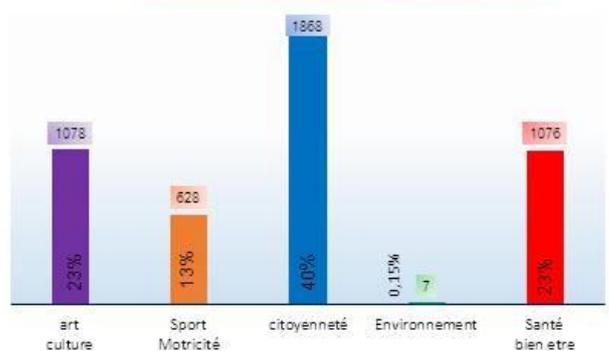
3 CYCLES ATELIERS PERISCOLAIRES: Ateliers

Nb Ateliers par jour Maternel vs Elémentaire et Total

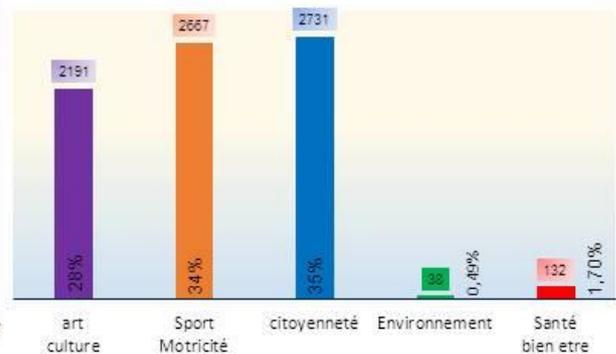


- Une baisse de **-1,52%** du nb ateliers (total) par rapport à l'an dernier
- Une augmentation de la moyenne nb ateliers par jour **+9,88%**
- **En maternel**: le Nb d'ateliers quotidien a sensiblement augmenté passant de 53 ateliers à 68 (+28%) ;
- **En élémentaire**: le nb d'ateliers quotidien a relativement baissé passant de 116 à 110 (-5,17%) ;
- Les ateliers sport, art&culture et citoyenneté occupent une place très importante en élémentaire quasiment 98% des offres ;
- Les ateliers santé et bien être sont davantage présents en maternelle (23%).
- Les ateliers environnement et santé en élémentaire sont très peu proposés

Nb ateliers par domaine "MATERNEL"



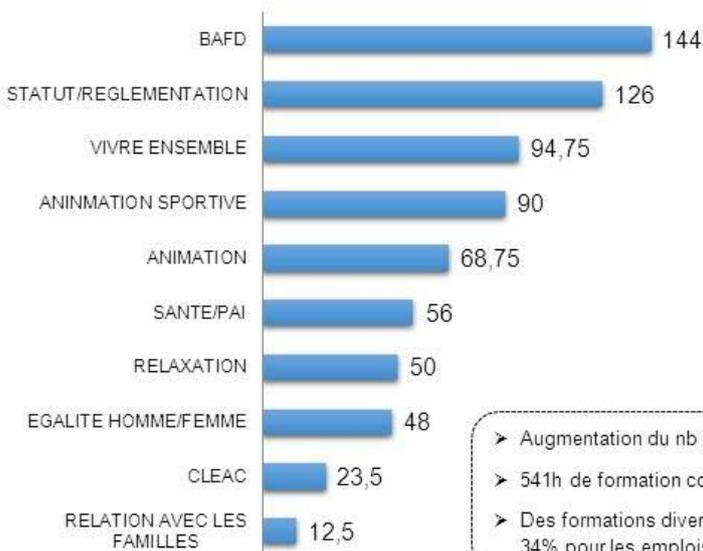
Nb ateliers par domaine « ELEMENTAIRE »



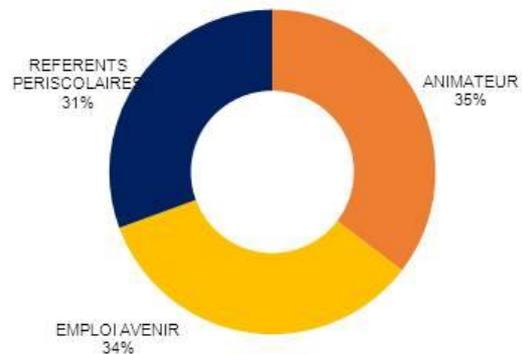
FORMATION

	Animateurs périscolaires	Emploi Avenir	Référents périscolaires	Total Heures
Nb heures	444h	427h	384h	1255h

les domaines et nb heures de formation



Répartition Formation

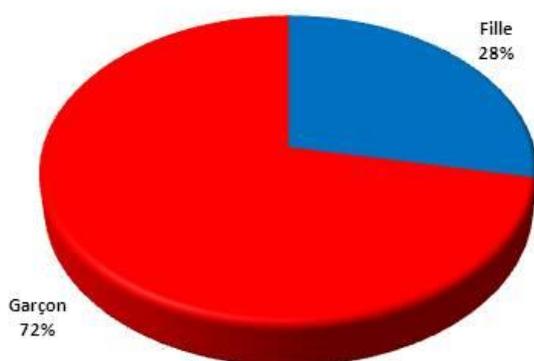


- Augmentation du nb d'heures consacrées à la formation +20,56% (11255 vs 1041)
- 541h de formation consacrées à des thématiques générales (accompagnement administratif...)
- Des formations diversifiées et variées qui s'adressent à tous les acteurs (35% pour les animateurs, 34% pour les emplois d'Avenir et 31% pour les référents)

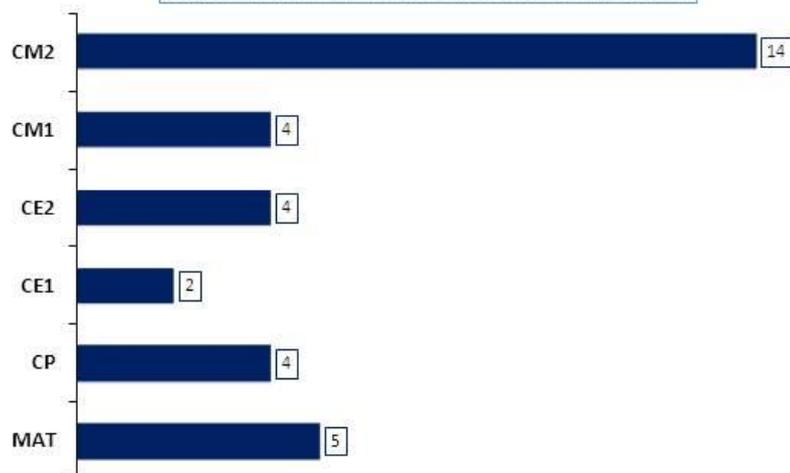
CONTRAT DE RESPECT

Nb total de contrat de respect: **33** (-15,38% par rapport à l'an dernier)

GENRE ET CONTRAT DE RESPECT



CONTRAT RESPECT ET NIVEAU DE CLASSE



- ✓ Les données montrent que le Nb de contrat est en diminution par rapport à l'an dernier (33 vs 39)
- ✓ La majorité des contrats concernent les garçons (72% contre 28% chez les filles ;
- ✓ Le Nb de contrat de respect montre que les enfants de CM2 sont les plus impliqués dans les divers problèmes.
- ✓ En moyenne 6,4 contrats de respects sont établis par les référents
- ✓ Le renforcement de l'accompagnement éducatif, la vigilance des animateurs et d'autres éléments ont permis de réduire le nb de contrat

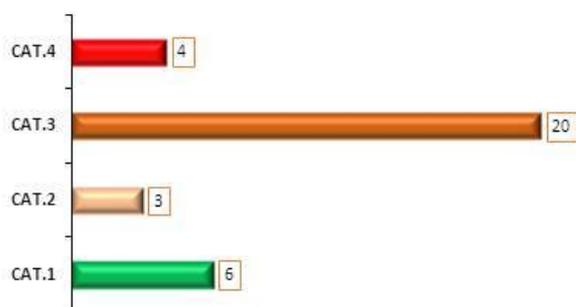
CONTRAT DE RESPECT

Catégories des faits et type de mesures éducatives

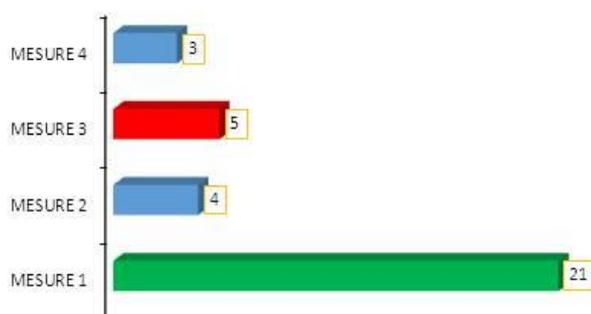
CATEGORIE 1	insolence, irrespect paire, adulte, fugue...
CATEGORIE 2	violence verbale/insulte enfants adulte
CATEGORIE 3	violence physique
CATEGORIE 4	dégradation biens/matériels/vols

MESURE 1	réparation (entretien, mise à l'écart, info aux parents)
MESURE 2	participation
MESURE 3	responsabilisation
MESURE 4	exclusion temporaire/définitive

CATEGORIES DES FAITS



MESURES EDUCATIVES



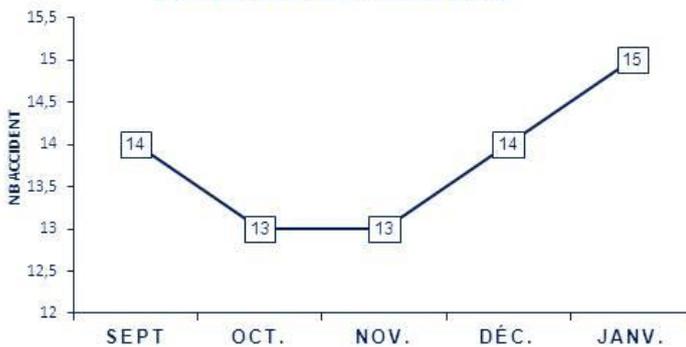
- ✓ 61% des contrats de respect concerne des faits de violence physique ;
- ✓ 64% des mesures éducatives prises sont orientées vers les réparations et le rappel du règlement intérieur ;
- ✓ Une seule exclusion temporaire a été prononcée.
- ✓ La mise en place d'une procédure renforcée d'accompagnement a permis aux animateurs de renforcer la dimension prévention. Ceci concerne particulièrement les contrats d'engagement dans lesquels, les enfants s'engagent à respecter les consignes ou tâches données. Un bilan est réalisé et permet de vérifier le comportement et les engagements des enfants concernés ;
- ✓ Une vigilance renforcée au niveau des lieux les plus sensibles (cour de récré, quartiers libres, les espaces réduits, toilettes...)

6

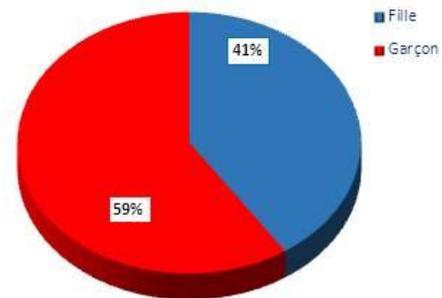
ACCIDENTOLOGIE

Total déclaration d'accident: **69** (-28,13% par rapport à l'an dernier)

ÉVOLUTION NB ACCIDENTS



GENRE ET ACCIDENT



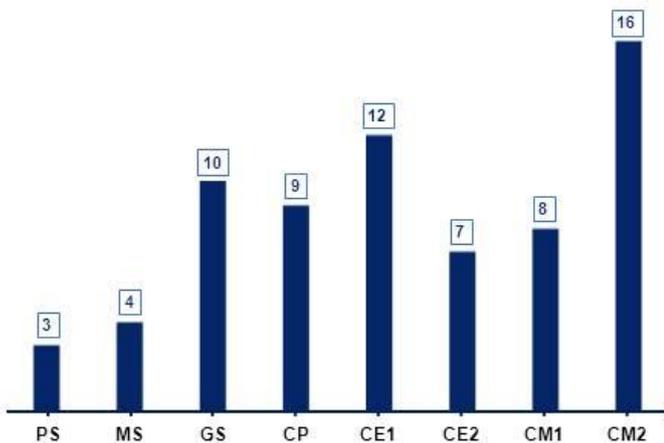
Nb incident et infirmerie

- L'évolution du Nb d'accident par an montre une baisse de 28,13% par rapport à 2015.
- 59% d'accidents concernent les garçons contre 41% chez les filles

6

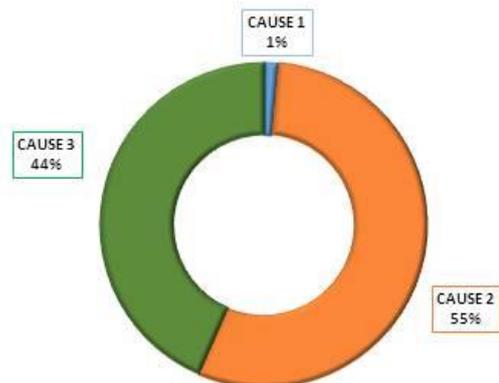
ACCIDENTOLOGIE

NIVEAU DE CLASSE ET NB ACCIDENTS



CAUSE ACCIDENTS

- 1 Accident provoqué par l'environnement (matériel, équipements etc.)
- 2 Accident provoqué par un tiers
- 3 Accident provoqué l'élève lui-même (tombe, se tord la cheville etc)



- Les accidents sont globalement provoqués par un tiers (59%) ;
- 4% d'accident provoqué par l'environnement (état des installations, cour récré etc.). Nous transmettons une copie de déclaration d'accident quand celle-ci concerne les équipements ;
- 61% d'accidents se sont produits entre 12h30 et 13h30 ;
- Les enfants issus du CM2, CE1, GS ont été particulièrement touchés par les accidents

7

RETARDS PARENTS

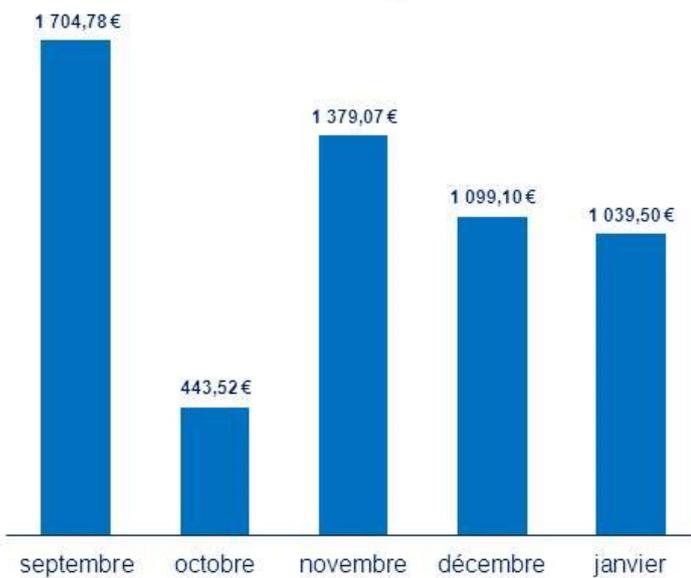
Nb retards Semestre 1
483 (+17,52%) par rapport à
l'an dernier (**411**)

Nb Heures Semestre 1
215h (-27,85%) par rapport
à l'an dernier (**298h**)



RETARD PARENTS

coût de l'astreinte par mois



Synthèse

le coût généré, du fait de l'astreinte, représente un montant total de **5665,97€**

- Le Nb de retards a été plus important que l'an dernier 488 vs 411 (+17,52%)
- Le nb heures est moins important que l'an dernier 215h vs 288h
- On note donc des durées de retards moins importantes que l'an dernier
- La plupart des retards sont survenus le mercredi (45%) et le vendredi (18%);
- Les écoles élémentaires enregistrent plus de retards 57% vs 43% en maternelle;
- 51% des retards observés concernent des durées de moins de 30' et 38% concernent des retards de 30' à 45' ;
- 86% des retards concernent un premier retards et 14% 2 retards et plus ;

CONCLUSION

- ❑ Augmentation des effectifs scolaires en particulier en élémentaire
- ❑ Quasi-stabilité des effectifs périscolaires accueil MIDI (78% groupe scolaire)
- ❑ Un taux de qualification en phase avec les exigences DDCCS
- ❑ Des fragilités persistent par rapport à la fidélisation des agents
- ❑ Augmentation significative aussi bien au niveau du nb ateliers par jour qu'au niveau du taux de fréquentation
- ❑ Application de plus en plus significative des listes d'enfants pour les ateliers
- ❑ Baisse du nb de déclaration d'accident et de contrat de respect
- ❑ Augmentation du nb de retards parents

PERSPECTIVE

- ❑ Continuité de la gestion maîtrisée des remplacements
- ❑ Des projets spécifiques pour les accueils du soir en particulier pour les enfants scolarisés en petite section maternelle
- ❑ Adaptation des contenus et des offres pour des jeux de cour plus diversifiés, accessibles à tous et favorisant l'autonomie
- ❑ Renforcement des sorties pédagogiques durant les accueils du soir
- ❑ Généralisation des moments de valorisation en fin de période (rencontres intra et inter écoles)
- ❑ Amélioration de la communication entre les acteurs (périscolaire-technique-équipe enseignante-parents) par la mise en place des moments d'échanges formels et informels
- ❑ Renforcement du suivi des enfants pour s'assurer de l'atteinte des objectifs 2 ateliers par enfant et par semaine

ANNEXE 3



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES EDUCATIVES

Préambule

Depuis plusieurs années la Ville de ROUEN a mis en place et développé différents dispositifs pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans les domaines culturels, scientifiques, environnementaux et sportifs.

Pour permettre une offre d'actions et d'activités diversifiée elle s'est entourée de partenaires. En devenant acteurs du champ éducatif des jeunes Rouennais pendant leurs différents temps de vie en crèche, à l'école, pendant leurs loisirs, ils ont montré qu'ils poursuivaient des objectifs parfois communs, parfois complémentaires en fonction de leurs compétences, de leurs savoir-faire et du caractère spécifique de leur intervention.

Dans ce contexte, la charte des bonnes pratiques éducatives de la Ville de ROUEN a pour ambition de formaliser des références éducatives communes auxquelles l'ensemble des acteurs doivent souscrire et de rappeler les objectifs communs de tous les intervenants auprès des enfants. Elle se fonde sur les trois axes majeurs de son Projet Educatif Local, socle de son Projet Educatif de Territoire, signé par la Ville, l'Education Nationale et l'Etat le 9 janvier 2014 :

- 1 - améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes,
- 2 - concevoir des projets éducatifs partagés en adéquation avec les besoins et les rythmes de vie des enfants et des jeunes,
- 3 - penser et développer la plus-value éducative dans les activités proposées.

La communauté éducative

Dans la communauté éducative, les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants en leur donnant les bases de la vie en société au sein de la cellule familiale. Les autres membres de la communauté éducative agissent avec les parents comme coéducateurs. Toute personne participant, dans le cadre de ses missions, à l'accompagnement des temps de vie des tout-petits, des enfants et des jeunes est coéducateur.

En vous engageant, aux côtés de la Ville de ROUEN, à organiser des actions éducatives pendant tous les temps des enfants, vous intégrez la communauté éducative. En tant que partenaires éducatifs vous participez à la construction et au développement de l'enfant en partageant les pratiques éducatives déclinées ci-après et en les portant au travers de vos projets et missions.

Des bonnes pratiques éducatives partagées

Les partenaires conviennent que leurs interventions auprès des enfants doivent aider :

- à la construction de leur personne et concourir à leur épanouissement
- à la construction de leur relation aux autres, à leur apprendre à vivre ensemble
- à se placer dans une attitude bienveillante pour les conduire vers leur vie d'adulte et de citoyen

Pour atteindre ces objectifs tout intervenant s'engage :

1/ avant son intervention à :

- * être attentif aux conditions dans lesquelles se déroulera son activité
- * préparer son activité en veillant à la sécurité physique et affective des enfants

2/ dans sa présentation à :

- * être en tenue correcte et adaptée au public et à l'activité
- * utiliser un langage approprié
- * être ponctuel et assidu
- * être serein et accueillant vis-à-vis des enfants et des adultes
- * s'attacher à valoriser le respect mutuel

3/ pendant le déroulement des activités, des ateliers et des jeux à :

- * respecter l'environnement du lieu d'accueil (spécificité du lieu, respect du matériel mis à disposition, rangement des locaux etc.)
- * veiller au respect et à l'application des règles de sécurité et d'hygiène et à la protection de l'enfant
- * connaître, faire connaître et respecter les règles spécifiques du lieu d'accueil
- * proposer des activités en lien avec l'âge et le rythme des enfants
- * contribuer à l'épanouissement et au développement personnel des enfants, à leur responsabilisation et à leur autonomie
- * être à l'écoute des enfants et respecter leur rythme en fonction de leur disponibilité
- * expliquer et motiver sans contraindre
- * veiller à assurer une mixité dans le groupe et permettre l'intégration de tous
- * instaurer un mode de fonctionnement qui incite aux échanges, à la participation et à l'implication de tous les membres du groupe
- * prendre en compte la singularité de chaque enfant et éviter toute forme de discrimination
- * respecter la confidentialité
- * rester neutre

4/ à l'issue des activités à :

- * assurer le lien avec les autres éducateurs et les familles avec les professionnels de la Ville
- * prévoir un temps de transmissions et d'échanges concernant les progrès de l'enfant, sa place dans le groupe, d'éventuelles difficultés rencontrées
- * établir et partager régulièrement le bilan des activités

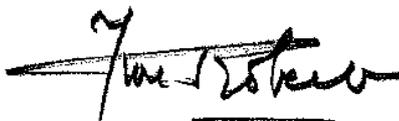
Adhésion à la charte

L'acceptation de la charte engage les partenaires à respecter les valeurs et pratiques énoncées, à rechercher et enrichir la complémentarité et la cohérence des actions de l'ensemble des acteurs de la coéducation, dans le souci constant d'accompagner la réussite et le développement global de tous les enfants.

La présente charte sera évaluée chaque année et évoluera en fonction de ce bilan.

La Ville reste votre interlocutrice privilégiée pour vous aider dans la mise en œuvre de vos projets.

LE MAIRE DE ROUEN



Yvon ROBERT

Annexe 4



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

La Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville

A

Madame et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

Paris, le **28 NOV 2014**

Objet : Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville

Références :

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale
- Convention d'objectifs 2013-2015 du 7 octobre 2013
- Circulaire du Premier ministre n° 5706/SG du 26 mars 2014 relative à l'animation et à la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'État des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville
- Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 pour la refondation de l'éducation prioritaire
- Circulaire du Premier ministre n°5729/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des futurs contrats de ville
- Circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

Introduction

Le Premier ministre a demandé à tous les acteurs de la politique de la ville d'engager, sous l'égide des préfets, l'élaboration des nouveaux contrats de ville. La circulaire du 30 juillet 2014 en fixe les principales orientations.

La présente instruction présente, dans ce cadre, les enjeux qui doivent guider vos travaux dans le champ de l'éducation, au premier rang desquels la nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers.

Les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du pays constituent un défi majeur pour la société française et la cohésion sociale.

A toutes les étapes du parcours scolaire les écarts sont considérables selon que les enfants résident ou non en zone urbaine sensible (ZUS) et qu'ils soient ou non élèves dans une école ou un collège de l'éducation prioritaire:

- à l'entrée en 6^{ème} : 21,8% des élèves de ZUS ont un retard d'un an ou plus à l'entrée en 6^{ème}, contre 12,3 % hors ZUS ;
- à la fin du collège : un écart de plus de 10 points sépare les taux de réussite au brevet selon que les collèges comptent une forte proportion d'élève en ZUS ou pas (73 % contre 85 %) ;
- en fin de seconde : 55 % des élèves de ZUS s'orientent vers la voie professionnelle, contre 30 % hors ZUS.

Pour répondre à ces inégalités, la loi de d'orientation et de programmation pour la refondation pour l'école de la République s'est donnée pour objectif de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les écoles et établissements en éducation prioritaire et les autres. Il s'agit aussi de prévenir significativement le décrochage scolaire en développant les actions qui permettront de réduire les sorties sans qualification et de ramener vers la formation initiale les jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif.

L'éducation est aussi la première priorité de la politique de la ville en termes d'engagement financier depuis plusieurs années : le programme de réussite éducative (PRE) a, en particulier, permis de développer un accompagnement individualisé au bénéfice des enfants, de diversifier les modes d'implication des parents et de mieux structurer le partenariat institutionnel au niveau local.

La mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme de la politique de la ville répondent à la même volonté de lutter contre les inégalités territoriales et sociales et s'inscrivent dans le même calendrier : c'est une chance et une occasion qu'il ne faut pas rater.

Tous les acteurs appellent une meilleure articulation des actions menées ou soutenues par les différents ministères, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs. Cette articulation est aussi le gage d'une efficacité et d'une lisibilité de nos interventions pour tous les acteurs de l'action éducative et pour les parents d'élèves.

La convention du 7 octobre 2013 signée par les ministres de l'éducation nationale et de la ville a constitué un premier pas dans ce sens. L'élaboration des contrats de ville et la constitution des nouveaux réseaux d'éducation prioritaires constituent maintenant une étape cruciale qui engage l'action publique pour les années à venir. Ils appellent un travail en étroite collaboration de nos services et, plus généralement avec l'ensemble des acteurs locaux.

1. Définir des objectifs prioritaires

La convergence des territoires prioritaires

Les enjeux et méthodes de travail sur la convergence des géographies sont précisés dans la convention du 7 octobre 2013.

Une attention particulière est portée à la mise en cohérence entre les futurs réseaux d'éducation prioritaire et les quartiers prioritaires de la ville.

Ce travail est en passe d'être achevé. Il démontre, s'agissant des 102 REP+ préfigurateurs et des futurs 248 autres REP+, une cohérence quasi-totale entre les géographies.

Les collèges et écoles accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et qui n'intégreront pas les réseaux d'éducation prioritaire feront l'objet d'une attention particulière au titre de l'allocation progressive des moyens, dont les modalités seront décrites dans une convention académique.

Vous veillerez à ce que l'absence éventuelle de concordance entre les deux géographies puisse être explicitée aux acteurs locaux.

Les diagnostics

Les volets éducatifs des contrats de ville doivent s'appuyer sur des diagnostics partagés.

Vous veillerez à ce que les informations disponibles sur la situation éducative du territoire soient partagées par le plus grand nombre de partenaires (services de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs associatifs de la politique de la ville, CAF, etc.).

L'analyse partagée doit porter sur les données scolaires, périscolaires, sur celles qui concernent les politiques de loisirs et de jeunesse du territoire. Elles pourront s'appuyer sur ce que l'on sait de la réussite scolaire et de l'analyse des parcours des élèves.

Les écoles, collèges et les programmes de réussite éducative contribueront à l'analyse des difficultés rencontrées par les plus jeunes. Les centres d'information et d'orientation (CIO) et les missions locales contribueront à établir le diagnostic pour les plus âgés. Les services sociaux et de santé ainsi que les associations concernées pourront être sollicités pour mieux comprendre certaines problématiques. Les parents eux-mêmes devront pouvoir faire entendre leurs besoins en matière scolaire et éducative.

Les objectifs

Le contrat de ville devra exprimer clairement et simplement les objectifs prioritaires relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes :

- assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés compte tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire ;
- réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés ;
- réduire le nombre de décrocheurs ;
- améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier;
- assurer la participation des parents.

Au-delà, le contrat de ville pourra fixer des objectifs partagés explicites en se référant d'une part à la convention du 7 octobre 2013, d'autre part au pacte de la réussite éducative d'avril 2013 (cf. annexe). Il

s'appuiera également sur les orientations données par la circulaire du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire et au référentiel qui lui est attaché.

Les moyens mobilisés

Le contrat de ville précisera l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels qui seront mobilisés par l'Etat au bénéfice de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En particulier, les moyens investis au titre de la réforme de l'éducation prioritaire, des conventions académiques et du programme de réussite éducative, qu'il s'agisse de l'affectation de personnels supplémentaires, de crédits d'intervention, etc. seront mentionnés afin de valoriser l'action menée par l'Etat dans ce domaine. Ils devront être valorisés dans la communication associée à l'élaboration et la conclusion des contrats de ville.

2. Articuler les actions des différents partenaires pour permettre leur complémentarité et leur cohérence

Le Pacte pour la réussite éducative insiste sur la prise en compte globale des difficultés des enfants et des jeunes. Les projets éducatifs territoriaux (PEDT) visent également à la complémentarité des actions conduites sur le temps scolaire et le temps périscolaire sur un territoire. Leur élaboration est accompagnée par les services de l'Etat.

De ce point de vue, les orientations et actions du PEDT intéressant les quartiers prioritaires devront nécessairement intégrer le volet éducatif du contrat de ville. Ce dernier doit favoriser la complémentarité et la cohérence des politiques menées dans une perspective de co-éducation avec les parents d'élèves et de démarche partagée avec les associations impliquées. Vous veillerez ainsi à favoriser les complémentarités et la cohérence des actions menées pendant les différents temps de l'enfant : temps familiaux, scolaire et périscolaire. La connaissance des actions conduites par chacun des partenaires y contribuera.

La constitution d'une cartographie de l'existant est un préalable nécessaire.

Les contrats devront préciser comment les informations peuvent être partagées entre acteurs tout en respectant la nécessaire confidentialité de certaines d'entre elles. Hors les sites qui en sont déjà dotés, notamment par la mise en place d'un PRE, une charte de confidentialité pourra être utilement élaborée et signée par chacun des partenaires.

Le programme de réussite éducative a favorisé un partenariat plus étroit entre les acteurs locaux (collectivités territoriales, centre communal d'action sociale, association, centres de santé, centres médico-psychologiques...) et l'Education nationale selon une approche plus territorialisée.

Là où il existe, il doit constituer un axe fort du contrat de ville et de sa cohérence au plan éducatif.

Pour chaque contrat de ville, les signataires préciseront leur contribution à la réussite éducative au travers des dispositifs dont ils sont porteurs :

- rappeler les orientations du projet de réseau d'éducation prioritaire, quand il existe ainsi que des projets d'école et d'établissement ;
- préciser le pilotage, le rôle, les partenariats développés et le fonctionnement des programmes de réussite éducative. Les modalités d'association des recteurs, des inspecteurs d'académie, des

directeurs d'école, des chefs d'établissement et plus largement de la communauté éducative seront explicitées ;

- indiquer les contributions aux actions périscolaires, de nature éducative, sportive, culturelle, numérique et de loisirs. Les associations et les collectivités territoriales préciseront notamment comment elles contribuent au parcours d'éducation, artistique et culturel des enfants et des jeunes du territoire ;
- préciser les actions conduites dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, financées essentiellement par les CAF, dans l'esprit de la charte de l'accompagnement à la scolarité de mai 2001 ;
- indiquer les actions conduites dans le cadre des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents et le cas échéant d'autres actions de soutien à la parentalité avec une attention particulière portée aux familles monoparentales ;
- préciser les actions conduites favorisant l'implication de tous les parents au sein de l'Ecole (dans l'esprit de la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 - Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires) et dans les dispositifs de la politique de la ville (PRE, etc.) dont les contrats à venir visent à favoriser une participation accrue des habitants ;
- préciser les apports de l'École ouverte, des actions ville vie vacances dans un souci de complémentarité ;
- indiquer la manière dont la politique de l'internat de la réussite pour tous et des cordées de la réussite seront mises en oeuvre sur le territoire considéré au bénéfice des élèves des quartiers ;
- définir la manière dont le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » pourra être mobilisé ;
- préciser l'apport des dispositifs d'accompagnement pédagogique des élèves.

3. Piloter conjointement l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du volet éducatif des contrats de ville

Il appartient à chaque recteur de prendre en compte la connaissance des quartiers prioritaires de la ville et de mettre en place les procédures de travail pour favoriser la bonne prise en compte des questions éducatives dans les contrats de ville dont il sera cosignataire.

Dans chaque rectorat ou par délégation, dans chaque département, un correspondant politique de la ville est désigné, qui couvre l'ensemble des dispositifs relevant de cette politique.

Un comité de pilotage du volet éducatif du contrat de ville devra être constitué. Il s'appuiera sur les autres dispositifs existants dans le souci de ne pas multiplier les instances d'organisation et de décision sur la même thématique. Il veillera à la meilleure manière d'associer, au-delà des conseils citoyens, les parents d'élèves à la définition des orientations.

Le contrat de ville devra préciser les rôles et objectifs des différentes instances (le comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté interdegrés et des collèges, le comité de pilotage du programme de réussite éducative, etc.) ainsi que la manière dont les acteurs, et notamment les directeurs d'école et chefs d'établissement, s'associent à ces instances.

En lien avec l'échelon départemental les instances d'animation existantes (centres de ressources de la politique de la ville, etc.), le comité de pilotage du contrat de ville pourra notamment proposer d'organiser des temps d'accueil des nouveaux fonctionnaires dans le quartier, des formations communes aux différents professionnels du quartier et aux parents d'élèves.

Les services centraux mettent en place un pilotage adapté à cette nouvelle donne que constitue la refondation de l'Education prioritaire et la relance de la Réussite éducative dans les territoires prioritaires. Vous pourrez en particulier vous appuyer sur le référentiel pour l'éducation prioritaire. Un effort particulier sera ainsi engagé en matière de formation commune des acteurs aux objectifs de la Réussite éducative.

4. Suivi et évaluation de l'action conduite.

Le recteur et l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale sont associés à l'animation, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville et particulièrement de son volet éducatif.

Un tableau de bord partagé des actions conduites est élaboré afin d'assurer la transparence entre les professionnels et les partenaires dans la mise en oeuvre des actions prévues et réalisées dans le cadre du contrat. Les moyens consacrés par à l'action éducative dans les quartiers prioritaires de la ville seront également précisés dans ce tableau de bord.

Les résultats obtenus sur la base des objectifs, des actions et des organisations retenues dans le contrat de ville doivent pouvoir être suivis et évalués.

La réduction des écarts de résultats (connaissances, compétences et culture) doit demeurer l'objectif principal de toute notre action. Les indicateurs suivants devront en rendre compte :

- résultats du diplôme national du brevet ;
- devenir des élèves de collège après la classe de 3^{ème} ;
- évolution du nombre de décrocheurs.

D'autres indicateurs pourront être retenus (orientation en fin de 2^{nde} ; résultats au baccalauréat, etc.). Concernant particulièrement les élèves en primaire, des études externes sur la politique conduite et ses effets pourront être entreprises notamment avec des appuis universitaires.

5. Cas particulier des territoires placés en dispositif de veille active

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, les quartiers qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville pourront faire l'objet d'une « veille active » visant à maintenir une attention soutenue des pouvoirs publics vis-à-vis de ces territoires.

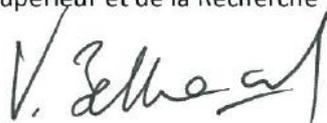
Dans ce cadre, afin d'éviter tout décrochage de ces quartiers, la pérennisation des programmes de réussite éducative sera recherchée à travers la définition d'un meilleur co-financement avec les moyens de droit commun des collectivités territoriales et de l'Etat. Par ailleurs, les écoles et établissements qui ont intégré les réseaux d'éducation prioritaires bénéficieront des moyens de droit commun renforcés qui sont alloués à ce programme.

Les contrats de ville devront être élaborés et signés par les différents partenaires pour juin 2015. La réussite de cette dimension décisive de la refondation de la politique de la ville nécessite votre mobilisation et celle de l'ensemble des acteurs de la réussite scolaire et éducative.

Aussi, je vous engage, au-delà de l'élaboration du seul volet éducatif, à participer activement à la construction des différents axes du contrat de ville qui peuvent avoir un impact sur la réussite des élèves, et singulièrement dans les champs de la sécurité, de la santé ou de la politique de peuplement des quartiers populaires.

La direction générale de l'enseignement scolaire et le Commissariat général à l'égalité des territoires se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

La ministre de l'Education
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche



Najat VALLAUD-BELKACEM

Le ministre de la Ville, de la
Jeunesse et des Sports



Patrick KANNER

La secrétaire d'Etat chargée
de la Politique de la ville



Myriam EL KHOMRI

ANNEXE 1

Rappel des principaux objectifs partagés figurant dans la convention du 7 octobre 2013 et dans le pacte de la réussite éducative d'avril 2013

Vous veillerez donc à ce que le contrat contribue à la déclinaison locale des principaux objectifs fixés dans la convention du 7 octobre 2013 et dans le pacte de la réussite éducative d'avril 2013.

- développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires (25 % des postes dédiés dans les quartiers) ;
- développer le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (25 % des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
- porter l'accent sur les connaissances et les compétences pour lesquelles on observe les inégalités sociales les plus importantes en ayant notamment recours à deux leviers :
 - o les collectifs de travail qui doivent se développer dans tous les niveaux d'enseignement conformément à la circulaire du 4 juin 2014 qui explicite la refondation de l'éducation prioritaire. Avec l'appui de la formation, ces collectifs permettront aux personnels de chercher les meilleures manières de favoriser la réussite de tous les élèves. Les orientations à privilégier sont indiquées dans le référentiel pour l'éducation prioritaire ;
 - o utiliser les potentialités des programmes de réussite éducative pour créer un environnement favorable à l'acquisition de ces connaissances et compétences. Ces actions constituent l'une des dimensions de l'action des contrats de ville ;
- soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école,
 - o les acteurs soutenus localement par la politique de la ville, notamment dans les PRE, ont un rôle à jouer dans la construction de ces nouvelles formes de coopération ;
- lutter contre le décrochage scolaire (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) :
 - o création d'emplois dans les établissements les plus difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- renforcer les actions de médiation sociale en milieu scolaire (une expérimentation est en cours, avec l'appui d'adultes relais, dont l'évaluation devrait prochainement être connue) ;
- affecter prioritairement les emplois de personnels sociaux et de santé dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire...

ANNEXE 2

Rappel des principaux textes cités

- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 (convention du 7 octobre 2013)

http://i.ville.gouv.fr/index.php/download_file/5235/9279/convention-d-objectifs-pour-les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2013-2015-entre-le-ministre-de-l-education-nationale-la-ministre

- Pacte pour la réussite éducative du 15 octobre 2013

http://cache.media.education.gouv.fr/file/10_Octobre/11/4/Pacte-de-la-reussite-educative_276114.pdf

- Circulaire pour la refondation de l'éducation prioritaire du 4 juin 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035

- Référentiel pour l'éducation prioritaire

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Annexe 5

Atelier 1

Comment, à l'école, l'enfant devient citoyen ?
--

Lors des trois ateliers successifs de concertation, la thématique du vivre ensemble sur tous les temps de l'école s'est vite imposée comme une priorité. Tous les membres de la communauté éducative doivent donc agir conjointement tout en impliquant pleinement les enfants dans les actions proposées sur cette problématique. Le renforcement du lien avec les parents apparaît également indispensable avec des temps de convivialité dans des espaces dédiés, ces moments permettant de donner véritablement sens à l'action menée.

La notion de « règles », communes ou spécifiques entre le temps scolaire et le temps périscolaire semble parfois poser difficulté aux enfants d'où un travail de communication nécessaire entre les tous les adultes et une véritable explicitation à destination des enfants. Une connaissance mutuelle de ces règles, leur possible harmonisation apparaît comme indispensable pour un vivre ensemble cohérent sur tous les temps de l'école.

Il convient à ce jour de formaliser des temps de concertation dans les écoles pour « travailler » ces règles. Ainsi un langage commun doit être adopté de tous, une verbalisation avant tout positive qui privilégie la bienveillance envers les enfants. Les échanges entre adultes et plus encore adultes/enfants doivent être suffisamment clairs pour permettre à chacun une bonne compréhension des règles communes.

La place de l'enfant dans la mise en place de ces règles doit être également réfléchie, leur collaboration pouvant permettre une meilleure compréhension et appropriation de ces règles. La mise en place d'une Charte scolaire/périscolaire a été évoquée, son élaboration pouvant se faire au travers de jeux de rôle notamment.

Un « contrat de respect des accueils périscolaires » existe déjà mais le distribuer aux enfants ne suffit pas, le travailler avec les enfants est nécessaire pour une réelle efficacité de ce document.

Des actions, menées de manière isolée, pourraient être davantage encouragées. Ainsi les « conseils d'enfants » ou « les ambassadeurs-enfants » permettent de faire remonter les pistes d'amélioration des relations entre les enfants et les adultes qui les encadrent et d'évoquer les activités proposées. « La minute-enfant » quant à elle formalise un moment d'échange entre les enfants et l'animateur référent.

Au-delà de ces enjeux et actions menées de manière trop isolées, des pistes d'amélioration sont évoquées.

La formation des animateurs apparaît comme une constante avec un travail à mener autour du langage et de la posture professionnelle pas toujours adaptés aujourd'hui. Cette ambition concerne tous les personnels municipaux intervenant lors des temps périscolaires et pas seulement les animateurs. Ainsi, tous les adultes ont un devoir d'exemplarité. La citoyenneté ne peut être travaillée avec les enfants que si les adultes à leur côté sont des modèles à respecter.

Une meilleure connaissance de l'environnement socio-culturel des enfants, les spécificités liées à cet environnement, doivent également être travaillées avec les équipes d'animation dans le cadre de la formation.

Les parents d'élèves et les directeurs souhaitent une plus grande stabilité des équipes, stabilité encouragée par la mairie notamment par le biais des formations.

Enfin, travailler la citoyenneté à l'école ne pourra prendre tout son sens que si travail de liaison est mené entre les temps scolaires et périscolaires dans le cadre d'un réel partenariat.

Atelier 2

Quelles adaptations pour la journée des enfants en maternelle ?

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires n'a pas toujours eu les effets escomptés sur le temps de présence des enfants à l'école. Si pour certains la journée a été effectivement raccourcie de manière significative avec un départ dès 15h45, il en va autrement pour la majorité des élèves pour lesquels la journée à l'école reste parfois très, voire trop longue. La demi-journée supplémentaire du mercredi matin ne permet plus une coupure et certains enfants, même s'ils sont une minorité, passent la journée entière du mercredi à l'école avec un départ après l'après-midi au centre de loisirs situé dans l'école. Même si le choix du mercredi est acté depuis le début du PEdT et qu'il est maintenu pour les trois années à venir, la pause du milieu de semaine est parfois regrettée lorsqu'on évoque les enfants d'âge de maternelle.

La fatigue générée par ces horaires parfois extrêmement lourds fait consensus chez tous les membres de la communauté éducative. L'urgence à mener une réflexion sur les temps de l'enfant à l'école est largement partagée par les acteurs de la communauté éducative. Si les enseignants sont d'accord pour affirmer que le mercredi matin est un moment propice aux apprentissages, ils le sont également pour regretter la fatigue des enfants le jeudi et vendredi après-midi.

D'autres éléments sont évoqués pour expliquer cette fatigue des enfants. Soucieux de proposer un temps de pause méridienne riche, les animateurs inscrivent de nombreuses activités dans leur projet d'animation personnel. Ce large choix d'activités témoigne des qualités professionnelles certes mais les enfants sont parfois trop sollicités et leur rythme n'est pas toujours respecté. La nature des activités, la concentration parfois demandée, le bruit qui peut accompagner ces moments peuvent, chez les plus jeunes, générer une fatigue importante. De plus, les supports utilisés par les animateurs, les musiques notamment, ne semblent pas toujours adaptés à un jeune public.

Un travail est à mener sur l'articulation entre le scolaire et le périscolaire pour donner sens à ces temps différents de la journée, temps dont les spécificités propres ne sont pas toujours compréhensibles des enfants et de leurs familles. L'animateur référent n'est pas toujours identifié alors que son rôle d'information est primordial pour expliquer cette articulation. Ce travail d'information doit se faire de manière conjointe avec les équipes enseignantes responsables des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), activités, elles aussi, en dehors des horaires habituels d'école et qui peuvent avoir des organisations différentes selon les écoles, voire les classes d'une même école.

Les ATSEM doivent être associé(e)s au travail d'articulations. La présence de ces personnels municipaux sur les temps de transition peut donner une cohérence à la journée de l'enfant et avoir des enjeux affectifs importants, notamment chez les plus jeunes enfants. Même si les ATSEM assurent aujourd'hui la garderie du matin dans toutes les écoles maternelles de la ville, leur rôle éducatif est à réaffirmer sur l'ensemble des temps périscolaires.

L'horaire du goûter fait également l'objet d'un véritable questionnement. Des familles considèrent que l'horaire actuel (15h45) est trop tôt pour les enfants qui déjeunent à 12h15 mais elles craignent qu'il soit tardif dans la prochaine organisation (16h15) pour les élèves de Petite Section qui déjeuneront à 11h30. L'idée d'un horaire de goûter différent selon l'âge des enfants est suggéré.

Enfin il est regretté l'absence de visite systématique de l'école avant la rentrée. Cette visite pourrait être faite en présence du directeur mais aussi de l'animateur référent. Ce moment serait alors l'occasion de répondre aux questions nombreuses des nouveaux parents d'élèves que ce soient des questions concernant le temps scolaire ou le temps périscolaire. Cette visite, généralisée à toutes les écoles, permettraient une réelle transition entre le mode garde du jeune enfant et sa première expérience scolaire. Les liens entre les crèches et les écoles pourraient également être développés pour faciliter l'entrée des enfants à la maternelle. Cette liaison assurerait une réelle continuité pour les enfants et permettrait aux professionnels d'explicitier les points communs et les spécificités de chacune aux familles

La demande d'information est importante chez les parents d'élèves qui souhaitent la création d'outils type flyers. Ces outils de communication auraient pour objectifs d'expliquer le contenu et le déroulement des différents temps de l'enfant ainsi que les coordonnées et les contacts pour les différents moments de la journée.

La mise en place dans chaque école d'un trombinoscope avec l'ensemble des animateurs est demandée par les familles. De même une démarche spontanée des animateurs référents pour se présenter est souhaitée.

Dans un souci de rythme de l'enfant, la mairie a généralisé les temps de repos et de relaxation à l'ensemble des écoles maternelles. Ces temps ont lieu à la fin de la pause méridienne, juste avant la reprise de la classe. Cependant, une réflexion reste à mener pour proposer une offre différenciée selon les besoins de chacun. Cette volonté municipale de différenciation ne concerne pas uniquement ces temps de repos ou relaxation. Il est semble-t-il nécessaire de prévoir davantage de jeux en extérieur et de d'offrir la possibilité aux enfants de faire des jeux libres, sans contrainte. Cette période de jeux doit précéder ou suivre un temps de repas qui permette à l'enfant de manger à son rythme, sans être « bousculé ».

Des formations doivent être proposées aux animateurs et aux référents pour une meilleure prise en compte du développement du jeune enfant et de son accompagnement sur les différents moments de la journée. Ces formations doivent avant tout mettre en avant les spécificités de l'élève en maternelle.

Enfin les échanges entre les différents membres de la communauté éducative sont, une fois de plus, considérés comme déterminants pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant. Des moments seraient à formaliser entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation et des outils sont à créer pour communiquer plus efficacement avec les familles.

Atelier 3

Ensemble, comment agir pour le développement de l'enfant ?
--

Avec une thématique plus large que les deux autres ateliers, ce groupe de travail a discuté sur des problématiques déjà évoquées par ailleurs tout en faisant émerger de nouveaux enjeux.

Les différents temps de l'enfant ont une fois encore été largement évoqués dans cet atelier de concertation. Le développement de l'enfant, qu'il soit physique, affectif et cognitif est une préoccupation majeure pour tous, parents et professionnels.

Le temps de la pause méridienne a été longuement discuté, qu'il s'agisse du temps des activités proposées ou le moment du repas. Les parents n'ont pas toujours le sentiment que les enfants aient véritablement le temps de manger à leur rythme. Les services de cantine successifs entraînent parfois des contraintes matérielles pas toujours compatibles avec le rythme de l'enfant.

La nouvelle organisation qui prévoit un temps de 45 minutes pour le goûter prend en compte cette demande de ne pas bousculer les enfants après la journée de classe. Cependant, les parents pensent que ce temps peut s'avérer long et demandent à ce que les enfants puissent investir ce temps de goûter de manière différenciée sans être obligés de rester à table sur tout le temps dédié au goûter.

La récréation de l'après-midi est maintenue dans certaines écoles, supprimées dans d'autres depuis la mise en place des nouveaux horaires. Dans les écoles qui ont fait le choix de supprimer les récréations se pose parfois le problème de l'accès aux toilettes, accès plus compliqué que lorsque les élèves bénéficiaient tous d'une pause de 15 minutes pour s'y rendre librement.

L'après-midi sans récréation semble particulièrement long à certains enfants. L'emploi du temps de la classe doit tenir compte de cette contrainte en proposant des activités successives qui mobilisent plus ou moins les efforts des élèves. La mise en place de la pause récréative de 15h45 à 16h15 a pour objectif d'offrir un moment de pause totale avant le goûter et puis les activités ou l'étude surveillée.

Le temps d'étude surveillée est largement plébiscité par les parents d'élèves. Ce moment consacré à l'apprentissage des leçons permet aux élèves de ne pas terminer trop tard leurs devoirs malgré des retours parfois tardifs à la maison.

Les temps dédiés aux interventions des différentes associations prestataires ne sont pas toujours cohérents pour les enfants. Une réflexion est à mener pour que les actions menées par ces associations ne soient plus perçues comme des interventions ponctuelles qui n'ont d'autres objectifs que compléter l'emploi du temps périscolaire des enfants. Pour éviter cet écueil, il est indispensable que les intervenants extérieurs aient des interlocuteurs au sein des écoles.

Le contenu éducatif dans les propositions d'atelier est une préoccupation majeure pour tous les membres de la communauté éducative. Il est demandé par les parents que ces propositions prennent en compte les enjeux de mixité. Ainsi que ce soit dans le contenu même de l'activité ou dans la manière de la mener, la mixité doit être pensée et respectée.

La question du choix de la continuité ou de la rupture des activités entre les temps scolaires et périscolaires est clairement posée en ce qui concerne les contenus éducatifs. Si la cohérence des différents temps de l'enfant est une préoccupation majeure pour tous, cette cohérence doit être avant tout appréhendée en terme de complémentarité, avec des ruptures liées aux spécificités de chacun de ces moments. En effet, il est essentiel qu'une synergie soit mise en place dans chacune des écoles entre le scolaire et le périscolaire au travers de réels échanges formalisés mais il est important également essentiel que les enfants puisse oublier les enjeux scolaires lors des moments d'animation.

La nécessité d'établir sur les temps périscolaires une égalité des contenus d'activités dans les différentes écoles est évoquée. En effet même si on essaie d'avoir une répartition équitable des activités ou actions proposées, la question de l'adaptation en fonction des écoles mérite d'être posée. Les participants aux ateliers de concertation estiment qu'il est important que l'offre reste avant tout équitable. Au-delà de ce souci d'équité, un déséquilibre important existe entre les activités proposées par les animateurs (85%) et les activités proposés par les associations (15%). Ce déséquilibre est regretté par les parents.

Afin d'assurer la cohérence et la qualité de l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires, les conseils d'école et les projets d'école sont évoqués. Il apparaît à tous indispensable de formaliser des moments de communication pour partager efficacement ces outils ou ces instances. La mise en place de projets communs, même ponctuels, entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation ne peut faire l'économie de ces moments formalisés qui mettent l'enfant au cœur des discussions et des décisions. Sur ces temps formalisés, la communication avec les familles doit être également abordée notamment sur les activités proposées.

La formation et la qualification des animateurs ont été largement évoquées lors de cet atelier. Des exemples de posture professionnelle ou de langage inadaptés ont été évoqués malgré l'engagement des animateurs à respecter leur devoir d'exemplarité. De même une meilleure connaissance du développement et des rythmes de l'enfant semble nécessaire. Les animateurs ont souvent des difficultés, ou peut-être des scrupules, à laisser des temps aux enfants pour ne rien faire.

Enfin, il apparaît comme indispensable à tous de maintenir ces temps de concertation entre les différents partenaires de la communauté éducative. Ces échanges permettent en effet une réflexion de fond sur des préoccupations partagées de valeurs éducatives au sens large et des moyens pour y parvenir.